

Recueil de discours idéologiques

(sur l'axe social ou l'axe des rapports sociaux)

(Textes idéologiques et analyses de textes idéologiques)

Un recueil d'articles publiés entre 1981 et 1997
et rendus disponibles avec la permission
Le Devoir, Le Soleil et **Le Monde diplomatique**
ainsi qu'avec la permission de M. Pierre Lemieux (libéralisme libertaire)

Textes colligés et préparés pour le cours de sociologie
Individu et société, 387-960-91

Un recueil de 83 pages

Chicoutimi, 6 septembre 2000

Table des Matières

	Table des matières	3
1.	Par KOSTAS VERGOPOULOS, “ Le néo-libéralisme contre l’État ? ” in LE MONDE DIPLOMATIQUE , Paris, no 328, juillet 1981, page 30	4
2.	Jules-Pascal Venne, “ Les défis actuels de la social-démocratie ” in LE DEVOIR , le 3 septembre 1983, page 13 —Idées	8
3.	PIERRE LEMIEUX, “ LE NOUVEAU LIBÉRALISME — I- La souveraineté de l’individu ”, LE DEVOIR , le 20 décembre 1984, page 9 — idées	11
4.	PIERRE LEMIEUX, “ LE NOUVEAU LIBÉRALISME — II- Problématique de l’État libéral ”, in LE DEVOIR , le 21 décembre 1984, page 9 — idées	14
5.	YVES VAILLANCOURT, “ L’ILLUSION LIBÉRALE, ou la bonne exploitation d’une philosophie bon marché ”, in LE DEVOIR , 9 janvier 1985, page 8 —Idées	17
6.	Jean Guay, Gilles Labelle et Daniel Lapointe, “ Un parti socialiste au Québec ? ”, in LE DEVOIR , le 15 janvier 1985, page 9 —idées.	19
7.	Rudy Lecours, “ Marcel Pepin croit être en mesure de séduire plusieurs orthodoxes déçus ”, in Le Soleil , le 28 janvier 1985, page B-2	21
8.	RUDY LE COURS, “ Pepin invite les péquistes orthodoxes à se joindre au Mouvement socialiste ”, in Le Devoir , 28 janvier 1985, page 2	23
9.	Denis Clerc, “ PLUS DE MARCHÉ. MOINS D’ÉTAT. Un programme pour la droite ? ”, in Le Monde diplomatique , Paris, no 375, juin 1985, page 28	25
10.	Réjean Lacombe, “ Pierre Marc Johnson et le virage socio-économique. Sortir de l’ère de l’État-Providence ”, in Le Soleil , 14 août 1985, page B-3	29
11.	Pierre LEMIEUX, “ L’individualisme renaît en Amérique ”, in La Presse , le 28 août 1985, page A 7 — tribune libre	31
12.	Jocelyn DUMAS, “ TABLE RONDE SUR L’ÉCONOMIE. Il faut libérer le citoyen et l’entreprise d’un trop lourd joug fiscal et réglementaire pour régler le problème devenu structurel de l’emploi ”, in Le Devoir , 20 novembre 1985, page 4	33
13.	Claude Turcotte, “ Un virage dont les causes sont plus profondes qu’on le croit, estime-t-on. Le monde des affaires se réjouit d’un discours économique qui valorise le rôle du secteur privé ”, in Le Devoir , 23 novembre 1985, page 4	36
14.	Jean-Bernard Robichaud, “ DE L’ÉTAT-PROVIDENCE À L’ÉTAT-INDIFFÉRENCE. — “La Justice sociale ne peut pas être liée à notre capacité de produire la richesse.” ”, in Le Devoir , le 30 décembre 1985, page 7 — idées	39
15.	René Beaudin, “ Libéralisme et néo-libéralisme. La querelle des anciens et des modernes ”, in Le Soleil , samedi 29 mars 1986, page B 3 DOSSIER	41
16.	Alain Bonnin, “ Crise économique ou crise politique? Réduire le chômage tout en combattant le déficit est à notre portée, mais demande du courage, ce qui manque le plus dans nos classes politiques ”, in Le Devoir , mercredi 20 octobre 1993, page A 9 — Idées	43

-
17. Gilles Massé, “[Pierre Lemieux, anarchiste](#)”, in revue **Jonathan**, Avril 1986, pages 17 à 19. Montréal, une publication du comité Québec-Israël 46
18. Pierre BOULET, “[Fini l'État-Providence... le gouvernement investit dans le bénévolat. — Des millions qui valent des milliards](#)”, in **Le Soleil**, 12 avril 1986, page B 1 Dossier 49
19. Pierre BOULET, “[Histoire d'une volte-face pour le moins révélatrice](#)”, in **Le Soleil**, samedi 12 avril 1986, page B 1 Dossier 51
20. Pierre BOULET, “[Éviter le piège de la privatisation déguisée](#)”, in **Le Soleil**, samedi 12 avril 1986, page B 1 Dossier 52
21. Jean-Paul L'Allier, “[Les années qui viennent. — L'inévitable social-démocratie](#)”, in **Le Devoir**, samedi 24 mai 1986, page A 9, des idées, des événements 54
22. Paul-andré COMEAU, “[BLOC-NOTES. Le débat sur le néo-libéralisme](#)”, in **Le Devoir**, Jeudi 17 juillet 1986, page 6 57
23. MARCEL LÉGER, “[De L'État providence à l'État provigain... du moins pour certains](#)”, in **Le Devoir**, vendredi 18 juillet 1986 • 7 des idées, des événements 59
24. Pierre-Y. LAURIN, “[Le miroir aux alouettes du libéralisme moderne](#)”, in **Le Devoir**, samedi, 19 juillet 1986, page A 7 - Idées- événements 61
25. Yves Vaillancourt, “[L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC. — I. À l'époque où l'État québécois jouait un rôle supplétif](#)”, in **Le Devoir**, samedi 2 août 1986, A 1 63
26. Yves Vaillancourt, “[L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC. — II. Le retour du pendule: l'attrait du recours à la privatisation](#)”, in **Le Devoir**, lundi 4 août 1986, A 1 66
27. Yves Vaillancourt, “[L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC. — III. Le modèle ontarien vu de plus près. Le modèle ontarien: à suivre?](#)”, in **Le Devoir**, mardi 5 août 1986, A 1 69
28. Yves Vaillancourt, “[L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC. — IV. Un véritable test: celui de l'aide sociale](#)”, in **Le Devoir**, mercredi 6 août 1986, A 1 72
29. PAULO PICARD, “[Compter sur ses propres moyens. — Pour le Congrès du travail du Canada, le NPD est le seul à proposer un projet de société à tendance social-démocrate, mais cette prise de position sera-t-elle profitable au parti le 25 octobre?](#)”, in **LE DEVOIR**, le mardi 19 octobre 1993, page A 9 - idées 75
30. Bernard Élie, “[Les lois du marché](#)”, in **Le Devoir**, 11 avril 1996, page A 6 Éditorial 77
31. MICHEL VENNE, “[Comment le Canada tourne le dos à l'État providence](#)”, in **Le Devoir**, Montréal, lundi 24 février 1997, page A1 79
32. Roch Côté, “[Perspectives — Néo-libéralisme, où es-tu ?](#)”, in **Le Devoir**, 13 décembre 1997, A1 82
-

Le Monde diplomatique, Paris, no 328, juillet 1981, page 30

Le néo-libéralisme contre l'État ?

[\(Retour à la tdm\)](#)

Par Kostas Vergopoulos, professeur de sciences économiques à l'université de Paris-VIII-Vincennes à Saint-Denis.

Les adeptes du courant dit "néo-libéral" prétendent que cette théorie ne s'épuise pas avec le contrôle monétaire de l'économie: elle comprend tout un programme de politique économique positivement concevable. Cependant, leur interprétation de la réalité économique et sociale se révèle non seulement tendancieuse, mais aussi pleine de contradictions.

Par exemple, pour M. Milton Friedman, principal théoricien "néo-libéral", une société fondée sur l'appât du gain est préférable à une société fondée sur la faim du pouvoir. Comme si, dans le système capitaliste, les deux phénomènes — gain et pouvoir — n'étaient pas deux aspects du même processus social ? En fait, le profit est déjà une forme concrète de pouvoir, de domination. La lutte pour le profit est déjà en soi une lutte pour la domination. Seuls les esprits naïfs ou hypocrites peuvent, tout en condamnant d'un côté la lutte pour le pouvoir, glorifier de l'autre la lutte pour le profit.

Le "néo-libéralisme" prétend avoir un programme économique positif. Pourtant, l'ensemble de ses recommandations se résume en quelques impératifs de caractère éminemment négatif: réduire les dépenses de l'État; réduire l'expansion de la monnaie; réduire l'impôt sur l'entreprise, etc. Selon son adage bien connu "tout va bien dans l'économie tant que le gouvernement ne s'en mêle pas": il paraît alors assez difficile d'admettre que les propositions "néo-libérales" contiennent un quelconque élément de positivité, ou qu'elles puissent offrir un programme d'action économique positive.

Dans leur lutte contre l'État keynésien, les "néo-libéraux" développent une incroyable offensive tous azimuts: tantôt ils prétendent que cet État fonctionne aux dépens des classes laborieuses - et ils en appellent au peuple pour lutter contre l'État-providence, instrument des riches; tantôt ils considèrent que ce même État charge les entreprises à l'excès, compromettant ainsi la incitations à investir - et ils en appellent aux riches et aux patrons pour lutter aussi contre cet État. Autrement dit, face aux pauvres, les "néo-libéraux" présen-

tent l'État comme l'instrument des riches, mais face aux riches, ils le présentent comme une bureaucratie parasitaire se développant à leurs dépens. Tous les moyens sont bons pour susciter la révolte générale des citoyens "contre l'État". Cependant, cette révolte vise-t-elle vraiment l'État en général ou, peut-être, seulement certains de ses aspects tout en renforçant par ailleurs certains autres de ses aspects ?

Les "néo-libéraux" chercheraient à limiter, si non supprimer, l'appareil d'État moderne tout en gardant les structures fondamentales de la société capitaliste. Or si l'on prend un certain recul, on constate que cet État a toujours été la forme historique concrète des compromis passés entre les classes sociales. S'il y a aujourd'hui des lois imposant des charges sociales aux entreprises ou établissant un impôt progressif sur le revenu, s'il y a des dépenses au titre de la Sécurité sociale, des allocations familiales, des indemnités contre le chômage, etc., il serait rigoureusement inexact de conclure que tout cela est le fait de l'État et de l'étatisme. En l'occurrence, l'État n'a fait qu'entériner les compromis passés entre les classes sociales durant les cin-

quante dernières années. Pourtant, les “néo-libéraux” ne veulent rien savoir des classes, ni de la lutte de classes, ni même de l'histoire. Tous les acquis historiques des travailleurs sont par eux pudiquement désignés comme des “ingérences” de l'État dans l'économie. La logique social-démocrate de l'État keynésien qui a prévalu pendant un demi-siècle consistait à canaliser la pression sociale des travailleurs en des formes mettant en valeur la fonctions sociales du capital et de l'entreprise. Aujourd'hui les “néo-libéraux”, prétendant vouloir libérer l'entreprise du “poids écrasant” de l'État et de l'étatisme ne visent en fait qu'à libérer l'entreprise de ses fonctions sociales et à imposer la régression de l'économie au royaume du despotisme absolu du capital.

Le “néo-libéralisme” prône encore les vertus du marché libre et de la concurrence illimitée. Il va même jusqu'à affirmer que le marché libre constitue le seul espoir des pauvres pour améliorer leur sort, contrairement au système interventionniste actuel qui fonctionnerait exclusivement au bénéfice des couches supérieures. Mais le véritable objectif de ceux qui se réclament aujourd'hui du “néo-libéralisme” n'est pas tellement, on l'a vu, de libérer et de renforcer la concurrence que de libérer les entreprises en général de leurs charges et fonctions sociales. Autrement dit, le vocable de “libéralisme” et l'éloge du marché libre ne masquent qu'à grand-peine une offensive généralisée contre les acquis historiques des classes laborieuses.

Ce “libéralisme” étonnamment tronqué implique aussi — contrairement aux abstractions “néo-libérales” — une politique étatique musclée pour assurer la mobilisation du capital, comportant notamment de multiples formes de subventions à l'industrie à

l'aide des fonds de l'État. Ce n'est sans doute pas par hasard que le modèle de l'État despotique japonais, du temps de la dynastie des Meiji (inaugurée en 1868) jusqu'aujourd'hui, exerce une séduction explicite sur Milton Friedman, les milieux dirigeants américains actuels et les cercles du patronat français. Dans ces conditions l'éloge du marché libre ne serait qu'un simple euphémisme: la concurrence serait appelée à fonctionner uniquement au niveau du marché du travail, tandis que les entreprises seraient fortement subventionnées, directement ou indirectement, par l'État. Enfin, lorsque le “néo-libéralisme” présente le marché libre comme une possibilité pour la pauvres de s'enrichir, il fait preuve d'une totale méconnaissance du problème de la pauvreté considérée sous sa dimension sociale. Il est bien évident que la mobilité sociale des individus ne pourra jamais supprimer le problème des classes pauvres, des classes qui, malgré tout, loin d'être oisives, sont celles des producteurs directs.

Le “néo-libéralisme” s'oppose aussi à la législation antitrust sous prétexte que le phénomène du monopolisme ne peut être combattu par des lois, proposant comme solution de renforcement de la concurrence libre et illimitée. Cependant, ce dilemme, consistant à choisir entre les lois antitrusts d'un côté et le renforcement de la concurrence de l'autre, est complètement fictif et imaginaire et, dans la meilleure des hypothèses, il témoigne d'une méconnaissance de la législation antitrust. En effet, cette législation n'a et ne peut avoir qu'un seul objet: la protection de la libre concurrence. Faut-il en conclure que les “néo-libéraux” assument l'idée de marché libre jusqu'à ses ultimes conséquences: jusqu'à la

crystallisation de la loi du plus fort, la loi des monopoles ?

Dans les mêmes milieux, on prétend expliquer l'inflation par la quantité de la monnaie en circulation. La hausse des prix dit-on, est toujours un phénomène monétaire. Toutefois, il est évident que cette “explication” se situe aux limites de la tautologie triviale. Si elle veut souligner que la hausse générale des prix est un phénomène monétaire, on observera que cette explication n'en est point du tout une, la hausse du niveau général des prix est un phénomène absolument identique à la croissance de la quantité de monnaie en circulation. Dans la meilleure des hypothèses, les variations de la quantité monétaire constituent tout simplement le mécanisme technique par lequel se réalise la hausse du niveau des prix, mais dans tous les cas on reste perplexe; le mécanisme est connu, mais on ignore aussi bien la nature que les causes de l'inflation. Alors que l'inflation est, par excellence, un problème brûlant, avec des causes et des conséquences sociales extrêmement graves, les “néo-libéraux” escamotent ses véritables dimensions, se contentant de présenter innocemment le mécanisme technique de l'inflation comme une cause.

Les tenants du “néo-libéralisme” liquident la question politique et sociale; ils pensent que ces aspects peuvent être réglés automatiquement par les mécanismes du marché; M. Milton Friedman affirme que le libéralisme économique finit toujours par rejaillir sur les structures politiques. Mais s'il en était ainsi, comment devrait-on expliquer la résurgence du phénomène autoritaire qui se développe en association avec les politiques économiques “néo-libérales” dans les sociétés occidentales ?

En fait, tout semble indiquer que le modèle économique “néo-libéral” a toujours organiquement besoin d'un État fort et autoritaire. En régime keynésien, les masses de travailleurs sont intégrées aux formes du pouvoir à travers la multitude des mécanismes socio-économiques de l'État-providence. Par contre, dans le régime “néo-libéral”, où précisément ces mécanismes entrent en crise - ce qui permet aujourd'hui de parler de crise de l'État, du keynésianisme, de la social-démocratie, des partis, des syndicats, etc., - il ne reste d'autre moyen pour contrôler les masses que l'appareil répressif, doté des formes juridiques du nouvel autoritarisme et de l'idéologie de la mobilisation générale contre les menaces pesant sur la sécurité des citoyens. On en conclut que cette liberté économique dont se réclame le “néo-libéralisme” est assez loin de rejaillir automatiquement sur le plan des libertés politiques.

L'expérience du Chili montre que le “néo-libéralisme” en économie implique inéluctablement un régime politique fortement autoritaire, sinon despotique, capable de contenir les actions revendicatives concertées des masses. Pourtant, les “néo-libéraux” se disent très satisfaits des progrès du “libéralisme” au Chili et parlent même sérieusement de “miracle économique chilien”. Les points positifs, selon eux, seraient la baisse du taux de l'inflation ramené à seulement (!) 35% par an et la réduction des dépenses de l'État de 40% à 30% dans le revenu national. Toutefois, on oublie de signaler que, après huit ans de dictature militaire “néo-libérale”, après plusieurs vagues d'“assainissements” économiques et politiques successifs par les disciples du “néo-libéralisme”, appelés en l'occurrence les “Chicago boys”, l'économie chilienne n'a pas encore aujourd'hui

réussi à rattraper son niveau de 1972. Il en va de même en ce qui concerne le taux de l'investissement dans le produit national chilien.

Le moins qu'on puisse supposer serait que le modèle chilien actuel, pour conforme qu'il soit aux recettes “néo-libérales”, est encore assez loin de constituer un miracle économique; non seulement la “libéralisation” économique de Pinochet ne se reflète pas dans les structures politiques, dissoutes par la dictature, mais il ne semble pas qu'elle parvienne à assurer une croissance de l'économie dans son ensemble.

La séduction exercée par les régimes musclés, autoritaires et despotiques, sur les adeptes du “néo-libéralisme” est aussi confirmée par l'importance accordée au modèle japonais, par les nouveaux dirigeants américains¹ comme par le patronat français. Apparemment, ce qu'il y aurait de commun entre le Japon du XIX^e siècle et les États-Unis et l'Europe occidentale d'aujourd'hui serait une préférence pour la spéculation et l'usure au détriment de l'investissement productif. Au Japon, ce fut l'aspect principal de la transition vers le capitalisme moderne alors que dans le monde occidental d'aujourd'hui le même problème se présente comme le trait principal de la marche à suivre pour sortir de la crise de stagflation. Toutefois, il serait inexact de prétendre que l'État des Meiji a agi comme un État libéral; au contraire, il a usé et abusé de toutes les prérogatives de l'appareil de l'État despotique légué par la société féodale japonaise. Cet État a agi sur l'économie en se servant de toutes les formes de contrainte, économique et extra-économique,

¹ Cf. Pierre Dommergues, “Apologie du capitalisme”, *Le Monde, dimanche*, 19 avril 1981

pour assurer l'essor et le développement du capitalisme:

- il s'est largement servi des procédés de taxation sauvage contre sa propre agriculture et contre les paysans - en appliquant notamment des coefficients différentiels d'imposition - pour favoriser des transferts sociaux au bénéfice du financement du secteur industriel²;

- il a bloqué autoritairement les salaires ouvriers à des niveaux excessivement bas;

- il a fortement subventionné - directement ou indirectement - les projets d'investissement des entrepreneurs privés; souvent, l'État acceptait de contribuer à ces investissements à raison de 50%, part qu'il cédait ensuite gratuitement aux investisseurs;

- il n'a pas hésité à attribuer un monopole légal à plusieurs firmes industrielles naissantes;

- souvent, les subsides de l'État prenaient la forme d'engagements à acheter la production des nouvelles entreprises pendant plusieurs années;

- l'État a procédé à la privatisation des entreprises créées avec des fonds publics acceptant de les céder à des particuliers à des prix ne dépassant pas 15% à 30% des frais engagés.

Cet État — libéral, selon les “néo-libéraux” — s'est illustré dans l'histoire comme le champion de deux orientations fondamentales: la militarisation de l'économie sous l'impulsion de l'État et une politique protectionniste visant à assurer le monopole des firmes japonaises sur le marché national, même au prix de la

² Cf. S. Kuznets, *Economic Growth and Structure*, Norton, Londres, 1965.

violation systématique de tous les engagements pris en matière de politique tarifaire en vertu des traités internationaux¹.

C'est donc à cet État japonais que les "néo-libéraux" d'aujourd'hui pensent pour compléter leur modèle économique. Mais peut-être que, sur ce point, dans le fond, ils ne se trompent pas: le complément nécessaire de l'économie libérale n'est pas un État réduit au minimum, mais au contraire un État particulièrement musclé, grand, fort et despotique. Pour eux, le problème fondamental est actuellement de mobiliser à fond toutes les prérogatives de l'appareil de l'État pour opérer une série de transferts directs et indirects en faveur des éléments entrepreneuriaux de la société, et notamment en faveur des grandes entreprises qui - en raison de leur importance et de leurs ramifications politico-économiques - peuvent exercer un rôle dominant aussi bien au niveau du marché et des échanges extérieurs que dans l'élaboration des nouvelles politiques économiques de l'État.

Face au problème de la récession, le keynésianisme préconisait la croissance du produit brut par la relance de l'investissement, tout en assumant l'hypothèse d'un investissement à profitabilité inférieure ou nulle financé par l'État. Aujourd'hui, les "néo-libéraux", face à la crise, jouent la carte de la récession et de l'austérité: leur objectif n'est plus tellement la croissance du produit brut que celle des profits au sein d'une production stagnante. En fait, il s'agit d'une opération par excellence conservatrice: on ne vise plus la création de richesses nouvelles, mais plutôt la redistribution des riches-

ses déjà existantes. L'apparition de préoccupations exclusivement monétaristes correspond aux exigences de cette nouvelle logique: sacrifier l'économie pour sauver la monnaie.

Contrairement à ce qu'il promet ou laisse espérer, le "néo-libéralisme" s'accomplit nécessairement dans un État fortement autoritaire et despotique. Cependant, il n'y a là aucune contradiction avec les prémisses idéologiques de ce mouvement: du "néo-libéralisme", l'essentiel à retenir n'est ni la liberté économique ni la prétendue liquidation de l'étatisme, mais plutôt la soumission de la logique de l'État à celle du capital privé. L'État ne disparaît pas, ne se retire pas de l'économie, mais se "privatise". La liberté dans le marché du travail est complétée par un autoritarisme sans égal dans l'histoire du capitalisme, notamment au niveau des politiques de l'État visant la mobilisation du capital. L'analyse macro-économique des organes de la planification publique ne disparaît pas, elle s'intègre directement dans l'analyse micro-économique des firmes privées (selon l'expression de R. Boyer). Keynes n'est pas évincé, comme on pourrait le croire, mais se voit intégré dans la vision de F. von Hayek. Si l'État social et l'État-entrepreneur sont aujourd'hui directement menacés, d'un autre côté les prétendus "néo-libéraux" s'accommodent parfaitement de tous les autres aspects du keynésianisme et exigent même le renforcement du rôle de l'État dans certains domaines tels que la politique aérospatiale, la croissance des dépenses militaires, aussi bien du côté de la production que de la demande.

Dans l'histoire du capitalisme, l'État a toujours soutenu le capital. Toutefois, cet appui n'a jamais été aussi fort, multiple et inconditionnel que dans les pro-

grammes économiques dits "néo-libéraux". En définitive, le "néo-libéralisme" n'est peut-être rien d'autre que la façade idéologique de l'offensive généralisée du *big business* en faveur d'un étatismisme forcené et autoritaire.

¹ Cf. H. Rosovsky, *Capital Formation in Japan, 1868- 1940*, Glencoe, New-York, 1961.

Le Devoir, Montréal, le 3 septembre 1983, page 13 —Idées

Les défis actuels de la social-démocratie

[\(Retour à la tdm\)](#)

Ces lignes sont extraites d'un document de réflexion, en vue d'un colloque sur la social-démocratie, préparé sous la direction de M. Jules-Pascal Venne, conseiller au programme du Parti québécois.

La croissance continue des services publics depuis vingt ans a amené beaucoup de citoyens à s'imaginer que les capacités de l'État étaient illimitées. Tel n'est plus le cas. À l'abondance des années 60 a succédé une certaine pénurie, à l'opulence de l'État, une rigueur certaine. La proportion du PIB consacrée aux dépenses publiques ne peut continuer de croître indéfiniment. Les résistances individuelles et collectives à une telle expansion vont d'ailleurs en s'amplifiant, le travail au noir en est une manifestation.

Il devient donc de plus en plus difficile de lancer de nouveaux programmes sociaux universels et coûteux. Le problème consiste maintenant à savoir si l'argent dépensé l'est à bon escient et est affecté aux bons endroits.

Remise en cause de certaines priorités

Les citoyens se posent aujourd'hui de plus en plus de questions sur l'efficacité de certains programmes sociaux.

Ainsi, Ivan Illich souligne la contre-productivité des équipe-

ments collectifs et des grandes institutions sociales la médecine hypersophistiquée finit par rendre malade, l'école désapprend... Dans certains cas, la distance entre des décisions à caractère social des États modernes et les usages qu'on fait des services font en sorte que les objectifs se trouvent détournés de leurs buts premiers.

D'autres critiques plus vigoureuses traitent de l'efficacité des actions redistributrices des États modernes et des programmes sociaux universels et les remettent en cause. Certaines études montrent que les programmes sociaux les plus importants profitent dans une large mesure aux classes moyennes.

Nos sociétés ont connu, depuis vingt ans, des changements éthiques et culturels qui ont modifié les critères de la pauvreté. On constate aussi que les mesures de sécurité du revenu ont amélioré les revenus des personnes âgées mais n'ont pas tenu compte de nouvelles formes de pauvreté qui affectent les jeunes ou les familles monoparentales dont le chef de ménage est une femme.

Ainsi, 44% de cette dernière catégorie de familles vivaient en 1980 sous le seuil de la pauvreté, alors qu'elles ne constituaient que 8% de l'ensemble des familles canadiennes. Le pourcentage des jeunes de moins de 24 ans vivant

sous le seuil de la pauvreté est passé de 20,4% en 1979 à 23,8% en 1980, et pourtant, ce dernier groupe d'âge décline par rapport à l'ensemble de la population canadienne.

Nouvelles formes d'inégalité

Avec la crise économique, de nouvelles formes d'inégalité sont apparues. Par exemple, le resserrement du marché de l'emploi engendre de nouvelles inégalités difficilement visibles, mais non moins insupportables, entre les salariés des secteurs économiques protégés et les autres, entre ceux du secteur public et ceux du secteur privé, sans compter le nombre grandissant des travailleurs et travailleuses occasionnels soumis à des conditions de travail des plus précaires. Dès lors la garantie et la sécurité d'emploi, la durée et les conditions de travail, l'avancement relié à l'ancienneté, les possibilités de formation et de promotion, tous ces facteurs doivent être comptabilisés. Notre volonté de mieux répartir la richesse collective devrait en tenir compte. Il faudra également s'attacher à améliorer les conditions de vie de ceux et celles qui ont rarement droit de parole dans notre société, faute d'organisation et de groupes de pression: les salariés non syndiqués, les milliers de jeunes en chômage, les milliers de travailleurs et de travailleuses "au noir"

de l'économie parallèle ou clandestine.

Que faire? Sinon réfléchir à de nouvelles formes de redistribution de la richesse collective et du travail.

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

L'un des éléments les plus positifs de la concertation naissante au Québec aura certes été la création de lieux de rencontres et d'échanges, qui ont permis de percer les murs du silence et de rompre avec la confrontation. On sent se dégager une nouvelle mentalité, de nouveaux rapports. Mais beaucoup de chemin reste à parcourir. D'abord, il faudrait que les initiatives ne viennent pas seulement de l'État mais des partenaires eux-mêmes. Il faudrait aussi qu'au sein des entreprises elles-mêmes s'établissent des actions concertées.

Nouvelle mentalité

Tout mécanisme d'action concertée doit obligatoirement s'accompagner d'un changement de mentalité, d'une nouvelle culture née de relations basées sur la solidarité et non plus sur la confrontation.

Il semble bien que ce type de consensus ne soit pas donné au départ. Il apparaît plutôt comme une conquête qui suppose un long apprentissage historique de mise en commun.

Les résultats des nombreuses conférences tenues à ce jour au Québec se résument essentiellement à quelques centaines d'engagements dont l'État est à toutes fins utiles le seul responsable. En effet, les porte-parole patronaux et syndicaux ne sont dépositaires que d'une infime partie de ces engagements. Une chose est évidente: l'État seul a ouvert ses li-

vres et discuté de ses politiques alors que les partenaires étaient là essentiellement pour faire valoir leurs revendications. Le rôle de l'État dans l'économie est fondamental, certes, mais nous devons convenir que les arbitrages fondamentaux entre les partenaires n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies en partie à cause des résistances patronales et syndicales engendrées par de longues années de rapports conflictuels.

Jusqu'ici les mécanismes de concertation ont essentiellement été appliqués au déblocage de dossiers. Les mécanismes de concertation doivent aller plus loin que de dénouer des crises réelles ou appréhendées, que de procéder à la dernière minute à des arbitrages difficiles. Idéalement, un contrat national devrait permettre d'établir des priorités économiques et sociales et d'aboutir à une entente entre partenaires sur la responsabilité de chaque agent dans le développement économique et les priorités sociales. À cet égard, les enjeux sont majeurs et suscitent de nombreux points d'interrogation.

Des questions pertinentes

—Jusqu'à quel point, au Québec, l'État peut-il et doit-il jouer le rôle, non seulement de régulateur, mais de moteur de l'économie?

—Faut-il étendre davantage le secteur public de l'économie, mieux coordonner les objectifs et l'action des sociétés d'État, depuis la Société de développement industriel (SDI), la Société générale de financement (SGF) jusqu'à la Caisse de dépôt?

—Jusqu'à quel point le secteur privé est-il prêt à harmoniser ses priorités, dans les domaines de l'investissement et des change-

ments technologiques, avec ceux de la collectivité?

—Le secteur coopératif québécois entend-il s'impliquer davantage dans ce processus?

—Les syndicats et le patronat sont-ils - vraiment intéressés à de nouvelles formules de gestion? Faut-il favoriser une certaine participation des travailleurs là-même où ils ne sont pas syndiqués?

—Comment assurer une représentation de tous les non-organisés dans le processus de consultation et de concertation?

—Certains intérêts corporatistes accepteraient-ils de réduire en partie leurs privilèges afin de permettre à l'État d'aider davantage les plus démunis?

On pourrait ainsi multiplier les questions. Ce ne sont pas tant les institutions qui manquent pour réaliser un dialogue qui permettrait au plus grand nombre de citoyens de participer et de prendre en charge le développement du Québec. Ce qui manque encore, c'est une mentalité différente une volonté ferme de discuter des vrais problèmes de la société et de procéder solidairement au changement social autrement que par des pressions politiques d'inspiration corporatiste.

Solidarité sociale

On a longtemps cru que l'expansion des services publics allait engendrer un renforcement de la solidarité sociale. Malheureusement, on a vu parallèlement à cette expansion se construire et se structurer, sur le modèle centralisé de l'État, des groupes de pression de toutes sortes, ce qui a eu pour effet de compartimenter davantage entre eux les membres de la so-

ciété. Ces groupes de plus en plus puissants, nantis de

Suite à la page 14

Défis Suite de la page 13

moyens de pression proportionnels à leur force, négocient trop souvent avec l'État sur un modèle classique d'affrontement, laissant l'ensemble des citoyens sans prise

face à ces "monstres froids.. Nous sommes passés d'un État égalitaire et pourvoyeur de services et de justice sociale à un l'État-clientélaire dont les décisions sont prises en fonction de tel groupe de pression, de telle clientèle, au détriment de l'intérêt général.

Ce mouvement de responsabilisation s'inscrit pleinement dans la mouvance sociale-démocrate et

souverainiste. Pour qu'il prenne de l'ampleur, l'attitude de dépendance envers l'État, attitude qui s'est généralisée depuis le début des années 60, devra faire place à un désir d'autonomie plus prononcé. De nouveaux lieux, de nouvelles formes de rapport entre les citoyens, les groupes et l'État, à tous les niveaux, devront être développés.

Le Devoir, Montréal, le 20 décembre 1984, page 9 — idées

LE NOUVEAU LIBÉRALISME

I- La souveraineté de l'individu

[\(Retour à la tdm\)](#)

PIERRE LEMIEUX

Écrivain et économiste, l'auteur est conseiller économique à Montréal,

Quels sont les fondements théoriques du grand courant libéral actuel (parfois appelé "néolibéral") ? Quel rôle s'ensuit pour un État respectueux de la liberté individuelle ? Ces deux courts articles visent à résumer l'apport de la problématique libérale contemporaine à la question de l'individu devant l'État.

Évidemment, je prends le terme "libéral" au sens français, et non au sens américain qu'ont assumé nos partis politiques soi-disant libéraux mais en réalité sociaux-démocrates. Le libéralisme couvre un vaste éventail philosophique qui va du libéralisme classique à l'anarcho-capitalisme (voir mon *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1983). Aux antipodes du collectivisme et de l'étatisme, le libéralisme est un individualisme qui affirme la primauté de l'individu sur la société, la souveraineté de l'individu.

L'inadmissible souveraineté de l'État

Tout à l'opposé, Staline, Hitler, Mussolini et Olaf Palme partagent une croyance commune: l'effacement nécessaire de l'individu devant les exigences collectives, c'est-à-dire la souveraineté de l'État.

Pour un libéral, la souveraineté de l'État, y compris de l'État démocratique, est inadmissible. De quel droit, grand Dieu!, un groupe d'hommes auraient-ils tous les droits à l'égard des autres ? Pour les protéger? Mais alors qui les protégera contre leur protecteur? Au lieu de permettre aux mieux intentionnés de faire tout le bien dont ils se croient capables, un régime libéral est conçu de manière à empêcher les pire de faire tout le mal que le pouvoir rend possible.

La souveraineté de la majorité ne peut davantage se réclamer du consentement libre et unanime des gouvernés en vertu d'un contrat social à la Rousseau. En effet, un individu rationnel ne confierait pas un pouvoir illimité à une ma-

ajorité de peur de se retrouver plus tard dans une minorité opprimée.

Bref, un État libéral ne peut être souverain, c'est-à-dire détenir l'autorité suprême. Mais le libéralisme ne se contente pas de rejeter la souveraineté de l'État; il s'appuie sur trois grandes philosophies de l'individualisme.

L'efficacité de l'individualisme

L'efficacité de l'individualisme constitue l'un de ces piliers du libéralisme contemporain. La grande leçon, la seule leçon peut-être, de l'économie est qu'une société fondée sur la souveraineté de l'individu non seulement fonctionne toute seule sans l'intervention constante de l'autorité, mais que l'ordre social ainsi créé est efficace. Le capitalisme en fournit la démonstration éclatante dans le domaine de l'économie. Chacun agissant dans son intérêt personnel sur le marché contribue automatiquement à l'intérêt de tous.

Cette idée, déjà présente chez les libéraux classiques, a été raffinée par les économistes modernes (dont Milton Friedman), et globalement reformulée par Frie-

drich Hayek dans sa trilogie *Droit, législation et liberté* (traduite de l'anglais par Raoul Andouin, en trois volumes, Paris PUF, 1980-1983). Les institutions sociales, y compris le droit, se développent spontanément selon un processus automatique de sélection des plus efficaces.

L'avant-garde de la gauche contemporaine redécouvre ce génie d'une société autorégulatrice: "Il est dans l'intérêt général que tous travaillent contre l'intérêt général", écrit Edgar Morin.

Dans une perspective libérale, l'intérêt général n'est, en vérité, que l'intérêt *commun* de tous les individus dans l'existence d'une société où chacun peut poursuivre pacifiquement ses intérêts individuels sur le marché. Contrairement à ce que croient de soi-disant libéraux, l'intérêt général ne se définit pas comme la somme d'intérêts particuliers qui, quand ils s'expriment politiquement, débouchent sur des privilèges coercitifs accordés à certains par l'État (protections syndicales, corporatistes ou douanières, par exemple).

Individualisme ne signifie pas nécessairement égoïsme, et l'altruisme spontané est une vertu constitutive d'une société libre. Et c'est, au contraire, à mesure que l'emprise de l'État armé empiète sur la société civile que s'effacent le sens personnel de la responsabilité civique ainsi que les solidarités naturelles de la famille et des associations privées.

Un contrat social unanime

Le contractualisme représente la deuxième grande théorie individualiste.

Par définition, le contrat exige l'unanimité des contractants, garantissant ainsi les avantages de chacun. La souveraineté de l'indi-

vidu se justifie alors par l'axiome que personne ne sait mieux que l'individu ce qui est bon pour lui ou, à tout le moins, qu'on ne sait pas qui sait mieux ou dans quels cas. Une société contractualiste, où chaque individu compte réellement pour un, est indiscutablement supérieure à une société majoritariste, où certains individus imposent à d'autres des contraintes qui ne sont pas acceptées individuellement et librement.

D'où l'idée d'étendre le contractualisme économique au niveau politique: que personne ne soit soumis à une obligation légale à laquelle il n'a pas lui-même, individuellement, consenti. C'est ce problème, si mal résolu par Hobbes et Rousseau, que reprend la théorie du contrat social unanime de James Buchanan, père de l'école du *public choice* (voir Buchanan, *The Limits of Liberty. Between Anarchy and Leviathan*, Chicago, University of Chicago Press 1974).

À partir d'une situation hypothétique d'anarchie, les droits de propriété naissent des incitations d'individus rationnels à réduire leurs dépenses mutuelles de pillage et de protection. Un contrat constitutionnel est signé à l'unanimité qui définit des droits de propriété et, en un deuxième temps, crée un État protecteur de ces droits, qui lui sont donc antérieurs et supérieurs. L'État protecteur est constitutionnel et non pas démocratique, puisque le seul État que des individus souverains accepteraient est un État limité.

Le même contrat confie à l'État une mission d'un tout autre ordre: produire certains biens qui sont présument désirés par tous mais dont le caractère public rend difficile leur financement libre sur le marché (voir le second article de cette série). Dans ce rôle, l'État producteur agit selon des procédures démocratiques requérant moins

que l'unanimité afin de contourner le problème des passagers clandestins, c'est-à-dire de ceux qui voudraient jouir des biens publics sans en payer leur part. On ne peut justifier d'arrangements politiques majoritaristes que comme une approximation, d'unanimité.

Les contractants hypothétiques ont le dos large: voilà bien le problème majeur de toute théorie politique contractualiste. Ainsi, Buchanan soutient que le contrat social peut justifier la redistribution: certains individus à qui leur habileté naturelle au pillage fait préférer l'anarchie hobbesienne exigeront des plus faibles une compensation redistributrice avant de consentir à déposer les armes. Autrement dit, redistribuons-leur une partie de nos revenus "de peur qu'ils ne viennent casser les vitres chez nous".

Les droits individuels

Peut-on légitimer un contrat social conceptuellement unanime mais auquel certains individus n'adhèrent que sous la menace d'être autrement agressés et expropriés par les plus forts ou les plus nombreux? Un contrat fondé sur l'intimidation n'a aucune valeur. De plus, il s'agit d'un seul dissident ou même d'un seul anarchiste minoritaire entretenant envers l'État une sainte horreur morale pour rendre l'unanimité impossible.

Ici intervient la longue, diverse et fructueuse tradition libérale des droits de l'homme, qui fournit une troisième justification à la souveraineté de l'individu. Les droits de l'homme sont des droits individuels inviolables, qui pré-existent à tout contrat et qui protègent également chaque individu (fort ou faible, riche ou pauvre, homme ou femme) contre la coercition d'autrui.

D'où viennent ces droits individuels ? Des stoïques grecs à Hugo Grotius, John Locke, Robert Nozick (*Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books, 1974) et Murray Rothbard, la tradition rationaliste du droit naturel les conçoit comme dérivant de la nature de l'homme. Ainsi, pour Rothbard, c'est un fait naturel que chaque individu possède le contrôle inaliénable de son cerveau et de son corps, d'où il s'ensuit qu'il en est le propriétaire absolu, qu'il a le droit naturel de défendre cette propriété (contre l'esclavage ou, disons, la négligence criminelle d'une compagnie chimique qui déverserait des produits dangereux sur lui) et qu'il devient propriétaire de tout ce n'est pas déjà possédé et qu'il annexe à sa personne par son travail (Murray Rothbard, *The Ethics of Liberty*, New York, Atlantic Highlands, Humanities Press, 1982).

Le problème philosophique qui se pose ici est bien connu : comment justifier ce qui doit être par ce qui est, dériver des valeurs à partir des faits, des énoncés normatifs à partir de constatations positives ? Si on ne peut nier la nature, ne peut-on pas, ne doit-on pas, en corriger certaines conséquences ?

Ultimement, comme la logique et les mathématiques, les droits individuels reposent peut-être sur des fondements axiomatiques. Certains libéraux, du reste, ont renoncé à leur trouver des fondements naturels immuables, se contentant comme Émile Faguet de les affirmer contre l'alternative inacceptable de la souveraineté de l'État (voir *Le libéralisme*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902).

D'une manière ou d'une autre, la, théorie du droit naturel soutient que l'individu a des droits antérieurs et supérieurs aux lois

positives, et que celles-ci doivent être jaugées en fonction de ceux-là. A Nuremberg, les officiers allemands ne pouvaient se disculper en montrant qu'ils obéissaient aux ordres d'un gouvernement légal. D'Alexis de Tocqueville à Charles Beudant et Georges Ripert, la tradition juridique libérale a toujours soutenu la primauté des droits individuels.

Le commun dénominateur des grandes théories contemporaines de l'individualisme libéral se trouve dans la liberté de l'individu de poser, sur sa propriété ou avec le consentement du propriétaire, toute action non violente ou frauduleuse. L'individu est souverain.

À SUIVRE

Le Devoir, Montréal, le 21 décembre 1984, page 9 — idées

LE NOUVEAU LIBÉRALISME

II- Problématique de l'État libéral

[\(Retour à la tdm\)](#)

Pierre Lemieux

Écrivain et économiste, l'auteur est conseiller économique à Montréal.

L'idéal libéral est l'anarchie, cette "anarchie ordonnée" (Buchanan) que produit la liberté individuelle. Mais même si des services de protection privés ne sont pas inconcevables, l'anarchie pose plusieurs problèmes (voir mon *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1983). À regret, on recourt à un État minimal pour protéger la souveraineté de l'individu: c'est l'État libéral.

Les principes de l'État libéral

De notre revue des théories individualistes, se dégagent trois grands fondements de l'État libéral:

1) **Les droits individuels:** l'individu est souverain, tout individu jouit de droits individuels égaux qui priment tout. Les individus ont l'obligation de contribuer à la protection de ces droits, ce qui définit la fonction essentielle de l'État.

2) **L'unanimité constitutionnelle:** tout arrangement coercitif doit, au moins conceptuellement, recueillir l'assentiment unanime de tous les individus qui respectent le droit, ce qui exige un État constitutionnellement limité par une véritable charte des droits (à l'opposé des parodies qui nous en tiennent lieu).

3) **L'ordre social spontané:** ces conditions satisfaites, l'État se gardera d'interférer avec l'ordre spontané que crée la liberté. L'État garantit les règles du jeu en assurant le respect des droits de propriété.

De ces grands fondements théoriques, on peut, en retour, dériver quelques principes pratiques pour délimiter le domaine de l'État libéral:

- **Le principe des solutions privées:** on favorisera toujours des solutions privées, même aux problèmes publics.

- **Le principe de la décentralisation politique:** quand des solutions purement privées sont impraticables, on visera ce que Gustave de Molinari appelait "la liberté de gouvernement" en insti-

tuant une décentralisation maximale de l'État. La responsabilité des divers niveaux de gouvernement (par exemple: fédéral, provincial, municipal ou communal) dans l'organisation des services publics sera en raison inverse de leur extension territoriale, les gouvernements supérieurs servant essentiellement à protéger les individus contre la tyrannie du village. Les gouvernements "les plus près du peuple" offrent l'avantage principal d'être plus faciles à désertier, et leur concurrence profite aux individus.

- **Le principe du fardeau de la preuve:** on évitera de juger chaque demande d'intervention "à son mérite", selon un pragmatisme que vantait Mussolini; au contraire, la constitution imposera une puissante présomption en faveur du laissez-faire, le fardeau de la preuve reposant toujours sur ceux qui veulent limiter la liberté individuelle.

L'État libéral est donc un État minimal, un État-veilleur-de-nuit, comme disaient les libéraux français. Plusieurs implications claires en découlent, dont l'illégitimité de tout monopole ou privilège accordé par l'État à une corporation, une compagnie

(privée ou publique) ou un syndicat; et l'illégitimité du contrôle, de la réglementation et de la normalisation de l'économie. Les deux seuls problèmes réels qui interpellent la théorie libérale concernent les biens publics et la sécurité sociale.

Le problème des biens publics

Économiquement, un bien public se définit par deux caractéristiques particulières: 1• sa consommation par une personne ne limite pas la consommation d'autrui, et 2• l'exclusion de ceux qui ne paient pas leur part des coûts de production est difficile sur le marché. D'où le fameux problème des passagers clandestins: chaque individu a intérêt à cacher ses préférences véritables en espérant faire financer sa consommation par son voisin. La théorie économique orthodoxe conclut qu'un tel bien ne sera pas produit en quantité optimale sur le marché.

Pourtant, cet argument des biens publics ne justifie pas aussi facilement qu'on le croit l'intervention de l'État.

D'abord, les biens publics purs ne courent pas les rues. À part la dissuasion qu'offre la protection publique, on pense à certaines qualités de l'environnement (le civisme, la pureté de l'air, peut-être la stabilité politique et économique d'une société libre) ou à certains ouvrages publics comme les digues ou barrages pour le contrôle des crues. Mais la plupart des biens que l'habitude de l'État assimile à des biens publics peuvent être produits et consommés privément, de l'enlèvement des ordures ménagères (qui n'a rien d'un bien public) jusqu'à la signalisation maritime (l'exemple classique des phares a été déboulonné par Ronald Coase et Murray Rothbard).

Quant aux biens publics impurs, ils sont innombrables: des relations civilisées en général jusqu'à la vue d'une belle femme (sexistement déshabillée des yeux, comme disent les nouveaux obscurantistes). Or l'existence d'un bien plus ou moins public ne justifie pas nécessairement que l'État intervienne pour le produire.

En effet, l'évaluation d'un bien étant forcément individuelle, subjective et variable, l'État ne peut savoir dans quelle mesure un individu qui refuse de participer au financement d'un bien public ne juge pas sincèrement que, pour lui, les avantages n'en valent pas les coûts.

De plus, l'action politique et l'intervention étatique comportent leurs propres coûts, souvent plus pénalisant que les failles de la coopération libre. Ces inconvénients de l'étatisme incluent l'institutionnalisation de la concurrence sauvage des groupes de pression organisés sur le marché politique, et la corporatisation de la société qui en résulte (voir, par exemple, Jean-Luc Migué, *L'économiste et la chose publique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982).

Enfin; n'oublions pas le principe des solutions privées, puisque plusieurs existent au problème des biens publics: 1• les droits de propriété privés, à créer là où ils n'existent pas; 2• l'entrepreneurship, qui privatise l'environnement avec des moyens comme les clauses d'adhésion, véritable zonage privé; ou qui produit des biens publics à des fins publicitaires comme les feux d'artifice offerts tous les soirs aux habitants de Copenhague par le parc Tivoli; 3• les associations et clubs; 4• les pressions sociales; etc.

Autant que possible, la responsabilité des quelques biens

publics restants doit être confiée aux niveaux inférieurs de gouvernement. Ainsi, les individus insatisfaits n'auront qu'à changer de commune, la concurrence parmi les gouvernements locaux limitant la coercition tout en assurant la production des biens publics réellement demandés.

Le problème de la sécurité sociale

On ne peut admettre la redistribution délibérée ou "pure" (selon la terminologie de Bertrand de Jouvenel) du revenu par l'État. Dans une société libre, le revenu se produit et se répartit sans intervention autoritaire, comme le résultat de la constellation multiple des actions individuelles. Une égalisation où toute forme de redistribution pure du revenu par l'État viole les droits individuels et ne saurait être acceptée constitutionnellement à l'unanimité par des individus rationnels voulant limiter l'État (sinon comme résultat d'un chantage coercitif).

Autre chose est la redistribution indirecte, par incidence, comme sous-produit d'un objectif différent — toute dépense étatique, même la protection publique, étant indirectement redistributive. On peut ainsi considérer comme redistribution indirecte du revenu deux fonctions étatiques regroupées sous le terme de "sécurité sociale": 1• *l'assistance minimale aux pauvres*, à ces cas marginaux qui subsisteraient après la disparition de la pauvreté causée par les interventions actuelles de l'État et après l'apport de la charité privée; et 2• *les assurances sociales* contre des risques involontaires et non assurables privément (certains handicaps de naissance, par exemple).

Pouvons-nous imaginer un contrat constitutionnellement unanime prévoyant des assurances sociales obligatoires ? C'est loin

d'être évident, puisque les droits individuels supposent le droit de tout individu minoritaire de n'y pas participer.

Le libéral rationalisera moins difficilement la fonction d'assistance minimale et sélective aux pauvres, dans la mesure où l'évitement du spectacle de la misère peut être considéré comme un bien public. Demeure quand même le double problème de l'évaluation des préférences réelles de chaque individu et des droits du dissident minoritaire.

Aux frontières de la théorie individualiste, trois voies de sortie semblent s'offrir à l'État libéral. Premièrement, la protection

des droits individuels peut justifier que l'État assure aux enfants pauvres certaines garanties minimales pour la jouissance future de leurs droits. Deuxièmement, si les programmes d'assurances sociales relevaient de la juridiction des administrations locales, chaque individu signerait presque son propre contrat social en choisissant la commune qui offre sa combinaison préférée d'impôts et d'assurances sociales. Enfin, on peut envisager d'autres formules d'opting-out individuel.

L'individualisme civilisateur a amené les anciens barbares à admettre la diversité des opinions, puis des choix économiques individuels. Stoppé par la barbarie à

visage humain de l'État-Providence au cours des dernières décennies, ce progrès renaissant permettrait à l'État libéral de continuer à réduire la coercition dans les affaires humaines.

Pouvons-nous espérer un jour "éteindre l'État" (selon la malheureuse formule de Lénine) dans des domaines où un État minimal nous apparaît aujourd'hui inévitable ? Nul ne le sait et il faut se garder autant d'un millénarisme naïf que du pragmatique cynisme de nos politiciens actuels. Mais le libéral sait une chose: l'individu est l'avenir de l'homme.

FIN

Le Devoir, Montréal, 9 janvier 1985, page 8 —Idées

L'ILLUSION LIBÉRALE, ou la bonne exploitation d'une philosophie bon marché

([Retour à la tdm](#))

RÉPLIQUE
YVES VAILLANCOURT

C'est tout un galimatias pseudo philosophique que nous sert Pierre Lemieux dans son article du 20 décembre visant à circonscrire les fondements théoriques du libéralisme actuel. D'entrée de jeu, l'auteur veut étoffer sa crédibilité en nous référant à un ouvrage sur la question qu'il a publié à Paris. Qu'importe! Voyons la teneur de ses proclamations, et par teneur il faut entendre teneur en vérité. *L'État est un souverain inadmissible*, dit-il, *et l'efficacité de l'individualisme est démontrée, de façon éclatante, par les réalisations économiques.*

Pas d'État, ou moins d'État, pas de privilèges coercitifs accordés à des particuliers, résultat: un marché libre, florissant et s'autorégulant. Belle histoire, mais ce n'est même pas ainsi que cela se passe en terre libérale: l'Angleterre tchatchérienne (de Margaret Thatcher), l'Amérique reaganienne (de Ronald Reagan) et, aussi, il ne faut pas l'oublier, le Chili de Pinochet (du Général Pinochet, de 1973 à 1995). Que le syndicat des mineurs anglais réclame des salaires décents et des conditions de travail humaines, et voilà la droite libérale qui pousse l'État à réglementer le droit de grève et, au besoin, à envoyer les forces de l'ordre briser les piquets de grève.

La droite libérale veut la déréglementation, l'évanescence de l'État, mais lorsqu'il s'agit de sauver Chrysler ou la Continental-Illinois Bank de la faillite et de la ruine, c'est drôle, elle ne recourt pas aux mécanismes "régulateurs" du marché: c'est l'État qui accourt à la rescousse. Il est ridicule de contester "l'inadmissible souveraineté de l'État" en matière économique quand la droite libérale accueille à bras ouverts l'énorme stimulant qu'est, aux États-Unis, le budget militaire. Bref, dans les faits, quant à la protection des riches, il n'y a ni déréglementation, ni retrait de l'État. Ce que la droite libérale veut déréglementer, ce sont les mécanismes de protection des plus démunis.

Évidemment, cette mascarade nécessite une couverture. Cette dernière n'est nulle autre que la noble défense des droits inviolables de l'Homme: "C'est un fait naturel que chaque individu possède le contrôle inaliénable de son cerveau et de son corps, d'où il s'ensuit qu'il en est le propriétaire absolu." Belle niaiserie! Même dans une société autonome, produisant des individus autonomes (ce qui n'est certainement pas le cas dans l'état actuel des choses), pareille propriété ne peut être qu'un fantasme. Ultimement, et sans que cela évacue le rôle de la conscience, le regard qu'un individu jette sur lui-même ne peut

être qu'un regard induit par sa propre société.

À quoi mène donc cette profession de foi, impossible, dans l'individualisme? Peut-être qu'après dix ans de libéralisme reaganien, lorsque l'État aura terminé son "inacceptable" mission de *Welfare State* pour laisser oeuvrer le marché, et quand les plus pauvres des citoyens, ayant déjà vu réduire de façon drastique et, bien sûr, éclatante, l'aide de l'État, n'auront plus accès aux soins médicaux, et bien peut-être seront-ils effectivement propriétaires absolus de leur cerveau et de leur corps. Ceux-ci traîneront librement dans la rue sans qu'aucun médecin ou travailleur social, ô sacrilège! ne vienne en violer la propriété.

Manifestement, il faut remplacer la notion de droit de l'individu par celle de devoir envers tous les hommes. La droite libérale proclame bien haut sa philosophie fondée sur les droits de l'Homme (dont le droit au travail qui n'a pourtant jamais procuré de travail à personne), bien qu'elle dénie la responsabilité des puissants vis-à-vis des démunis. Évidemment, elle fait cela en agitant l'absurdité que cent millions d'individus, dans un même pays, "peuvent tous agir dans leur intérêt personnel sur le marché". Seuls les déjà puissants peuvent agir sur le marché dans leur intérêt personnel: personne ne se trompe

là-dessus.

Finalement, où est l'honnêteté quand on fait dire à un auteur connu ce qu'il ne pense surtout pas: l'avant-garde de la gauche contemporaine redécouvre ce génie de la société régulatrice: "Il est dans l'intérêt général que tous travaillent contre l'intérêt général", écrit Edgar Morin.

Faut-il croire que ce dernier louange les vertus du marché libre? En fait, sa réflexion va dans un sens tout autre que celui de la réflexion de Pierre Lemieux. Partant du fait naturel que la désorganisation participe activement à l'organisation, Morin analyse les virtualités d'une transformation radicale de la société, visant à l'émergence d'une société auto-

nome, qui se prend en charge elle-même alors qu'actuellement elle se soumet à ses institutions, État et économistes libéraux compris. Mais, de la part d'un chantre du reaganisme, on ne pouvait guère s'attendre à mieux que ce racolage philosophique digne de l'illusionnisme de ses idoles politiques.

Le Devoir, Montréal, le 15 janvier 1985, page 9 —idées.

Un parti socialiste au Québec ?

[\(Retour à la tdm\)](#)

Jean Guay, Gilles Labelle et Daniel Lapointe

Les auteurs sont étudiants de doctorat et de maîtrise en science politique à l'Université de Montréal et à l'UQAM.

LORS de son deuxième congrès, tenu au début de décembre, le Mouvement socialiste (MS) décidait d'emprunter la voie électorale et de briguer les suffrages lors des prochaines élections québécoises. Selon toute vraisemblance, le mouvement présidé par M. Marcel Pépin se transformera à court terme en parti politique afin de gagner une crédibilité maximale pour le prochain scrutin.

LE DEVOIR publiait le 10 décembre, un texte signé par M. Richard Lanthier dans lequel l'auteur prédit que le futur Parti socialiste de M. Pépin n'obtiendra guère de succès auprès des petits travailleurs, des chômeurs et des jeunes. Cette prédiction repose sur le fait que MS ne serait pas suffisamment à gauche et qu'il ferait preuve de sectarisme à l'endroit de bon nombre des forces progressistes et socialistes du Québec, forces, que l'auteur omet cependant de mentionner.

Réfléchir à l'avenir du MS et d'un éventuel Parti socialiste selon cette perspective nous semble une démarche boiteuse. Il est permis de statuer que la classe

d'elle-même, une essence de gauche susceptible d'influencer son comportement politique, maui il nous semble très hasardeux de le faire. L'histoire contemporaine est remplie d'exemples qui indiquent précisément le contraire. Le cas du Parti socialiste français, paradoxalement cité par l'auteur, constitue une preuve éclatante d'un parti qui, tout occupé qu'il est à trahir ce que M. Lanthier considère être les véritables intérêts de la classe ouvrière, connaît néanmoins un succès important auprès de cette fraction de l'électorat.

En ce qui a trait aux chances de succès du futur Parti socialiste québécois, lors du prochain scrutin, il existe, selon nous, une grande quantité de facteurs importants qui imposent une certaine prudence lorsqu'il s'agit de prédictions. Les troupes de M. Pépin peuvent tout autant obtenir un pourcentage appréciable du vote que subir un cuisant revers. Mais s'il y a échec, ce ne sera certainement pas en raison de l'argument soulevé par M. Lanthier.

Il existe un élément important qui pourrait poser obstacle au succès des socialistes québécois et qui mérite d'être mentionné. Pour bien le saisir, il faut remonter à l'origine du mouvement.

En 1981, le MS publiait son manifeste pour un Québec socialiste, indépendant, démocratique et pour l'égalité entre les hommes

et les femmes. Le manifeste insiste sur l'idée de réaliser l'unité politique des classes ouvrière et populaire; d'enraciner en profondeur le projet du mouvement ainsi que de susciter et développer une volonté de lutte et de changement. Toute perspective électorale semble à cent lieues des préoccupations des auteurs, qui vont même jusqu'à mettre les lecteurs en garde contre la tentation de former un parti et d'aller à la conquête du pouvoir étatique (manifeste du MS, p. 31). Que s'est-il donc passé en trois ans pour que l'exécutif même du Mouvement propose lors du récent congrès sa transformation immédiate en parti? Il semble évident que le travail effectué par le MS n'a pas transformé la réalité québécoise dans le sens de ses objectifs. Aucun progrès significatif n'a été réalisé quant à l'unité des classes ouvrière et populaire. La stagnation du *membership* du mouvement atteste du faible encaînement du projet. La volonté de lutte et de changement n'a connu aucun progrès stable.

Il nous est donc permis d'interpréter la proposition de l'exécutif du MS comme un coup de dés dans le but de dépasser un piètement devenu intolérable. La direction du MS, consciente de la nécessité de jouer une nouvelle carte et séduite par la conjoncture de vide politique à l'aube des prochaines élections, décide donc de jouer le tout pour le tout et

préconise la transformation immédiate du MS en Parti. Cette avenue prend l'allure d'un coup de dés dans la mesure où le résultat d'élections peut avoir deux conséquences complètement différentes pour un jeune parti: soit qu'il fasse relativement belle figure et qu'il augmente du coup sa force et sa crédibilité, soit qu'il essuie une gifle monumentale qui élimine de la scène pendant longtemps.

Personne n'a été surpris d'apprendre que le deuxième congrès a opté pour une position médiane favorable à la participation aux prochaines élections mais qui retarde toutefois pour quelque temps la mutation en parti politique. Le fantôme du manifeste a sûrement nourri les hésitations de certains congressistes qui ne pouvaient accepter un changement aussi brusque. La crainte d'un important revers et de ses conséquences désastreuses devait également peser dans la balance. Le fait saillant demeure toutefois la décision de faire campagne lors des prochaines élections. C'est de cette décision qu'émerge un nouveau problème.

Il faut voir que le Mouvement socialiste, du moment qu'il opte pour se transformer en parti et se présenter aux élections, rencontrera un obstacle majeur dans sa quête d'un appui populaire appréciable, le jour du scrutin. Un éventuel échec du Parti socialiste serait davantage compréhensible à la lumière de cet obstacle que des raisons invoquées par M. Lanthier.

Au terme de trois années d'existence, le MS demeure composé d'un groupe restreint d'individus. Il s'agit de syndicalistes, de militants de groupes populaires, de féministes engagées, bref de gens partageant une analyse généralement commune de la société et des aspirations à peu près

semblables. Cette homogénéité rend encore plus flagrant le fossé qui existe entre ce groupe restreint et marginal et l'ensemble de la société.

Du moment qu'il se transforme en parti politique et brigue les suffrages, le MS se verra obligé de se conformer aux règles du jeu propres à la logique électorale. À défaut de quoi il risque de subir l'échec dont on a fait mention de même que ses conséquences redoutables. Un parti politique, le jour du scrutin, interpelle forcément l'ensemble de l'électorat. Son succès dépendra de sa capacité de coller aux préoccupations de l'ensemble de la population.

C'est ici qu'apparaît le dilemme du Mouvement socialiste: le groupe homogène qui constitue son membership peut-il accepter de refléter les remises en question qui traversent actuellement l'ensemble de la population québécoise? Les membres accepteront-ils de se montrer moins intransigeants face à des principes longtemps considérés comme intouchables? Devant un électorat qui se questionne de plus en plus quant à l'importance du rôle et de la place de l'État, ou encore qui s'oppose de plus en plus au droit de grève absolu dans le secteur public, quelle sera l'attitude des membres du futur Parti socialiste pendant la campagne électorale?

Il y a déjà à gauche — du moins dans ce qu'il faut nommer la gauche "traditionnelle" qui forme une partie importante du MS, l'habitude de véhiculer un certain nombre de dogmes sur ces questions et de considérer comme hérétique quiconque les met en doute. Par surcroît, il est d'autant plus tentant pour un groupe marginal comme le MS de réagir à son isolement en se refermant sur soi et en refusant tout ce qui peut sembler menacer sa fragile unité.

Le succès ou l'échec du Mouvement socialiste transformé en parti pour les prochaines élections, pendant lesquelles il devra chercher à recueillir des votes au-delà du cercle des militants de gauche, dépendra grandement, croyons-nous de sa capacité de pratiquer ce genre de questionnement.

Le Soleil, Québec, le 28 janvier 1985, page B-2

Marcel Pepin croit être en mesure de séduire plusieurs orthodoxes déçus

[\(Retour à la tdm\)](#)

(PC)—Les orthodoxes du PQ devront donner à l'idée de l'indépendance un contenu résolument socialiste s'ils ne veulent pas revivre l'échec du RIN, croit le président du Mouvement socialiste (MS), Marcel Pepin.

par Rudy LECOURS

Dans une entrevue accordée en marge du conseil national du MS, réuni à Québec au cours du week-end, M. Pepin: a. expliqué que le programme du MS axe sur l'indépendance, le socialisme, les droits démocratiques et l'égalité entre hommes et femmes peut séduire plusieurs militants orthodoxes déçus.

"Pour un certain nombre de partisans orthodoxes, c'est peut-être intéressant de voir que nous avons, non seulement le projet de souveraineté traduit sous la forme de l'indépendance, mais aussi un projet de société qui y est indissolublement lié", analyse-t-il.

L'ancien président de la CSN. affirme que quelques centaines d'entre-eux sont entrés en communication avec le MS depuis le congrès du PQ qui pour s'informer, qui pour se rallier.

Toutefois, il entretient peu d'espoir d'unité avec les porte-étendards de l'orthodoxie péquiste avec: qui le MS n'est en rapport "ni formel, ni informel".

Pourtant, à son congrès de décembre, le MS avait résolu de tenir des pourparlers avec certains groupes idéologiquement voisins avant de se transformer en parti politique aux prochaines élections générales.

"Je crois que les têtes d'affiche ne peuvent être d'accord avec notre projet à nous. parce que, pendant des années, elles ont eu une autre politique", explique M. Pepin.

Nationalisme

Cette autre politique, M. Pepin l'a vertement critiquée dès l'ouverture du conseil national du MS dans une déclaration intitulée "La question nationale, une question sociale".

Dépeignant à gros traits mordants les visages du nationalisme depuis la conquête, M. Pepin y développe la thèse voulant que les élites ont toujours fait vibrer les cordes nationalistes des couches populaires pour mieux asseoir leur pouvoir. "Trop attentives à l'étroitesse de leurs intérêts, elles ont toujours choisi soit de réprimer, soit d'utiliser la volonté

d'indépendance des classes exploitées dans le cadre de leur marchandage avec les forces capitalistes dominantes à l'échelle de l'Amérique du Nord".

M. Pepin n'est particulièrement pas tendre à l'endroit de René Lévesque et du Parti québécois qu'il accuse d'avoir exploité les velléités indépendantistes populaires dans une "formidable opération de manipulation".

Le président du MS affirme que le PQ a été porté au pouvoir par un courant indépendantiste et socialisant, désireux de se servir de l'État pour piloter des réformes progressistes.

Il accuse M. Lévesque d'avoir développé à fond la recette "allusive et contradictoire" concoctée par feu Daniel Johnson.

Égalité ou indépendance devient souveraineté-association. "Et voilà maintenant que selon Johnson, Pierre-Marc, l'idée de souveraineté ne ferait plus vraiment l'affaire des partis politiques", lance-t-il ironique.

Bilan de huit ans de pouvoir péquiste: "Encore une fois un mouvement national aura servi de marche pied pour s'accaparer du pouvoir et s'y maintenir", analyse M. Pepin.

Avenir

Le leader du MS se dit heureux du refus exprimé par de nombreux militants péquistes de mettre leur option en veilleuse. Il note cependant que promouvoir l'idée de l'indépendance sans combattre les classes dominantes

est vouée à l'échec comme en témoigne, selon lui, l'expérience du Rassemblement pour l'indépendance nationale qui s'est sabordé en 1968, peu après la fondation du PQ: "L'histoire a montré et redémontré que nos élites, cléricales et laïques, n'ont jamais soutenu de façon conséquente au-

cun mouvement de libération nationale.

"L'idée d'indépendance ne se suffit pas à elle-même, conclut-il. Voilà pourquoi la lutte nationale des Québécois est intimement liée aux luttes pour le socialisme.

Le Devoir, Montréal, 28 janvier 1985, page 2

Pepin invite les péquistes orthodoxes à se joindre au Mouvement socialiste

[\(Retour à la tdm\)](#)

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC)—Les orthodoxes du PQ devront donner à ridée de l'indépendance un contenu résolument socialiste s'ils ne veulent pas revivre l'échec du RIN, croit le président du Mouvement socialiste (MS), M Marcel Pepin.

Dans une entrevue accordée en marge du Conseil national du MS, réuni dans la Vieille Capitale au cours du week-end, M. Pepin a expliqué que le programme du MS axé sur l'indépendance, le socialisme, les droits démocratiques et l'égalité entre hommes et femmes, peut séduire plusieurs militants orthodoxes déçus.

“Pour un certain nombre de partisans orthodoxes, c'est peut-être intéressant de voir que nous avons, non seulement le projet de souveraineté traduit sous la forme de l'indépendance, mais aussi un projet de société qui y est indissolublement lié., analyse-t-il.

L'ancien président de la CSN affirme que quelques centaines d'entre eux sont entrés en communication avec le MS depuis le

Congrès du PQ, qui pour s'informer, qui pour se rallier.

Toutefois, il entretient peu d'espoir d'unité avec les porte étendards de l'orthodoxie péquiste avec qui le MS n'est en rapport “ni formel, ni informel *.

Pourtant, à son Congrès de décembre, le MS avant résolu de tenir des pourparlers avec certains groupes idéologiquement voisins avant de se transformer en parti politique aux prochaines élections générales.

“Je crois que les têtes d'affiche ne peuvent être d'accord avec notre projet à nous parce que, pendant des années, elles ont eu une autre politique”, explique M. Pepin.

Cette autre politique, M. Pepin l'a vertement critiquée dès l'ouverture du Conseil national du MS dans une déclaration intitulée “La question nationale, une question sociale.

Dépeignant à gros traits mordants les visages du nationalisme depuis la Conquête, M. Pepin y développe la thèse voulant que les élites ont toujours fait vibrer les cordes nationalistes de couches populaires pour mieux asseoir leur pouvoir. “Trop attentives à

l'étroitesse de leurs intérêts, elles ont toujours choisi soit de réprimer, soit d'utiliser la volonté d'indépendance des classes exploitées dans le cadre de leur marchandage avec les forces capitalistes dominantes à l'échelle de l'Amérique du Nord.

M. Pepin n'est particulièrement pas tendre à l'endroit de René Lévesque et du Parti québécois qu'il accuse d'avoir exploité les velléités indépendantistes populaires dans une “formidable opération de manipulation”.

Le président du MS affirme que le PQ a été porté au pouvoir par un courant indépendantiste et socialisant, désireux de se servir de l'État pour piloter des réformes progressistes.

Il accuse M. Lévesque d'avoir développé à fond la recette “allusive et contradictoire” concoctée par feu Daniel Johnson..

Égalité ou indépendance devient souveraineté association. “Et voilà maintenant que selon Johnson, Pierre-Marc, l'idée de souveraineté ne ferait plus vraiment l'affaire des partis politiques”, lance-t-il ironique.

Bilan de huit ans de pouvoir péquiste: “Encore une fois un

mouvement national aura servi de marche-pied pour s'accaparer du pouvoir et s'y maintenir., analyse M. Pepin.

Le leader du MS se dit heureux du refus exprimé par de nombreux militants péquistes de mettre leur option en veilleuse. Il note cependant que promouvoir l'idée de

l'indépendance sans combattre les classes dominantes est vouée à l'échec comme en témoigne, selon lui, l'expérience du Rassemblement pour l'indépendance nationale qui s'est sabordé en 1968, peu après la fondation du PQ: "L'histoire a montré et redémontré que nos élites, cléricales et

laïques, n'ont jamais soutenu de façon conséquente aucun mouvement de libération nationale.

"L'idée d'indépendance ne se suffit pas à elle-même, conclut-il. Voilà pourquoi la lutte nationale des Québécois est intimement liée aux luttes pour le socialisme.

Le Monde diplomatique, Paris, no 375, juin 1985, page 28

PLUS DE MARCHÉ, MOINS D'ÉTAT

Un programme pour la droite ?

[\(Retour à la tdm\)](#)

par Denis Clerc, directeur
d'Alternatives économiques

Rien de bien nouveau sous le soleil ? Telle est la première impression qui se dégage à la lecture de trois livres qui tentent de préciser à quelle sauce les Français seront mangés si l'opposition revient au pouvoir. Pourtant, cette impression de "déjà vu" est trompeuse: ces trois livres dessinent les grandes lignes d'une politique économique assez différente de celles que la droite ou la gauche ont mises en oeuvre au cours de ces dix dernières années.

Réflexions pour demain, de M. Raymond Barre, est un étonnant concentré de... barrisme.¹ L'ancien premier ministre n'a pas, bougé d'un pouce: pas l'ombre d'un regret à l'égard de son action passée, pas l'esquisse d'une évolution dans l'analyse.

¹ Raymond Barre, *Réflexions pour demain*, Livre de poche, coll. "Pluriel", Paris, 1984.

La politique économique qu'il préconise repose sur un triptyque. Du point de vue monétaire, l'essentiel est de retrouver une monnaie forte, ce qui permet à la fois d'attirer les capitaux étrangers et de réduire le coût des importations. Du point de vue *budgétaire*, réduire les dépenses publiques limitera la pression inflationniste engendrée par un déficit aujourd'hui comblé en partie par une création de monnaie; et, à terme, cela autorisera une réduction de la fiscalité pesant sur les entreprises ou les particuliers. Du point de vue de la *production*, enfin, l'objectif doit être de restaurer les marges des entreprises: modération des salaires, retour à la liberté des prix et des licenciements. Ces trois orientations sont complémentaires et se renforcent dans ce que, en son temps (1978), on avait appelé le "modèle allemand": la contrainte extérieure imposée par une monnaie forte oblige les entreprises à des efforts de réduction de leurs coûts, y compris salariaux. Ces efforts, encouragés par un moindre pression fiscale, se traduisent par une faible inflation laquelle,

en retour, permet d'améliorer les débouchés à l'étranger. Et l'emploi ? Une résultante, pour M. Barre: "*La meilleure politique pour l'emploi est une politique pour les entreprises*".

Les failles du "modèle"

Ce modèle "barriste", mis en oeuvre entre 1976 et 1981, n'a pas donné - c'est le moins qu'on puisse dire - des résultats très probants. En admettant que les thèses soient exactes, l'analyse de M. Barre est critiquable à un double égard.

Tout d'abord, le cercle vertueux du "modèle allemand" repose sur une condition: que les entreprises utilisent leurs marges reconstituées pour investir et prendre le tournant qu'imposent les mutations technologiques. Or, ni en 1979 (alors que leurs marges se reconstituaient) ni en 1984 (alors qu'elles ont retrouvé leur niveau de 1972), on n'a assisté à une véritable reprise de l'investissement. En d'autres termes, il ne suffit pas de réaliser des profits pour retrouver du nerf: il

faut aussi que les débouchés soient au rendez-vous. Or, justement, ils n'y sont pas (au moins les débouchés intérieurs), parce que la rigueur rogne le pouvoir d'achat des salariés et réduit celui du secteur public. M. Barre peut toujours accuser la gauche de ne pas mettre en place les autres éléments du cercle vertueux de l'«assainissement»: monnaie forte, réduction du déficit budgétaire. Mais, outre-Rhin, la situation en fort semblable à celle de la France, bien que la politique économique qui y est menée soit très proche de celle que souhaite l'ancien premier ministre: faible croissance, déclin industriel, montée du chômage... Même si M. Barre reconnaît la réalité de la crise, la durée de celle-ci résulte, à ses yeux, d'une politique économique inadaptée. La réalité est différente: la crise du fordisme suppose, pour être résolue, qu'il y ait à la fois progression du pouvoir d'achat et progression des investissements, alors que, actuellement, ces deux progressions sont incompatibles, d'où le blocage.

Le barrisme oublie la question de l'emploi. Ou, plus exactement, à en faire une résultante, il passe sous silence le problème essentiel de la décennie. La modernisation, au mieux, sauve des emplois. Elle n'en crée pas! du moins globalement, l'exemple américain est parlant sur ce point: les emplois n'ont pas été créés dans le secteur «moderne» mais dans la restauration, le gardiennage et les services. La réduction du temps de travail? M. Barre n'y est guère favorable: «Le coût économique des mesures sociales (...), c'est la démotivation provoquée par l'apologie de la réduction de l'effort et de l'allongement du repos, dans un monde où règne une concurrence sans merci.». Les 35 heures engendrent des fainéants, non des emplois.

C'est là au moins l'un des points sur lesquels M. Lionel Stoléro, fidèle lieutenant de M. Valéry Giscard d'Estaing, se différencie de M. Raymond Barre. Pour lui, aucun doute: du fait des robots, des puces et de l'accroissement de productivité qui en résulte, «*promettre actuellement le plein emploi par le seul retour à la croissance, c'est un mensonge politique honteux*»¹. Aussi, M. Lionel Stoléro développe-t-il longuement l'idée qu'une politique spécifique de l'emploi doit accompagner la politique économique. Tout *comme* M. Barre, il fonde cette dernière presque exclusivement sur la réduction des charges (salariales, sociales, fiscales) des entreprises. Mais au moins, dans ce contexte libéral, met-il l'accent sur la nécessité d'en finir avec le taylorisme, de sorte que la négociation sociale porte désormais sur l'organisation du travail, sur une répartition différenciée des «fruits de la croissance».

Un étonnant mélange

Quant à l'emploi, il estime que cette «politique de l'offre», qui doit s'accompagner d'une ouverture internationale croissante, est susceptible de permettre de gagner deux à trois points de croissance par an. Et pourtant, cela ne suffira pas, pense-t-il: car ces deux à trois points ne représentent que 150 000 emplois supplémentaires chaque année, soit un peu moins que la croissance actuelle de la population active. Même en y ajoutant des mesures spécifiques en direction des petites entreprises et des entreprises «de pointe», cela ne suffira pas à réduire le stock du chômage, estime-t-il encore. D'où quatre propositions:

- flexibilité des salaires et de l'emploi, de telle sorte que le marché du travail puisse s'adapter aux fluctuations de l'offre et de la demande, aussi bien par des mouvements de prix (salaires) que par des mouvements de volume (emplois). M. Stoléro estime notamment que le SMIC crée une rigidité à la baisse, qui est à l'origine d'une non-crédation d'emplois en faveur des jeunes. C'est à l'État de garantir un revenu minimal, non à l'entreprise. La flexibilité de l'emploi doit permettre d'adapter à tout moment le volume d'heures travaillées aux besoins de l'entreprise, par exemple en annualisant la durée du travail;

- la réduction du temps de travail au profit de la formation: il s'agit de former les salariés avant qu'ils ne soient chômeurs, les heures passées en formation dégageant alors des postes de travail, donc des créations d'emploi. Mais, bien évidemment, il ne dit mot de la compensation salariale éventuelle de cette formation (ce qui signifie qu'elle ne serait que très partielle);

- assurer à tous un revenu social minimal, et réduire les allocations chômage, de sorte que ceux qui ne cherchent dans l'emploi qu'un complément de revenu ou d'occupation ne soient pas «attirés» sur un marché du travail qui ne peut accueillir tout le monde;

- enfin, traiter de façon différenciée les cas collectifs de chômage les plus graves. Ainsi M. Stoléro suggère des réductions de charges sociales durant deux ans pour les entreprises qui embauchent des chômeurs de longue durée; de même, il avance l'idée d'un SMIC partiel et de charges sociales allégées pour les jeunes, le passage à la normale s'effectuant par étapes progressives en deux ans (sur ce point, M. Stoléro ne fait que reprendre le système em-

¹ Lionel Stoléro, *l'Alternance tranquille*, Flammarion, Paris, 1985.

ploi-formation en vigueur, bâti sur une évolution analogue).

Cet étonnant mélange de libéralisme et de social peut paraître novateur. Il va surtout dans le sens d'une société dualiste, dans laquelle les filets de l'État-providence sont destinés à limiter les dégâts du marché, de façon à permettre à ce dernier de prendre une extension maximale sans effets pervers trop marqués.

Le *Projet pour la France*, présenté par le RPR, est un peu intermédiaire entre ces deux approches¹. Du barrisme, il retient l'idée que le chômage résulte essentiellement de l'insuffisante compétitivité des entreprises françaises, aggravée par une politique économique qui "charge la barque" au lieu de l'alléger. De l'innovation façon Stoléru, il retient l'idée d'une flexibilité des salaires associée à un maintien de l'État-providence. Pour le reste, le parti de M. Jacques Chirac semble frappé d'amnésie: il se fait l'apôtre d'une politique économique exactement inverse de celle poursuivie entre 1974 et 1976, lorsque son chef de file était premier ministre. Réduction d'impôts, retour à la liberté des prix, redressement des profits (seule la carotte motive), désétatisation de l'économie, voilà autant de points du credo libéral classique, peu originaux, mais assez différents de la pratique du leader du RPR lorsqu'il était aux affaires.

Il est intéressant de relever sinon une contradiction du moins un flou artistique. D'un côté, le RPR insiste sur "la guerre industrielle sans merci que se livrent les pays développés", guerre dans laquelle "seuls les plus imaginatifs survivront". Cette guerre se déclenche au moment où "une

immense mutation" se fait jour: "C'est le décuplement du prix du pétrole, c'est l'éclatement du système monétaire et la multiplication des moyens de paiement factices, c'est l'émergence soudaine de nouveaux producteurs et l'irruption déstabilisante des technologies d'avant-garde. C'est, dans nos sociétés, la crise de l'État protecteur et du modèle social-démocrate, la progression non maîtrisée des dépenses de santé, la montée du chômage et la hausse des prix". En outre, une mauvaise politique économique — celle de la relance, d'inspiration keynésienne; celle de l'intervention étatique, d'inspiration socialiste — a retardé les ajustements nécessaires. Une bonne politique économique peut éliminer au moins ce facteur aggravant, mais il ne faut pas trop s'illusionner sur ses vertus: "Une gestion financière prudente et saine, si elle est indispensable au succès, ne suffit pas à garantir le maintien ou l'essor de l'activité.". Le RPR conclut donc, fort logiquement: "Ce qui assure la réussite, c'est aussi la compétitivité internationale des entreprises, leur liberté d'action en matière de prix, d'emploi ou de financement." Le marché libéral, donc.

Et l'on voudrait que ce retour au marché règle les problèmes nés de l'"immense mutation" mentionnée plus haut? Le décuplement du prix du pétrole? L'éclatement du système monétaire? L'émergence de nouveaux producteurs et de technologies d'avant-garde? La crise de l'État protecteur? La montée du chômage? Entre le diagnostic (mutations structurelles) et les propositions (moins d'État, mais autant de nucléaire, de protection sociale et de politique industrielle), il y a un hiatus. Même aux États-Unis, la réussite de M. Reagan s'appuie sur le keynésianisme dénoncé par le RPR.

Plus de marché, moins d'État. Plus de rigueur, moins de dépenses publiques. Avec, pour certains, une inflexion sociale destinée à prévenir l'accroissement du chômage. Tout cela n'est pas très original, dira-t-on. Sans doute. Mais avec deux bémols. Le premier est lié à une absence surprenante, celle du monétarisme. Seul M. Barre y fait allusion.

Cette référence monétariste est totalement absente des deux autres livres, fût-ce à l'état de traces. Peut-être est-ce dû au caractère grand public de ces écrits, qui ne visent pas un niveau théorique très élevé. Mais il faut plus vraisemblablement en voir la raison dans la grande désaffection que connaît aujourd'hui ce courant d'idées depuis que les États-Unis, en juillet 1983, s'en sont détournés avec le succès que l'on sait.

Le second bémol concerne l'inspiration commune à ces trois livres (mais avec une moindre importance chez M. Barre), qui est ce qu'il est convenu d'appeler la "politique de l'offre" (*supply side economics*). En d'autres termes, l'analyse des difficultés présentes repose essentiellement sur l'idée que les entreprises, potentiellement dynamiques et créatrices - de richesses et d'emplois - lorsqu'elles sont confrontées au marché, ne peuvent exploiter ce potentiel parce qu'elles en sont empêchées par des charges (fiscales, sociales ou salariales) et par des règles tatillonnes. Certes, ce thème est devenu aujourd'hui assez classique. Il diffère cependant profondément de l'analyse antérieure de la droite au pouvoir, bien illustrée par les discours giscardiens: "La crise est comme l'épidémie, elle nous vient du dehors" (discours de Verdun-sur-le-Boubs, janvier 1978). Ou encore, les trois facteurs de crise énoncés lors de la conférence

¹ *Projet pour la France*, Flammarion, Paris, 1985.

de presse de novembre 1978:

“D’abord le renchérissement massif du prix de l’énergie que nous n’avons pas; ensuite, l’augmentation générale des coûts des matières premières que nous sommes obligés d’importer pour les travailler; enfin, le fait que des pays de plus en plus nombreux ont acquis la technologie occidentale et sont capables (...) de fabriquer les mêmes produits que nous”¹.

Chassé-croisé

La nouveauté essentielle est là: lorsque la droite était au pouvoir, les difficultés provenaient d’ailleurs. Maintenant qu’elle est dans l’opposition, elle provient de la politique économique actuelle. Et, symétriquement, le programme commun de la gauche voyait l’origine de nos problèmes dans une politique économique d’austérité qui privilégiait les profits au détriment de la consommation populaire; la gauche au pouvoir accuse le dollar et les nouvelles technologies, c’est-à-dire des facteurs exogènes. Intéressant chassé-croisé qui tendrait à montrer que le discours économique n’est que l’habillage d’un discours politique infiniment plus frustré. Mais ceci n’est pas vraiment une découverte.

¹ Pour une analyse des discours présidentiels sur la crise, de 1974 à 1979, voir Denis Clerc, “La crise expliquée aux Français”, *Économie et humanisme*, no 249, septanbre-octobre 1979

Le Soleil, Québec, 14 août 1985, page B-3

Pierre Marc Johnson et le virage socio-économique

Sortir de l'ère de "l'État-Providence"

[\(Retour à la tdm\)](#)

Après avoir été l'un des principaux artisans du virage idéologique qui s'est opéré au sein du Parti québécois, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes et candidat à la direction du PQ, M. Pierre-Marc Johnson, se fait maintenant le promoteur d'un virage tout aussi important et qui porterait, cette fois, sur les plans économique et social.

(Entretiens avec l'un des candidats à la succession de M. René Lévesque, à la direction du Parti québécois, le ministre de la justice et des affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson.)

par *Réjean Lacombe*

Pour lui, le défi des années à venir, c'est celui de la productivité et de la croissance économique qui dans son esprit, sont essentielles.

"Il ne faut pas, dit-il, reconduire les modèles, trop simples, trop faciles, des années 60 pour redistribuer les richesses. Et quand j'entends certains membres du Parti libéral du Québec, surtout des ténors libéraux, dire que la croissance économique va tout régler, moi je ne crois pas à cela".

M. Johnson ne rejette pas pour autant l'idée que le gouvernement favorise une croissance économique. Toutefois, il se refuse obstinément à envisager le partage de cette richesse en ayant en arrière-plan le schéma des années 60 et 70. Dans les faits, M. Johnson préconise que le gouvernement cesse de jouer le rôle d'État-Providence. Les nouvelles obsessions de l'État deviendraient alors une plus grande productivité et une expansion des marchés québécois. Tout cela s'accompagnerait d'une réforme de la fiscalité, d'une réforme des services de santé et d'une plus grande décentralisation de l'État.

"Il faut, explique-t-il, que l'État cesse de s'imaginer qu'il va taxer la croissance économique comme il l'a fait dans le passé. Il va falloir qu'il s'organise pour la canaliser quitte même à détaxer des bouts, mais dans la mesure où ces efforts et une moins grande présence de l'État qui soit contraignante pour l'entreprise, se traduisent par de l'emploi."

Il ne fait aucun doute dans son esprit que le partage de la croissance économique va se faire avant tout par l'emploi. "Ce même partage, postule-t-il, ne doit pas se faire par une plus

grande redistribution des services par l'État. Cette phase-là, on l'a faite et c'est assez. On n'a plus les moyens, de le faire comme société."

Un important virage

M. Johnson admet volontiers que le virage qu'il propose est aussi important que celui qu'a effectué le Parti québécois en janvier dernier sur le plan idéologique. Il croit toutefois que cette nouvelle façon de voir les choses est "en train de se faire lentement".

"Il y a, précise-t-il, un problème de décodage. Il y a un problème de formuler cela dans des termes idéologiques. Le Québec des 20 dernières années, c'est un Québec très idéologique et je pense que la nouvelle façon de voir implique que l'on doit partir de la réalité. On a des défis absolument gigantesques, sur le plan économique, à relever, que ce soient des défis de productivité ou d'expansion des marchés et je suis convaincu que l'on peut les relever."

Pas économiste, mais...

À ceux qui l'accusent de ne pas posséder une formation d'économiste, Pierre-Marc Johnson ri-

poste calmement qu'il ne croît pas "à cette obsession" qu'il faut absolument être économiste pour diriger un État en période de crise économique.

"C'est comme l'instruction, dit-il. Ça ne donne pas de jugement. Je connais des gens qui sont très instruits et qui n'ont aucun jugement. Diriger un gouvernement dans une période qui va être marquée par des préoccupations de matière économique, ça exigera un certain niveau de compréhension des choses que je pense avoir. Il faut savoir s'entourer et savoir aussi démystifier un certain nombre de choses".

Comme pour mieux étayer son point de vue, il constate, avec un sourire au coin des lèvres, qu'il y a des économistes qui se trompent "ça n'a pas de bon sens" et il y en a d'autres qui ont "une meilleure moyenne au "batte"

Il considère même comme un avantage le fait de ne pas être économiste "parce que, dit-il, je suis peut-être un peu plus critique".

"D'abord gagner..."

Mais, l'une des premières préoccupations du ministre Johnson est de remporter, au premier tour, la victoire dans cette course à la direction du PQ. "Je suis là-dedans, dit-il, pour gagner. Je l'ai dit, à Francine, à Pauline, à Jean et à Bernard, tout en leur souhaitant bonne chance, bon courage et bon été, que j'allais avoir plus de votes. Ce n'est pas "ben" compliqué..."

Et si jamais un deuxième tour de scrutin était rendu nécessaire, Pierre Marc Johnson ne s'en formalisera pas outre mesure Du moins officiellement.

"L'idée du deuxième tour, explique-t-il c'est la notion de la

période supplémentaire dans les éliminatoires. Quand tu envisages les éliminatoires, tu ne dis pas que l'on va gagner en supplémentaire. Tu dis, *on va gagner avant la fin de la troisième période* Et, s'il y a une supplémentaire, on va la jouer. C'est tout."

Mais il souhaite ardemment l'emporter dès le 29 septembre. "Le premier tour, dit-il, va être extrêmement important. Je sais qu'il va y avoir des peaux de banane qui vont se tirer en cours de route et même des régimes tout entiers. Mais, ma préoccupation centrale, c'est l'unité du parti"

Un parti traditionnel

Il se refuse également à prétendre que maintenant le Parti québécois est devenu un parti "comme les autres", un parti traditionnel.

"Le postulat d'action des gens qui adhèrent au Parti québécois, au-delà des visions que l'on a, des échéances autour de l'option, c'est l'adhésion à une idée de force fondamentale de la notion que le peuple du Québec, c'est un peuple". M. Johnson soutient qu'il y a des libéraux qui croient aussi à cette notion. "Mais, ajoute-t-il rapidement, ce n'est pas vrai pour tout le monde. Il y a des gens qui croient à la notion d'un peuple canadien."

La deuxième distinction que M. Johnson avance entre péquistes et libéraux se situe, selon lui, à une certaine sensibilité à un objectif de partage dans la société. Même s'il reconnaît que le Parti libéral a fait un bout de chemin dans ce sens-là, il croit toutefois qu'il n'a pas la sensibilité que le Parti québécois possède. "Par bouts, dit-il, je trouve que le Parti libéral n'a pas la franchise que nous avons face à ce partage."

Ceux qui ont quitté

Quant aux ministres qui ont quitté le Parti québécois au plus fort de la crise, M. Johnson n'en tend pas faire d'efforts spéciaux pour les entraîner dans le giron péquiste.

"Ils n'étaient pas bien dans leur peau avec le virage amorcé en novembre dernier. analyse-t-il. C'est un choix que je respecte. Ils ont fait leur choix. C'est fini. C'est fait, c'est fait. Mais, ce n'est pas le cas chez les militants. Il y en a quelques-uns qui vont revenir. Ils ne sont pas du même bloc. Ce n'est pas monolithique."

Du même coup, il en profite pour décocher quelques flèches à l'endroit de l'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. "Je suis en désaccord avec la théorie de M. Parizeau, explique M. Johnson. J'ai été en accord avec cela pendant plusieurs années, mais j'ai progressé. J'ai évolué, j'ai changé."

La Presse, Montréal, le 28 août 1985, page A 7 — tribune libre

L'individualisme renaît en Amérique

[\(Retour à la tdm\)](#)

Pierre LEMIEUX

Les jeunes affichent un instinct individualiste qui contraste avec la culture collectiviste dans laquelle ils ont été élevés. On leur a enseigné que tout est social. Confusément, ils ne le croient plus. Car il y a l'individu.

Les écoles, les médias et les Églises continuent d'entretenir une vision collectiviste du monde. Et plusieurs punks du troisième âge qui essaient gauchement de se recycler (au Parti libéral du Québec par exemple) ne peuvent bafouiller "liberté individuelle" sans ajouter "et collective".

Heureusement, une nouvelle culture individualiste apparaît en Amérique, en France, en Angleterre et ailleurs dans le monde. On découvre que les anciennes expressions fétiches comme "la société qui décide" ou "la nation qui grandit" n'ont aucun sens sinon totalitaire. Il n'y a que l'individu qui compte, et l'individu ne doit compter que sur lui-même.

L'État-providence court à la faillite. Malgré qu'il confisque la moitié de tous les revenus des Québécois, que ses exactions aient doublé par rapport à la production nationale depuis vingt ans, ses coffres sont étrangement vides.

L'assurance-maladie étatique coûte une petite fortune pour une médecine fonctionnarisée et des services de plus en plus rationnés. Les actuaires de Sobeco calculent que, dans une cinquantaine d'années, 40% des salaires devra être consacré au financement des programmes actuels de sécurité de la vieillesse, de retraites publiques et d'assurance-maladie. Sans compter les impôts pour tout le reste: éducation, assistance sociale interventions multiples... S'il leur reste encore quelque liberté et quelque dignité, nos enfants diront "non".

Il ne s'agit pas seulement de s'opposer à l'État, mais d'être en faveur de l'individu et des solutions privées. Par exemple, l'État vous empêche de travailler en imposant aux employeurs des conditions d'embauche irréalistes (réglementation des congédiements, normes du travail, discrimination positive, salaire minimum, conventions collectives, taxes diverses sur l'emploi); ou en exigeant un permis de travail (dans la construction, par exemple); ou en accordant aux syndicats des privilèges coercitifs qui institutionnalisent l'ancienneté et la médiocrité... Eh bien! il ne vous reste qu'à créer votre propre emploi, au noir s'il le faut. Ainsi s'explique l'accroissement des travailleurs autonomes et de l'éco-

nomie souterraine au cours des dernières années.

La faillite de l'État-providence et la naissance d'une nouvelle culture individualiste convergent vers la reconnaissance d'une règle d'or: pour faire sa vie librement, dignement et efficacement, il ne faut compter que sur soi, sur ses relations libres, sur des institutions privées. L'individu est sa propre providence.

Les écoles publiques sont davantage des clubs privés d'enseignants que des entreprises au service des enfants, leurs clients. Allez-vous manifester, former des comités, participer, parler à Pauline Marois, voter pour Pierre Fortier? Ce serait inefficace, anti-individualiste et stupide. Débrouillez-vous plutôt individuellement, votez avec vos jambes et envoyez vos enfants à l'école privée de votre choix.

Bâtir sa vie en dehors des fausses sécurités collectivistes et étatiques serait ainsi le mot d'ordre des gagnants de l'avenir. On peut croire que les jeunes sont en train de le comprendre.

Ce n'est pas toujours facile à mettre en pratique. Quand la famille québécoise moyenne paie le quart de son revenu en impôts de toutes sortes et que son taux mar-

ginal d'impôt sur le revenu frôle les 50%, allez donc économiser pour la retraite ou offrir à vos enfants le Collège Stanislas! Au fond l'État déteste la famille, qui le remplace trop bien.

Quand l'État empêche les jeunes de travailler (rappelez-vous, il y a vingt ans, presque n'importe quel jeune pouvait trouver un emploi n'importe quand), il n'est pas facile de partir dans la vie. Et il est bien difficile d'éviter les hôpitaux étatisés et les médecins fonctionnaires quand l'État prohibe les établissements capitalistes et vous interdit (car c'est bel et bien interdit par la loi) d'acheter des assurances privées pour les services assurés monopolistiquement par la RAMQ.

Mais il faut essayer. Ceux qui comptent sur la sécurité de l'État

se préparent de cruelles désillusions. Et puis, nous ne sommes pas des assistés sociaux.

Nos guérisseurs professionnels de maux sociaux, après avoir nié l'individu, ne se gênent pas pour ensuite verser quelques larmes de crocodile sur l'individu défavorisé qui, disent-ils, ne pourrait se débrouiller tout seul. Altruisme qui sonne faux.

D'abord, les pauvres le sont souvent parce que l'État leur interdit de se débrouiller. L'État éthiopien, qui refuse les multinationales, ne fait que pousser le phénomène à l'absurde.

Ensuite, l'État redistribue très peu aux vrais pauvres, sa redistribution favorise les fonctionnaires, les agriculteurs, les intellectuels, les groupes de pression,

la nomenklatura de l'État-providence... Les gens qui s'arrangeraient mal sur le marché ne s'en tirent pas nécessairement mieux contre la bureaucratie étatique, corporatiste ou syndicale.

Enfin, autant l'État est inefficace pour aider les pauvres, autant des efforts individuels et privés sont possibles, qui vont de la charité privée à l'entrepreneurship en passant par les associations communautaires. Avec un peu de chance et beaucoup de travail, l'avenir appartiendra au mécénat et aux organismes privés de services sociaux fiers d'être financés par des contributions volontaires plutôt que par la coercition fiscale.

L'État ? Connais pas!

Le Devoir, Montréal, 20 novembre 1985, page 4

TABLE RONDE SUR L'ÉCONOMIE

Il faut libérer le citoyen et l'entreprise d'un trop lourd joug fiscal et réglementaire pour régler le problème devenu structurel de l'emploi

[\(Retour à la tdm\)](#)

JOCELYN DUMAS

Bien que peu remarquable dans son ensemble, c'est au chapitre de l'emploi que la reprise économique déçoit le plus au Québec. Il apparaît que le règlement de ce problème devenu "structurel" et la poursuite de la croissance économique du Québec ne pourront se réaliser qu'au prix d'un désengagement de l'État afin de libérer le citoyen et l'entreprise d'un trop lourd joug fiscal et réglementaire.

On peut aussi se réjouir du fait que la perspective du libre-échange avec les américains va accélérer le processus même si les politiciens "ne semblent pas conscients de toutes les implications" de telles initiatives. Et malgré un environnement apparemment très contraignant, l'entreprise privée n'en poursuit pas moins son développement car elle a compris depuis longtemps comment créer la richesse, ce que le discours politique commence à peine à reconnaître.

Voilà en substance le constat se dégageant de la dernière table ronde organisée par LE DEVOIR portant sur l'économie. Elle regroupait M. Léon Courville, vice-président à la planification et chef économiste de la Banque Nationale du Canada, M Yves Rabeau, professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université de Montréal ainsi que M. Serge Racine, entrepreneur, président et chef de la direction du fabricant de meubles Shermag.

M. Rabeau a d'abord fait observer que le Québec a rattrapé les emplois perdus depuis le sommet de la dernière expansion en 1981 il y a seulement quelques mois. Selon lui, la reprise économique est loin d'être "remarquable". Certes, on a pu observer des variations importantes en pourcentage de plusieurs indicateurs économiques mais "on oublie le creux très profond par lequel l'économie est passée".

De 1981 à 1985, la croissance de l'emploi au Québec aurait été d'à peine 0.5%, "ce qui est très faible par rapport à la tendance des années 70". Le chômage est d'autre part sous-évalué car une portion importante de la population s'est tout simplement retiré du marché tandis qu'une bonne partie des emplois créés le sont à temps partiel.

M. Rabeau observe en outre que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale n'a cessé de croître depuis 1982. Le taux de prestation par rapport à l'emploi se trouve à un niveau supérieur à ce qu'il était avant la récession. En bref, "le marché du travail demeure en mauvaise condition".

Plusieurs annonces de projet d'investissement du type Péchiney ou Bell peuvent donner l'impression que l'économie se porte bien mais cette "reprise subventionnée" cache des problèmes de fonds comme la fiscalité et les coûts de main d'oeuvre. Un seul secteur fait exception, c'est

celui des exportations dont la bonne santé dépend de la croissance économique des États-Unis.

M. Courville partage ce diagnostic mais considère néanmoins que la reprise au Québec a été "heureuse" alors que certains secteurs industriels, comme les pâtes et papier, ont repris plus rapidement dans le cycle économique. Elle n'a cependant pas été assez forte pour relever les finances du gouvernement, ce qui lui fait dire que le Québec ne fait pas face à un simple problème d'ordre fiscal mais "d'organisation de l'activité économique et de redistribution du revenu".

La trop lourde fiscalité que doivent supporter les contribuables ne serait en fait que le reflet des tendances lourdes et profondes qui se sont imprégnées au cours des vingt dernières années et qui vont appeler des changements d'orientation majeurs, pénibles et difficiles si on veut dégager le Québec du fardeau que le public impose aux individus et à l'entreprise".

Au delà des énoncés chiffrés, M. Racine constate cependant qu'il y a eu un changement qualitatif important des entrepreneurs au Québec "qui ont le goût d'investir et de risquer". De façon assez surprenante, M. Racine soulignait que les entrepreneurs commencent à avoir de la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre alors que le chômage demeure inquiétant.

Nos trois invités ne se surprennent finalement pas de cette apparente contradiction qui s'expliquerait du fait que le gouvernement du Québec a pratiqué une politique de "hauts revenus" au cours des dernières années plutôt qu'une politique d'emploi ajoutant aux distorsions du marché du travail comme le décret de la construction.

La politique salariale du gouvernement a aussi largement contribué aux distorsions présentes sur le marché. "Au cours des années 70, les coûts de main-d'oeuvre ont graduellement augmenté au Québec pour dépasser ceux de l'Ontario sans mouvement compensatoire de productivité", note M. Rabeau, "en grande partie en raison d'un débordement des taux du public sur le privé".

Les programmes de création d'emplois gouvernementaux y contribueraient aussi puisque les salaires que l'on y propose ne sont pas basés sur ceux du marché.

"Si les gouvernements veulent passer d'une philosophie de redistribution du revenu à la création de la richesse", recommande M. Courville, "il faut laisser le marché déterminer ce que peut représenter un salaire concurrentiel à l'échelle nord-américaine, sinon, on ne peut prétendre créer de l'emploi".

M. Rabeau considère en outre que la croissance économique du Québec n'est possible dans le contexte du libre-échange que si les individus et les entreprises sont libérés du fardeau fiscal actuel. "Je n'y vois pas d'autre solution que de procéder au démantèlement de l'appareil construit au cours des vingt dernières années".

M. Courville ne voit pourtant pas dans le discours politique actuel une volonté manifeste d'y procéder. "Peut-être que les circonstances très défavorables auxquelles devra faire face le prochain ministre des Finances va inciter davantage au changement d'attitude..."

Face aux contraintes de cet "environnement lourd qui ne changera probablement pas avant des années", M. Racine croit que l'expansion est quand même possible pour les entreprises. En somme, le secteur privé n'a pas

besoin d'attendre les grandes réformes de l'État pour agir.

M. Racine note que l'entrepreneur cherche essentiellement deux choses, développer des initiatives et augmenter sa compétitivité. L'environnement actuel du Québec lui apparaît y être favorable alors que l'entrepreneur est très valorisé par la société.

Pour ce qui est des distorsions sur le marché du travail, il note que le pouvoir syndical a eu au moins ceci de positif qu'il a forcé les employeurs à parler à leurs travailleurs. "L'intérêt est graduellement passé des conditions de travail à la valorisation du travail lui-même". "Un nouvel humanisme industriel" répondrait ainsi au moins aux préoccupations des travailleurs par l'application de nouvelles formes de gestion. On pense notamment à la gestion participative à la participation des employés aux bénéfices de l'entreprise.

En regard du libre-échange, M. Rabeau note que les entrepreneurs préparent les coups en rationalisant leur production mais "les politiciens ne semblent pas conscients de toutes les implications". "On voudrait bien avoir les avantages de l'accès au marché américain mais on s'imagine que l'on pourra garder tous les fardeaux" comme la fiscalité, les décrets et la panoplie de mesures protectionnistes dans différents secteurs.

Il espère cependant que le libre-échange va contribuer à accélérer le processus de désengagement de l'État. Ce dont ne s'inquiète pas trop M. Courville car "le pacte du libre-échange sera négocié, ce qui veut dire que nous devons attendre longtemps avant que tous les intervenants arrivent à s'entendre".

Pour sa part, M. Racine croit à la recherche de l'excellence et considère que les entrepreneurs ont intérêt à agir comme si le libre-échange prévalait déjà. "De toute façon, ce sont les entreprises

les plus productives qui en sortiront gagnantes”.

Enfin, si on reproche aux politiciens de ne pas traiter des grands choix économiques,

nos trois invités se réjouissent qu'il en soit ainsi. Le dirigisme ne répond plus aux attentes et si on ne parle pas de la nécessité de gérer la décroissance de l'État, il

faut bien avouer que le sujet se présente mal en campagne électorale.

Le Devoir, Montréal, 23 novembre 1985, page 4

Un virage dont les causes sont plus profondes qu'on le croit, estime-t-on

Le monde des affaires se réjouit d'un discours économique qui valorise le rôle du secteur privé

[\(Retour à la tdm\)](#)

Claude Turcotte

A peu près tout le monde reconnaît que le débat politique, au cours de cette campagne électorale, s'articule beaucoup autour de problèmes économiques, en valorisant davantage le rôle des entrepreneurs privés que celui de l'État. Dans le milieu des affaires, on se réjouit de ce virage, qui s'explique, selon plusieurs, par des causes beaucoup plus profondes qu'il n'y paraît à première vue.

Ces causes relèvent à la fois de la conjoncture dans l'ensemble des pays développés et de l'évolution propre de la société québécoise, comme l'ont exprimé récemment au DEVOIR certains des porte-parole les plus en vue de la communauté des affaires du Québec.

Parmi eux, il y a d'abord M. André Saumier, nouveau président de la Bourse de Montréal, pour qui "le désintéressement apparent des citoyens pour la chose politique implique que l'État n'est plus ce qu'il était". M. Saumier est un

témoin d'autant plus intéressant qu'il a une longue expérience des administrations privée et publique. Il fut haut-fonctionnaire aussi bien à Ottawa qu'à Québec "à l'époque des grandes visions enthousiastes", précise-t-il.

À ses yeux, "le grand thème, profondément politique et pas du tout particulier au Québec, puisqu'il se retrouve dans tous les pays développés, concerne le rôle de l'État. et du gouvernement dans le développement pris dans son sens le plus large". Cela implique l'économique, le social, le culturel, bref les projets de société aussi bien que leur réalisation.

Toutefois, l'interventionnisme de l'État qui s'est manifesté surtout à la fin de la seconde guerre mondiale, mais dont le début remonte en fait au "New deal" de Roosevelt après la grande crise économique, explique M. Saumier, semble avoir atteint ses limites. "L'État est embourbé et il y a un essoufflement de la pensée créatrice de l'État" conclut le président de la Bourse après

avoir dressé sa liste de constats: depuis trois ou quatre ans, les États ne sont plus capables de proposer des projets de société, ils n'en ont plus les moyens et leurs anciens projets présentent souvent des failles importantes; enfin, on n'arrive plus par l'interventionnisme à corriger des problèmes de chômage ou de compétitivité.

Il faut donc que l'État. sorte maintenant de son borbier en jetant du lest, particulièrement dans "les secteurs périphérique" où il oeuvre. Le pendule semble prendre la direction du libéralisme, mais ira-t-il jusqu'au libéralisme absolu du 19e siècle? "Personne ne pense à retourner là dit-il. Il pense que l'État. doit conserver un rôle de régulateur de l'économie.

D'autres questions se posent cependant: "Avec le retrait de l'État, qui va prendre sa place, qui va faire preuve d'imagination pour l'utilisation des ressources. Ce n'est pas si simple que ça et il n'est pas acquis qu'il y aura des

mécanismes de remplacement”, répond M. Saumier.

C'est peut-être l'absence de réponses à ces questions qui expliquent l'absence de débats de fonds dans cette campagne et qui incite les hommes politiques à se retourner beaucoup vers le monde des affaires et de l'industrie. M. Saumier constate que le milieu des affaires a été “très vociférant” en multipliant les colloques et les réunions depuis quelques années.

Mais il souligne aussi que “les syndicats sont de grands absents dans le présent débat électoral, sauf pour faire ressortir de vieilles querelles et des discours qui n'ont pas évolué depuis les affrontements de 1970”. Il note aussi un sentiment d'impuissance devant la nouvelle situation de la part de partis ou de gouvernements socialistes, habitués à valoriser le rôle de l'État.

M Saumier en arrive tout de même à une finale plus optimiste en prédisant “des explosions de créativité au cours des prochaines années”, parce que les normes anciennes éclatent et que cela permet aux éléments les plus dynamiques d'inventer de nouvelles solutions et d'exprimer leur originalité.

L'évolution particulière du Québec illustre sans doute de manière remarquable les observations du président de la Bourse. Récemment dans une causerie à Rimouski M. Claude Castonguay, chef de la direction de La Laurentienne, qui fut lui aussi un grand conseiller de l'État, puis ministre, rappelait les racines encore récentes de l'entrepreneurship québécois.

Hydro-Québec, constitué en 1963 fut “le précurseur de cette nouvelle génération”. Il y a eu ensuite la Caisse de dépôt et placement, qui a “contribué fortement à modifier la perception qu'on se

faisait du rôle des francophones dans le secteur de la finance”.

“Alors que ces entreprises pionnières furent créées par le pouvoir politique et appartenaient au secteur public, ajoutait le conf- érencier, leurs descendants appartiennent nettement au secteur privé et sont le fruit de l'initiative d'individus, le résultat de ce qu'on appelle le nouvel entrepreneurship au Québec “.

Dans le lot de ces nouveaux venus, M. Castonguay mentionnait plusieurs noms familiers: Bombardier Proviso, Power Corporation, Lavalin, SNC, la Banque nationale, Cascades, Culinar, Normick Peron et bien sûr le Groupe La Laurentienne. Il soulignait aussi l'essor formidable du Mouvement Desjardins et la croissance spectaculaire des PME depuis 15 ans.

Il y a aujourd'hui 140,000 entreprises de moins de 200 employés. Les nouveaux entrepreneurs de PME ont pour la plupart moins de 35 ans et selon une étude récente 60% des nouvelles PME ont été mises sur pied par des femmes.

Cette effervescence dans le milieu des affaires et de l'industrie a de plus en plus un impact dans les communautés où elle se fait sentir et par voie de conséquence sur le climat électoral M. Louis Lagassé, président de la Chambre de commerce du Québec et Sherbrookoïse bien enraciné, confirme l'existence de ce nouveau climat dans la campagne électorale et le trouve encourageant.

Pourquoi existe-t-il? D'où vient-il? Il y a eu d'abord, selon le président, la crise économique, les fermetures d'usines et les mises à pied, qui ont suscité une prise de conscience des questions économiques. Il y a aussi une nouvelle classe de gens d'affaires

très entreprenants; beaucoup plus instruits et mieux formés pour relever les défis d'aujourd'hui.

Dans une ville relativement petite comme Sherbrooke, la réussite d'une entreprise comme Shermag a suscité, selon M. Lagassé, un courant d'émulation, avec le résultat qu'aujourd'hui il y a des dizaines de jeunes qui se disent: “on peut faire la même chose” et qui essaient d'y arriver.

Depuis les années 60, Sherbrooke avait vécu aussi de la manne de l'État., grâce aux retombées engendrées par la croissance de son université. Cette croissance ayant atteint son plafond à peu près en même temps qu'arrivait la crise, on a vite compris, explique M. Lagassé, qu'il fallait compter sur nos propres moyens. Aujourd'hui Sherbrooke vit presque dans l'euphorie de son nouveau développement, qui lui a permis de ramener son taux de chômage entre 7 et 8%, alors que le taux moyen du Québec est d'environ 11%.

Si la communauté des affaires a l'impression d'être beaucoup mieux vue de la population en général et des partis politiques en particulier, il s'en trouve cependant encore certains pour se sentir abandonnés, même en campagne électorale.

Par exemple, à Alma au Lac St-Jean, M. André Bouchard, propriétaire d'une PME, Béton préfabriqué du lac, aimerait bien qu'on s'intéresse un peu “aux régionaux”. Il n'a aucunement l'impression que les grands débats sur l'économie, la croissance de l'emploi, etc. tiennent compte de ses problèmes à lui.

Né et ayant toujours vécu à Alma où il a forcément lancé son entreprise, il se sent pénalisé pour avoir fait preuve de dynamisme et avoir développé une usine qui

trouve aujourd'hui 75% de son marché à Montréal, 10% à Québec, 5% à l'étranger et seulement 10% dans sa région.

S'il avait eu le choix au départ, c'est dans la région de Montréal qu'il aurait installé son usine. Il aime sa région mais ses affaires se passent en grande partie ailleurs. Il doit dépenser beaucoup de temps et d'argent pour voir à ses affaires ailleurs et pour transporter les blocs de béton chez les clients.

Il aimerait que le gouvernement pense à lui également et lui offre des mesures incitatives pour rester à Alma tout en poursuivant l'expansion de son entreprise. Par exemple, il souhaiterait bénéficier de tarifs préférentiels pour l'électricité consommée dans ses ateliers. Il mentionne que l'électricité du Québec est produite surtout dans les régions plus au nord, Ce qui n'empêche pas que l'électricité se vende le même prix à Montréal qu'à Alma. En

vertu de cette même logique, il serait très heureux d'avoir certains avantages pour le transport de tes produits.

Mais, pour le moment, il déplore que les débats électoraux concernent surtout les grands centres comme Montréal, Québec et Sherbrooke, même si l'occupation territoriale de toutes les régions revêt une grande importance pour l'ensemble du Québec.

Le Devoir, Montréal, le 30 décembre 1985, page 7 — idées

DE L'ÉTAT-PROVIDENCE À L'ÉTAT-INDIFFÉRENCE

*“La Justice sociale ne peut pas être liée
à notre capacité de produire la richesse.”*

([Retour à la tdm](#))

JEAN-BERNARD ROBICHAUD

L'auteur est conseiller principal en politiques sociales au Conseil canadien de développement social, chercheur invité à l'Université de Montréal et membre du Mouvement socialiste.

QUE PEUVENT attendre les petits salariés, les chômeurs, les assistés sociaux, les retraités, les personnes handicapées et les représentants des groupes minoritaires pour les quatre prochaines années suite à l'élection du 2 décembre dernier ? Quel sera leur sort après une campagne électorale où les enjeux sociaux ont été occultés, à la faveur d'objectifs de renouveau économique ? Rien ne permet de présumer que leurs intérêts seront mis de l'avant, au contraire on peut s'attendre à ce que certaines mesures sociales soient éliminées ou réduites pour libérer la fameuse “marge de manoeuvre” étatique en faveur de projets d'investissements étrangers.

Ce que certains appellent la fin de l'État-Providence correspond au désengagement de l'État dans les politiques sociales. Cependant, ceci ne signifie pas un État moins interventionniste, mais plutôt un État plus indifférent aux objectifs sociaux. Les principes d'intervention changent.

L'État-Providence intervenait au nom de principes de redistribution et d'équité sociale.

L'État-indifférence intervient, mais en faveur de l'accumulation et de la concentration du capital. C'est un État qui s'inscrit à l'enseigne de la productivité marchande, de la compétitivité de l'économie et de la valorisation de l'individualisme, que l'on a surnommé durant la campagne, compétence individualiste. C'est le tournant auquel nous avons assisté durant la campagne électorale.

Les ténors des deux partis qui ont obtenu la faveur de l'électorat ont tenté de convaincre la population qu'il fallait créer la richesse avant de la distribuer”. La campagne s'est faite à l'enseigne de la croissance économique, Comme s'il fallait faire un choix entre le progrès social et la croissance de l'économie. Depuis son élection, Monsieur Bourassa réaffirme la priorité économique. On veut faire croire que la performance de l'économie ne permet pas d'améliorer les mesures redistributives. Peut-on croire que le Québec disposant d'un produit intérieur dépassant les 100 milliards et dont le taux de croissance atteignait 8,8% entre 1983 et 1984, est trop pauvre pour éliminer les inégalités socio-économiques les

plus criantes ? Le produit intérieur brut s'établit au-delà de \$ 15,000 per capita. De combien le produit intérieur devrait-il croître pour que l'on établisse un plancher de revenus décents ? La justice sociale ne peut pas être liée à notre capacité de produire la richesse. Si tel était le cas, on aurait des pas plus significatifs dans l'égalisation des revenus. Non, il se passe autre chose, et les sophismes de Monsieur Bourassa ou de Monsieur Johnson contribuent à embrouiller les enjeux plutôt que de les clarifier.

Au Canada et au Québec, depuis plus de 40 ans, quel qu'ait été le gouvernement au pouvoir, la répartition de la richesse n'a pas changé de façon significative. En d'autres termes, la distribution des revenus est aussi inégale en 1985, qu'elle ne l'était en 1945 à la fin de la deuxième guerre mondiale. Et cela malgré l'État-Providence, malgré l'augmentation significative des dépenses sociales. Il semble y avoir une règle non écrite au Canada et au Québec à l'effet que les dépenses sociales sont fonction de l'enrichissement collectif et qu'elles ne visent qu'à maintenir les écarts traditionnels entre les classes dominantes et les classes dominées. Pas question de modifier le statu quo, pas question de modifier fondamentale-

ment les écarts de revenus entre les riches et les pauvres. Un cinquième de la population, les plus riches, accaparent 42% des revenus, alors que le cinquième, les plus pauvres, n'a accès qu'à 4%.

Non seulement notre société ne fait-elle pas de progrès significatifs au niveau de la répartition des revenus, mais les pauvres perdent du terrain. C'est ce que révèle un récent rapport du Conseil national du bien-être social, intitulé "Profil de la pauvreté 1985". En 1984, le nombre de familles pauvres du Canada atteignait 312,200 ou 17,2% des familles, ce qui représente une hausse de 23,2% entre 1981 et 1984. Le Québec regroupe 31% des familles pauvres du Canada. Pour les personnes seules, c'est-à-dire, celles qui ne vivent pas dans une famille, la situation est encore plus déplorable. Le Québec compte 337,000 personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté, une augmentation de 22,400 entre 1981 et 1984. Près de la moitié des personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté au Québec (46,8%). Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, plus de la moitié (57,8% en 1983) des familles vivant sous le seuil de pauvreté sont rattachées au marché du travail. Elles sont pauvres parce que le gagne-pain familial est un petit salarié, et ce salaire ne permet pas à la famille des revenus suffisants pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté.

L'organisation du travail et la situation de l'emploi constituent les principales sources de pauvreté au Québec. C'est pourquoi les mesures qui ont un impact sur le revenu familial doivent être prioritaires. Même si un chef de famille de deux enfants travaille 40 heures par semaine, 52 semaines par

année au salaire minimum de \$4,00 l'heure sa famille s'appauvrit d'année en année. En effet, à \$8,320 de salaire brut annuel, son revenu de travail se situe à 40% du seuil de pauvreté de Statistique Canada pour les agglomérations de 500,000 habitants et plus en 1985.

La première priorité sociale est sans aucun doute l'augmentation et l'indexation au coût de la vie du salaire minimum, puisque la principale source d'inégalité des revenus est liée aux politiques salariales. Il faudrait augmenter à court terme le salaire minimum à \$5,30 l'heure pour tenir compte du rythme de croissance du salaire moyen et ensuite à \$5,90 pour maintenir le pouvoir d'achat du salaire minimum de 1976

Même avec ces augmentations, les salariés chefs de famille continueront à vivre sous le seuil de pauvreté. À \$5,90 l'heure, notre chef de famille, père de 2 enfants toucherait un salaire annuel brut de \$12,272, soit 59% du seuil de pauvreté pour une famille de 4 personnes.

L'assurance-chômage constitue une autre mesure sociale très importante reliée aux politiques de main d'oeuvre. Même si ce programme est une responsabilité du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec doit prendre position concernant les modifications prévisibles de l'assurance-chômage. Le rapport de la commission MacDonald propose des changements majeurs à l'assurance-chômage. On peut s'attendre que le comité dirigé par monsieur Claude Forget fera des recommandations qui se rapprocheront de celles de la Commission MacDonald

Le régime d'assurance-chômage doit assurer les prestations aussi longtemps que le travailleur ou

la travailleuse ne retrouve pas un emploi. L'aide au recyclage devrait faire partie intégrante du régime d'assurance chômage et des sommes additionnelles doivent y être consacrées.

Le nouveau gouvernement voudrait-il aider les familles sans augmenter ses déboursés ? C'est possible en appliquant la proposition du Mouvement socialiste. Il est possible en éliminant le crédit d'impôts et les exemptions fiscales pour enfant à charge et augmenter les allocations familiales réservées aux familles à plus du double de ce qu'elles sont actuellement. Les allocations familiales pourraient à court terme dépasser \$1,000 par enfant sur une base annuelle.

L'élément d'équité est introduit en les rendant imposables selon les tables de l'impôt, ce qui assure qu'environ 25% des déboursés retournent au trésor public. Dans notre exemple, le chef d'une famille ayant deux enfants à charge, et travaillant au salaire minimum fixé à \$5,90 l'heure verrait ses revenus bruts passer à \$14,300 par années.

En améliorant les mesures existantes, même sans revenu annuel décent garanti il est possible d'augmenter considérablement le niveau de revenus des classes ouvrières et d'établir des seuils en-dessous desquels personne dans notre société ne devrait se situer. Le problème n'est pas de créer la richesse, le produit intérieur du Québec connaissant une croissance plus que respectable; le problème demeure de la distribuer plus équitablement. Les groupes progressistes doivent tenir le gouvernement à l'oeil et ne pas lui laisser l'occasion d'être indifférent.

Québec, Le Soleil, samedi 29 mars 1986, page B 3 DOSSIER

Libéralisme et néo-libéralisme

La querelle des anciens et des modernes

[\(Retour à la tdm\)](#)

par René Beaudin

On parle beaucoup des néo-libéraux et de néo-libéralisme. Mais cela veut dire quoi ? En quoi ce néo-libéralisme se distingue-t-il du libéralisme traditionnel ? Un politologue de Montréal, M. André Liebich, vient de publier une anthologie des grands textes libéraux: Le libéralisme classique. René Beaudin s'est entretenu avec M. Liebich.

- Les philosophies libérales font un retour en force en Occident.

Ce néo-libéralisme puise en partie ses racines intellectuelles et idéologiques dans la philosophie libérale traditionnelle ou classique.

C'est un peu la raison d'être sans doute d'un livre tout récent sur "*Le libéralisme classique*", une anthologie des grands textes fondateurs de la doctrine libérale, préfacée et présentée par le politi-

logue André Liebich, de l'UQAM. (LIEBICH, André, "Le libéralisme classique", Presses de l'Université du Québec, 1985, 625 pages.)

Les auteurs auxquels il donne la parole étaient d'ailleurs tellement démodés ces dernières décennies, que leurs noms n'étaient connus que d'un petit nombre d'initiés et leurs oeuvres souvent introuvables, nous confie-t-il à l'occasion d'une entrevue.

Qui connaît Thomas Hobbes? Qui a lu ou simplement vu son livre "*Le Léviathan*" publié pour la première fois en 1651, mais disponible aujourd'hui que dans des collections "exotiques", érudites ou coûteuses? Et John Locke? Et Robespierre? Qui a lu ses discours? Et Adam Smith?

Voilà pour les anciens et les classiques.

Montesquieu, Rousseau,

Tocqueville sont bien sûr plus connus et accessibles aux lecteurs d'ici, mais c'est davantage pour leur participation à la littérature française qu'à la pensée politique.

Trudeau et Dessaulles

Mais "*Le libéralisme classique*" a aussi une couleur locale, puisque Pierre Elliott-Trudeau et Louis-Antoine Dessaulles, voient de leurs écrits réédités.

Louis-Antoine Dessaulles est un illustre inconnu ou en tout cas un grand oublié. "J'aurais tout aussi bien pu prendre Papineau ou Henri Bourassa", de dire M. Liebich, mais Dessaulles, en son temps, représentait un courant de pensée important quoique mineur.

Dessaulles est un "patriote" du siècle dernier, neveu d'ailleurs de Louis-Joseph Papineau. Il était l'un des chefs du Parti des Rouges. Cette orientation politi-

que, d'expliquer M. Liebich, caractéristique de la période allant de l'échec de l'insurrection de 1837 à la Confédération de 1867, représente un libéralisme radical, démocratique et anticlérical.

En 1851, note M. Liebich, Dessaulles, face à l'échec du soulèvement des Patriotes, à la volonté d'assimilation exprimée dans le Rapport Durham, et face à la puissance étouffante de l'Église, propose l'intégration aux États-Unis. Ce sont d'ailleurs ses *"Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis"* qui sont parties constituantes du *"Libéralisme classique"*:

Trudeau est bien sûr beaucoup plus connu. Mais précise M. Liebich, s'il reprend de ses textes, c'est pour la raison toute simple que l'ancien premier ministre du Canada est l'un des rares chefs d'État ou de gouvernement à avoir "réfléchi sur la politique dans une perspective philosophique".

Les textes de M. Trudeau sont une série d'articles publiés en 1958, par la revue "Vrai" éditée par la Ligue d'action civique, un regroupement réformiste et anti-duplessiste. Il y explique l'absence de tradition et de culture démocratique au Québec.

C'est peut-être ce qui explique la difficulté de se procurer ici les "textes sacrés" du libéralisme constatée par M. Liebich. Quel contraste, dit-il, avec ce qui se passe dans le reste de l'Amérique du nord, en tout cas avec les États-Unis. où pratiquement tout écolier connaît presque par coeur les pages les plus célèbres d'Alexis de Tocqueville sur *"la démocratie en Amérique"*, les grands principes de la Déclaration d'indépendance ou de la Constitution. Qui au Canada ou au Québec peut en faire ou en dire

autant?

Quand M. Mulroney, note M. Liebich, acclame la "magie de l'entreprise privée", il tient un discours typiquement américain, mais complètement étranger à nos habitudes et langages.

Les néo-libéraux

Les choses peuvent changer parce que, note M. Liebich, "nous nous américanisons".

Néanmoins, depuis quelques années, en partie dans le sillage de la crise économique, du déclin des idéologies marxistes ou simplement social-démocrates; du culte des droits de l'homme, la mode est à la déréglementation, l'évacuation par l'État de l'activité économique, la valorisation des forces du marché, etc...

C'est l'heure de gloires des "néo-libéraux" dont l'Américain Milton Friedman, récipiendaire en 1976, du prix Nobel pour l'économie, est peut-être le plus connu. L'un des textes de M. Friedman est d'ailleurs disponible dans *"Le libéralisme classique"*

Ont-ils vraiment le droit de se dire "libéraux" tant le contexte historique qui a donné naissance au libéralisme est différent de celui qui inspire les néo-libéraux? Voilà une bonne raison en tout cas de rééditer les "textes sacrés".

Les pères du libéralisme se retrouveraient sans doute assez mal dans l'État-Providance d'aujourd'hui, oeuvre pourtant de leurs héritiers et disciples. Ils se retrouveraient sans doute tout aussi mal dans l'idée de "concurrence parfaite" des forces du marché, que propose Milton Friedman, qui lui aussi se réfère aux anciens, et qui fonde, aux

États-Unis, la "révolution reaganienne".

Ils ne se retrouveraient sans doute pas non plus dans le langage des néo-libéraux. "Droit naturel", "droit à la révolte", "contrat social", "soulèvement populaire" sont des formules chères à John Locke et Jean-Jacques Rousseau, mais qu'on retrouve assez difficilement dans celui de leurs héritiers et disciples, même si le culte des droits de l'homme est tout autant à la base des "anciens" que des "modernes".

Il est vrai qu'entre-temps, depuis en fait le triomphe de leur grande revendication au siècle dernier, l'économie de marché, les libéraux sont devenus conservateurs.

LE DEVOIR, MONTRÉAL, LE MERCREDI 20 OCTOBRE 1993, PAGE A 9 — IDÉES

Crise économique ou crise politique?

Réduire le chômage tout en combattant le déficit est à notre portée, mais demande du courage, ce qui manque le plus dans nos classes politiques

[\(Retour à la tdm\)](#)

ALAIN BONNIN

C'est au niveau de la relance de l'emploi que les recettes habituellement citées sont les plus inadéquates: la création d'emplois par l'injection massive de dépenses sous forme d'embauche dans la fonction publique, d'augmentations salariales ou de grands travaux, n'est pas réaliste quand les finances publiques n'offrent pratiquement aucune marge de manœuvre.

Le gel des salaires n'est qu'un remède temporaire et le symptôme de l'incapacité de nos dirigeants à proposer des mesures durables

L'économie canadienne souffre de deux maux principaux aux solutions apparemment contradictoires: les déficits colossaux accumulés depuis près de 20 ans par une génération qui a, incons-

ciemment, choisi de se payer du bon temps aux dépens des prochaines générations à qui elle est en train de refiler la facture; un chômage accablant générateur de coûts, de manque à gagner et de désespoir énormes. Le premier de ces maux exige la réduction des dépenses publiques pour diminuer le fardeau de la dette et nous obliger à vivre selon nos moyens; le second commande, selon une idée bien établie, des dépenses publiques massives pour relancer l'économie et créer des emplois. Les conservateurs comptent réduire les dépenses en remettant vraisemblablement en cause un certain nombre de droits acquis (on n'aura sans doute guère de détails avant les élections puisqu'il ne s'agit pas là de thèmes très payants pour recueillir des votes), mais sans rien proposer pour faire reculer le chômage; les libéraux proposent des grands travaux en ignorant le problème du déficit.

Réduire le chômage tout en s'attaquant au déficit est néanmoins une chose à notre portée,

mais elle demande ce qui manque le plus aujourd'hui dans nos classes politiques fédérales et provinciales: du courage pour s'attaquer aux vrais problèmes.

Les recettes de réduction du déficit sont relativement bien connues, même si l'on pourra toujours discuter de la plus ou moins grande efficacité de telle ou telle mesure:

- Réduction du budget militaire;
- Réduction de la protection médicale: ticket modérateur, suppression du remboursement de certains services dont l'aspect purement médical est indiscutable, reconnaissance que certaines opérations très coûteuses ne peuvent pour l'instant être offertes gratuitement à la population —c'est, hélas, cela, vivre selon ses moyens;
- Réduction des subventions agricoles;

- Dégrossissage de la fonction publique;

- Remise en cause de certaines protections sociales qui incitent des citoyens à se mettre sur le chômage et raide sociale plutôt qu'à garder ou chercher un emploi. L'obligation de travaux communautaires — tri des déchets, nettoyage des rives du Saint-Laurent par exemple — en contrepartie de prestations sociales, serait également une solution, très impopulaire certes, mais qui ferait chuter de façon sensible le nombre de réclaments tout en diminuant le travail clandestin;

- Importance accrue accordée à la répression de la fraude (contrebande, travail au noir...) qui crée un manque à gagner imposant tout en décourageant ceux qui ont la faiblesse de travailler encore.

Au passage, le gel des salaires ne peut être qu'un remède temporaire destiné à attendre que d'autres mesures produisent des effets: il n'est pas une solution. Pris isolément comme c'est le cas aujourd'hui, il est plutôt le symptôme de l'incapacité de nos dirigeants à proposer des mesures durables.

C'est au niveau de la relance de l'emploi que les recettes habituellement citées sont les plus inadéquates: la création d'emplois par l'injection massive de dépenses sous forme d'embauche dans la fonction publique, d'augmentations salariales ou de grands travaux, n'est pas réaliste quand les finances publiques n'offrent pratiquement aucune marge de manœuvre.

La France l'a essayé en 1981-82, l'Ontario plus récemment, avec des résultats désastreux. Ces

recettes ne sont bonnes que lorsque les finances publiques sont saines. Créer des emplois sans dépenser davantage est néanmoins possible si on laisse le secteur privé, dont c'est le rôle, effectuer normalement son travail:

- Gérer une entreprise sans être paralysé par des contraintes anti-économiques imposées par des règlements administratifs plus ou moins idiots ou des conventions collectives qui résultent de rapports de force et non de considérations économiques;

- Rémunérer et offrir des bénéfices marginaux en fonction des capacités de l'entreprise et de l'état de l'économie.

Comment gérer de façon rationnelle une entreprise lorsqu'une clause de la convention collective prévoit que tout employé licencié touchera son plein salaire jusqu'à sa retraite? Comment veut-on développer harmonieusement l'économie canadienne lorsque des centaines de règlements protectionnistes empêchent ou limitent les échanges entre les provinces? Comment la fonction publique ne peut-elle devenir un boulet trop lourd pour l'économie lorsque des agents notoirement incompetents ou improductifs ne peuvent être licenciés?

Depuis des décennies, la politique de l'emploi consiste à protéger les emplois existants au lieu de créer les conditions favorables à l'initiative. Chacun cherche à préserver son travail par une réglementation qui affaiblit en fait la capacité de gérer de l'employeur alors que les emplois ne peuvent être générés que par une économie dynamique dont les membres ne se sentent pas paralysés par toute une série de contraintes. De *jobs* sauvées en emplois préservés, nous avons

créé une économie où près de 25% de la population est sans travail.

Si l'on avait le courage de s'attaquer au problème de l'emploi, il faudrait:

- Interdire, dans les conventions collectives, les clauses garantissant, sous une forme ou sous une autre, la sécurité de l'emploi ou du revenu, sauf pour quelques cas particuliers: maternité, formation, maladie;

- Limiter, par voie législative, les avantages sociaux accordés aux employés à un certain pourcentage du salaire ou de la masse salariale (pas plus de 15 ou 20% par exemple);

- Abolir ou revoir de fond en comble les décrets régissant les conditions de travail en bannissant les clauses qui limitent l'initiative de l'employé comme de l'employeur et imposent le cloisonnement des activités;

- Abolir les barrières protectionnistes interprovinciales.

Ajoutons une mesure temporaire (pour pas mal d'années quand même) qui contribuera à contrôler notre déficit et nous obligera à vivre selon nos moyens tout en favorisant l'emploi futur au Canada: interdiction d'emprunter à l'étranger pour payer notre déficit. Le remboursement de nos emprunts étrangers crée aujourd'hui du travail au Japon, aux États-Unis et en Europe au lieu d'en créer chez nous. Obligeons-nous à ne pas aggraver le problème ni à le transmettre à nos enfants.

Ces mesures ne coûteront rien sinon de l'imagination et surtout du courage. Elles permettront de réduire fortement le chômage (probablement de re-

tomber à un niveau de 57%) au cours des deux années suivant leur mise en vigueur sans peser sur les finances publiques.

Dans les moments de crise (on peut considérer que c'en est un actuellement pour le Canada qui doit très rapidement prendre des mesures difficiles s'il désire rester parmi les grandes nations), des pays ont fait taire leurs que-

relles partisanes pour constituer, durant la période de redressement des gouvernements d'union où l'intérêt national transcendait les intérêts des partis.

Soyons réalistes: les mesures à prendre sont trop impopulaires pour qu'un parti, tant au niveau fédéral que provincial, prenne le risque de les mettre dans son programme avant ou même après

des élections. Au mieux, nous aurons droit à quelques mesures diluées sans effets importants durables. Des gouvernements d'union, à Ottawa comme à Québec, sur un programme de redressement national contenant ce type de mesures, représentent une des dernières chances qui s'offrent à nous. Ce n'est pas là une question d'argent mais de courage politique.

Revue **Jonathan**, Avril 1986, pages 17 à 19. Montréal, une publication du comité Québec-Israël

Pierre Lemieux, anarchiste

[\(Retour à la tdm\)](#)

Gilles Massé

Marx est mort, l'État-providence agonise, vive l'anarcho-capitalisme! C'est du moins la solution à tous nos maux que nous propose Pierre Lemieux, économiste anarchiste qui, vous en conviendrez, rompt décidément avec la tradition. Anarchisme et capitalisme? L'association de ces deux termes vous fait sans doute sursauter et pourtant, nous dit Pierre Lemieux, si l'on y regarde de plus près...

Pierre Lemieux ne répond pas à l'image typique qu'on se fait encore de l'anarchiste. Le sombre individu vêtu de noir, marginal et asocial, posant des bombes, ce n'est décidément pas lui. Il serait plutôt conseiller économique à la Chambre de commerce du Québec et consultant ailleurs. Par conséquent de droite, alors qu'on est accoutumé de voir un anarchiste à gauche. Il en est un, pourtant. Seulement, il faudra peut-être réviser nos idées concernant l'anarchie...

L'une des dernières fois qu'il a fait parler de lui, c'était alors qu'il venait de s'en prendre à l'État-providence, au cours d'un colloque à Paris sur l'individualisme. Il y avait soutenu en substance que la négation de l'individu représentait l'aboutissement de l'État-providence.

La première fois d'importance, c'était en novembre 1983, à l'occasion d'un livre qu'il venait de publier aux Presses Universitaires de France: *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*. Dans ce livre étonnant, en même temps qu'un économiste se révélait un anarchiste et s'évanouit l'image de l'anarchiste romantique, moins occupé d'affaires et de réalité que d'une certaine poésie humanitaire.

L'échec de l'État-providence

Par une soirée de tempête de neige, j'ai demandé à Lemieux quelques éclaircissements sur le mariage, à première vue déconcertant, de ces deux termes: "anarchisme" et "capitalisme".

"Je pense que nous sommes présentement dans une situation où les gens s'interrogent. Ils voient d'une part que le communisme est un échec. Cela apparaît évident pour tout le monde, même pour les intellectuels occidentaux, qui ont mis du temps à se faire à cette idée-là.

"Les gens s'aperçoivent d'autre part que dans nos sociétés à nous, l'État-providence est loin d'être un succès fulgurant. Ils s'aperçoivent qu'ils doivent payer de plus en plus d'impôts, que l'État est de plus en plus envahis-

sant, qu'ils ont de plus en plus de permissions à demander, et tout ça pour gagner quoi?

"Pour gagner un régime d'assurance-santé public où vous risquez de vous retrouver dans un corridor d'hôpital si vous êtes malade; pour gagner un régime de retraite public qui, fort probablement, n'aura plus de fonds pour vous payer quand vous arriverez à l'âge de la retraite; pour gagner une économie qui, bien que l'État, maintenant, prélève plus de 50% de la production au Québec, produit une année de récession où la production diminue d'environ 6%; une économie où, somme toute, au cours des six ou sept dernières années, le revenu réel per capita n'a pas augmenté. Est-ce pour gagner cela que nous avons tant abandonné de notre liberté individuelle?"

"J'ai été frappé, quand j'étais plus jeune, par le fait que la liberté, que j'avais cru trouver dans les doctrines socialistes, se trouvait au contraire dans la théorie capitaliste. En poursuivant mon cheminement personnel, j'en suis arrivé aux idées que j'ai exposées dans mon livre."

Une anarchie qui secrète l'ordre

D'emblée, évidemment, on conçoit mal l'anarchiste en

l'homme d'affaires armé de son attaché-case et vêtu de son uniforme civil. C'est que l'anarchisme proposé par Pierre Lemieux n'a rien de viscéral ni d'improvisé. Il est la conclusion "purement logique et rationnelle" d'une ligne droite qu'il dit avoir prolongée à son extrême limite, à partir des principes libéraux classiques de liberté individuelle et de capitalisme.

Il faut préciser également que si l'ouvrage dans lequel il expose ses idées est un livre de philosophie politique, selon sa propre définition, c'est quand même un économiste qui l'a écrit, et que l'image de chaos et de désordre ordinairement associée à l'anarchie ne cadre pas tellement avec la théorie économique à laquelle il souscrit. "L'économie nous apprend essentiellement une chose. Est économiste celui qui a compris cette chose-là et ne l'est pas celui qui ne l'a pas comprise. L'économie, depuis au moins Adam Smith (XVIIIe siècle), nous apprend que les actions indépendantes de gens qui agissent séparément, dans leur intérêt personnel, créent un ordre social efficace. C'est la grande leçon de l'économie. C'est même la seule leçon de l'économie."

Il suffit donc de laisser le plus possible le champ libre à ces actions indépendantes, sans intervenir, pour que se crée spontanément un ordre. C'est de cet ordre-là que parle l'anarchie de Pierre Lemieux. Le "Laissez-faire" capitaliste. L'idée en elle-même n'apparaît pas tellement nouvelle: ne serait-elle pas même un peu éculée? Eh bien, non, ce serait, semble-t-il, le contraire.

"L'humanité existe depuis 500 000 ans. Durant la presque totalité de ces 500 000 ans, elle a vécu sous un régime plus ou moins communiste. Pas dans le sens où Marx l'entendait, mais dans celui où c'était la collectivité qui, d'une manière ou d'une autre, soit par des chefs, soit par la tradition, décidait de ce que les indi-

vidus feraient. L'humanité a vécu sous ce genre de régime collectiviste pendant au moins 499 700 années sur les 500 000 ans, et pendant toutes ces années, il n'y a pas eu de développement économique. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de l'histoire de l'humanité est une histoire à la fois de tyrannie, de collectivisme, de sous-développement et de pauvreté. Les seuls pays qui se sont développés l'ont fait parce que, justement, on y a abandonné le carcan collectif sur les activités des gens. La Hollande au XVIIe siècle, l'Angleterre au XVIIIe, suivis au XIXe de la France, des États-Unis et, lentement, des autres pays qu'on appelle maintenant développés. Des pays qui ont, en bonne partie, laissé faire. Qui ont laissé l'initiative individuelle et le marché s'occuper du développement économique."

L'idée du "laissez-faire" capitaliste serait donc plutôt neuve, dans le sens où Pierre Lemieux propose d'aller jusqu'au bout de l'expérience capitaliste qu'a connue l'humanité durant une très petite partie de son histoire, expérience qu'est venue enrayer, avec plus ou moins de succès, l'actuelle social-démocratie. Il va même jusqu'à trancher: "L'avenir de l'humanité—si avenir il y a—est du côté de la poursuite de cette expérience de liberté individuelle et de capitalisme."

"L'État est dangereux"

Comment serait le monde, livré à l'anarcho-capitalisme? En principe, tout serait soumis à la loi du marché. "L'idée que le test du marché est en quelque sorte le test ultime, repose, au bout du compte, sur un postulat fort simple: à savoir que chaque individu sait mieux que quiconque, que n'importe quel bureaucrate ou intellectuel, ce qui est bon pour lui", plaide-t-il, à la défense de

cette idée qui tend à prendre, je trouve, des dimensions de credo.

En principe, tout deviendrait privé: les routes, les rues, les rivières, la justice, la police... tout. Même la défense nationale. L'État a le grand tort d'être un monopole et d'éviter ainsi le test du marché qui l'éliminerait sans doute comme incompetent, au profit de sociétés privées plus efficaces. Le principe de base serait donc le "laissez-faire" qui permettrait à un ordre spontané, plus authentique, évoluant avec le changement et sauvegardant en même temps la tradition, de naître à partir de l'interaction libre des individus. "J'ai voulu montrer, à l'opposé des idées à la mode, que si l'on accepte le postulat de la liberté individuelle, l'État est dangereux. Comment idéalement il faudrait ne pas avoir d'État." Il y a de ces formulations osées qui font presque rougir, sans qu'on sache trop si c'est de plaisir, de pudeur... ou les deux!

En pratique, toutefois, Lemieux fait quelques pas en arrière. Effectivement, certains problèmes posés par la privatisation universelle demeurent irrésolus. La défense nationale, notamment, et la sécurité intérieure. Comment contrôler l'efflorescence inévitable de diverses mafias? Aussi ramène-t-il, en dernière analyse, de l'anarcho-capitalisme pour être exact, à des dimensions plus acceptables et plus réalisables.

C'est que, en définitive, pour protéger l'anarchie générale, laquelle, pour ainsi dire écologiquement, est le système politique le plus souplement adapté à la nature humaine, il faudra un État. Mais un État minimal, qui ne fera rien d'autre que protéger les droits individuels, les seuls vrais droits pour Pierre Lemieux. "Il ne faut pas rêver de systèmes faits pour des hommes parfaits. Au lieu d'avoir un système politique, comme l'étatisme ou le collectivisme, qui permettrait aux meil-

leurs de faire beaucoup de bien, il faut plutôt un système qui empêche les pires de faire beaucoup de mal. Qu'est-ce qui serait le plus dangereux? Avoir un exploitateur

comme président d'Eaton ou comme premier ministre?"

Peut-on ne pas reconnaître que, dans le vide actuel des idées, cette proposition de Pierre Le-

mieux... résonne avec un sens commun fort séduisant?

Québec, Le Soleil, samedi 12 avril 1986, page B 1 Dossier

Finis l'État-Providence...

le gouvernement investit
dans le bénévolat

Des millions qui valent des milliards

[\(Retour à la tdm\)](#)

Textes de Pierre BOULET

Photo: Le Soleil, André Pichette
Au Québec comme au Canada, le tiers des travailleurs bénévoles oeuvrent dans le secteur de la santé et des services sociaux, plus précisément dans le domaine du maintien à domicile.

Depuis quelques années, les gouvernements se sont mis à la mode des compressions budgétaires. On ne parle que de coupures, de privatisation et de désinstitutionnalisation. Au même moment au Québec, dans le seul secteur de la santé et des services sociaux, le gouvernement a multiplié par deux les budgets accordés aux organismes bénévoles. Une générosité soudaine qui ne manque pas d'éveiller une certaine méfiance... même chez les principaux intéressés. Pierre Boulet est allé y voir de plus près.

Le bénévolat n'a pas beaucoup de secrets pour le jésuite Julien Harvey. Directeur du Centre Justice et Foi de Montréal, il dirige aussi un organisme bénévole

qui voit à l'hébergement des 3,000 clochards et clochardes de la métropole. Il y a trois semaines, il recevait une subvention de \$800,000 pour ouvrir deux nouveaux centres destinés à cette clientèle. On croit donc rêver quand on l'entend déclarer en pleine assemblée publique: "Méfiez-vous du sourire du gouvernement quand il vante les mérites du bénévolat!"

Contradiction? Ce serait mal connaître le père Harvey. Disons plutôt sens critique. S'il croit en la "nécessité d'une reprise intelligente du bénévolat", Julien Harvey n'en affirme pas moins qu'"il serait désastreux de voir le bénévolat remplacer une société qui ne prend plus ses responsabilités".

Le jésuite participait récemment à Québec, avec des représentants d'organisations populaires, syndicales et bénévoles, à une soirée de réflexion sur le thème du bénévolat... un sujet redevenu très à la mode par les temps qui courent.

En effet, au moment même où l'État-Providence rèle ses derniers

râlements et que l'on ne parle plus que de privatisation et de désinstitutionnalisation, voici que le gouvernement se met à découvrir et à promouvoir les vertus de l'"action volontaire"... un terme plus "in" pour désigner la pratique séculaire du bénévolat.

Pendant que le Québec passe la faucheuse dans des services qu'il avait dispensés jusqu'à aujourd'hui, il augmente simultanément de 100 pour 100 les crédits qu'il accorde aux organismes d'action bénévole. Finis l'État-gâteau. La tendance favorise désormais la prise en charge des citoyens par eux-mêmes. Qu'on en juge!

Un virage radical

Au cours des trois dernières années, les sommes d'argent versées par le gouvernement québécois dans les établissements publics de santé et de services sociaux sont généralement allées décroissant. Par exemple, de \$3,7 milliards qu'il était en 1982-83, le budget des centres hospitaliers de courte durée est passé à \$3,5 milliards en

1985-86. Pendant la même période, les budgets des centres d'accueil et des centres de réadaptation ont été plus ou moins maintenus à \$400 millions et à \$550 millions respectivement... un statu quo trompeur qui se traduit par un déficit, si l'on tient compte de l'inflation. Bref, les compressions budgétaires et les coupures de postes sont devenues, depuis quelques années, le lot irréversible du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Il faut bien reconnaître cependant que la hache gouvernementale a frappé de façon sélective. Au cours de ces mêmes trois années en effet le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux a plus que doublé son soutien aux organismes bénévoles qui oeuvrent dans le seul secteur des affaires sociales. Entre 1982-83 et 1985-86, les crédits alloués à ce poste sont passés de \$ 11,021,900 à \$25,428,700, révèle un fonctionnaire de la Direction du soutien aux organismes communautaires.

Voilà des millions qui peuvent faire figure de goutte d'eau dans un océan de milliards de dollars... d'autant plus qu'ils ne

répondent qu'à 25 pour 100 des demandes en provenance des organismes bénévoles, révèle le même fonctionnaire. Mais la tendance est claire. "Cela correspond au discours que tient le gouvernement à l'effet que les gens se prennent en main. Cela coïncide aussi avec les coupures dans les services sociaux", commente-t-il.

Et attention! En bout de ligne, les petits millions investis par le gouvernement dans le bénévolat valent des milliards.

Des économies pour l'État

Pas besoin de faire de savants calculs, en effet, pour mesurer l'ampleur des économies que peut réaliser l'État grâce au bénévolat. Les statistiques les plus récentes (1980) révèlent qu'en 1979, 2.7 millions d'adultes canadiens (des femmes dans une proportion de 54.2 pour 100) se sont adonnés au bénévolat, soit 15 pour 100 de la population. Ils ont travaillé gratuitement un total de 373,991,000 heures. En termes d'emplois rémunérés, cela équivaut à environ 218,000 personnes travaillant 40 heures par semaine pendant une

année entière.

A la même époque au Québec, 512,000 personnes (11 pour 100 de la population) ont fait en moyenne 116.6 heures de bénévolat par année. Cela représente 59,708,000

heures de travail ou l'équivalent de \$238 millions au salaire minimum. Quand on sait que le tiers des bénévoles évoluent dans le secteur de la santé et des services sociaux, on peut mesurer l'importance des économies gouvernementales dans ce seul domaine.

L'impact économique de l'action bénévole revêt en outre des proportions astronomiques lorsqu'on l'analyse en termes de recettes. En 1980, les recettes des 39,965 organismes de charité enregistrés au Canada ont totalisé la somme \$5.84 milliards. Ce montant correspond, pour l'époque, à environ 11 pour 100 des recettes du gouvernement fédéral et à presque deux pour 100 du Produit national brut. Les dons comptent pour 43.6 pour 100 de ces revenus tandis que les subventions gouvernementales n'y sont que pour 22.8 pour 100.

Québec, Le Soleil, samedi 12 avril 1986, page B 1 Dossier

Histoire d'une volte-face pour le moins révélatrice

[\(Retour à la tdm\)](#)

Texte de Pierre BOULET

La nouvelle ferveur du gouvernement québécois à l'endroit de l'action volontaire et de la prise en charge des citoyens par eux-mêmes s'est manifestée de manière on ne peut plus explicite, en 1983, à l'occasion d'une campagne de promotion du bénévolat. Il faut toutefois remonter cinq ans en arrière pour saisir l'importance du virage effectué par l'État à cette époque.

"En 1978, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec a demandé au gouvernement une subvention d'à peu près \$100,000 pour financer une campagne de promotion du bénévolat", révélait récemment Jean Brousseau, ex-président de l'organisme, devenu depuis directeur général du Centre d'action bénévole de Québec. "Invoquant des restrictions budgétaires, le gouvernement a refusé."

Quelques années plus tard, le ministère des Affaires sociales fait pourtant volte-face. En deux ans - du printemps 1982 au printemps 1984 - la Direction des communications du ministère investit \$600,000 dans une campagne-médias destinée à promouvoir le bénévolat. Le thème: "Prenez le temps d'aider!" Selon le directeur

des communications du ministère, Benoît Roy, aucune étude d'impact n'a suivi la campagne. "À l'époque, les organismes bénévoles nous ont cependant fait savoir que les offres de services de la part des citoyens s'étaient accrues de 100 pour 100", révèle M. Roy.

Mais "trop c'est comme pas assez" veut le dicton. Et Francine Sénécal de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), affirme pour sa part que la campagne gouvernementale en faveur du bénévolat s'est soldée par un échec: "Il ne faut surtout pas oublier que les groupes bénévoles n'ont jamais été associés à cette campagne, rappelle-t-elle. Ils ont été pris par surprise. Ils n'étaient pas prêts à recevoir toutes les offres de services qui ont suivi."

Pas une panacée

Au moment où la société nord-américaine négocie un virage serré à droite et que l'État-Providence s'adonne allègrement au sabordage, on comprendra donc facilement pourquoi les gouvernements se mettent à courtiser si assidûment les organismes bénévoles. Si ces derniers y voient une occasion de se refaire une crédibilité et une... santé financière, il semble cependant que

ce ne soit pas à n'importe quel prix. Pas à celui en tout cas, de la perte d'autonomie et du rapport de forces avec les travailleurs syndiqués des établissements de santé et de services sociaux.

Et les gouvernements devront bien comprendre que tous les intervenants (syndicats, organismes populaires et groupes bénévoles) semblent s'entendre sur au moins un point: l'action volontaire n'est pas une panacée.

Québec, Le Soleil, samedi 12 avril 1986, page B 1 Dossier

Éviter le piège de la privatisation déguisée

[\(Retour à la tdm\)](#)

Texte de Pierre BOULET

Des subventions doublées en trois ans. Plus d'un demi-million de dollars investis par le gouvernement dans la promotion de l'action volontaire. Une délégation accrue aux organismes bénévoles de responsabilités sociales jusqu'ici assumées par les services publics... N'est-ce pas là ce qu'on pourrait appeler enfin une véritable reconnaissance du bénévolat par l'Etat? "Pas du tout!", affirme Francine Sénécal, de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)

Alors ce serait quoi, une vraie reconnaissance du bénévolat?

"Il faudrait d'abord pouvoir faire reconnaître l'expérience acquise dans le cadre d'un travail bénévole, soutient Mme Sénécal. Actuellement, il est pour ainsi dire impossible à quelqu'un qui sollicite un emploi, dans le secteur public ou privé, de faire reconnaître officiellement l'expérience acquise et accumulée en travaillant bénévolement."

"Et pourtant au moment où on parle de déficit gouvernemental et de désinstitutionnalisation, les bénévoles risquent d'être mis à

contribution beaucoup plus qu'ils ne le voudraient, soutient-elle. Un exemple? Les sentences de travaux communautaires!"

Depuis 1980, les tribunaux prononcent à peu près 1,000 sentences de travaux communautaires par année, au Québec. Il s'agit d'une alternative à la peine de prison pour les citoyens qui se sont rendus coupables de délits mineurs. Or ces peines sont généralement purgées dans des organismes bénévoles. Le directeur régional des services de probation révèle d'ailleurs avoir fait affaire avec une centaine d'organismes différents dans la seule région de Québec, depuis quatre ans

Francine Sénécal reconnaît que les sentences de travaux communautaires ne coûtent pas cher aux contribuables et qu'elles favorisent la réinsertion sociale des délinquants. "Mais ça signifie aussi que les groupes communautaires et les organisations bénévoles deviennent de plus en plus des gestionnaires de programmes sociaux, ajoute-t-elle du même soufflé. Leurs priorités s'en trouvent souvent modifiées. Leur charge économique et sociale augmente."

Bien sûr, les organismes

peuvent toujours refuser de prendre la relève de l'Etat. Mais dire non à l'administration d'un nouveau service, ça peut vouloir dire non à une subvention. Et il faut s'attendre à ce que les organisations bénévoles soient encore sollicitées davantage à l'avenir. Coïncé par les restrictions budgétaires, le Solliciteur général du Québec a annoncé récemment qu'il renonçait à la construction de nouvelles prisons et qu'il allait privilégier désormais les sentences de travaux communautaires.

Ne pas mêler les cartes

Le directeur général du Centre d'action bénévole de Québec, Jean Brousseau, reconnaît qu'il existe un danger pour les organismes de dévier de leurs objectifs de départ.

"Certains organismes bénévoles qui s'occupent de maintien à domicile, par exemple, vont faire appel tantôt à des bénévoles, tantôt à des délinquants qui ont reçu des sentences de travaux communautaires, tantôt à des assistés sociaux inscrits à des programmes de travaux communautaires et rémunérés par le gouvernement au taux du salaire minimum... C'est

ainsi que l'Etat finit par donner l'étiquette de bénévoles à des gens qui ne le sont pas."

C'est ainsi, reconnaît-il aussi, que certaines organisations d'action volontaire devront se définir de moins en moins comme organismes bénévoles et de plus en plus comme entreprises privées.

M. Brousseau admet d'ailleurs que c'est de cette manière que survient le danger d'instaurer des services parallèles aux services publics... aux CLSC, par exemple. "Bien sur, ces services parallèles coûtent moins cher... et là, on peut parler de "cheap labour" et de double emploi."

C'est là aussi que les syndicats montrent les dents.

Privatisation déguisée

Ce qui préoccupe les syndiqués de la santé et des services

sociaux bien davantage que le bénévolat, c'est justement la multiplication des contrats à l'entreprise privée, "la privatisation par en dessous de la table".

Francine Martel est vice-présidente à la Fédération des Affaires sociales de la CSN. Michel Fontaine, lui, est travailleur social syndiqué dans un CLSC de Montréal. Tous deux affirment que les travailleurs du réseau des affaires sociales ne sentent pas leurs emplois menacés par les travailleurs bénévoles.

Le bénévolat, ils sont pour... dans la mesure, bien sûr, où il s'inscrit en complémentarité avec la tâche des salariés et dans la mesure où on lui fournit l'encadrement professionnel nécessaire. "A la condition aussi que les bénévoles ne monopolisent pas les tâches humanisantes, ne laissant aux syndiqués que le travail techni-

que." Bref, à la condition qu'on puisse travailler sereinement et efficacement ensemble.

A l'occasion d'une récente réunion de réflexion sur le bénévolat, le directeur du Centre Justice et Foi, le père Julien Harvey, déclarait d'ailleurs: "Il est urgent qu'il y ait concertation entre le bénévolat et le travail social payé. Les bénévoles ne doivent pas faire le jeu de l'Etat en prenant la place des employés syndiqués... Il faut éviter que le bénévolat ne devienne une activité de droite!"

Photo: Le Soleil, Gilles Lofond
Jean Brousseau, directeur général du Centre d'action bénévole de Québec: "Certaines organisations devront se définir de moins en moins comme organismes bénévoles et de plus en plus comme entreprises privées "

Le Devoir, Montréal, samedi 24 mai 1986, page A 9, DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les années qui viennent

L'inévitable social-démocratie

[\(Retour à la tdm\)](#)

Jean-Paul L'Allier

Dans les années 60 et jusqu'au début des années 70, le Parti libéral, ses chefs en tête, se définissait volontiers avant tout comme social-démocrate.

Encore aujourd'hui, les libéraux ne manquent pas de rappeler avec raison qu'ils ont été à l'origine des principales réformes novatrices qui ont permis au Québec de rattraper en certains domaines son retard et de se distinguer du reste du pays en d'autres.

Mais la social-démocratie comme étiquette de politique à tout le moins, n'est pas à la mode ces années-ci. Pour bien vendre un programme politique, le parti qui le signe doit toujours se faire le champion de l'initiative, de la créativité et de la réforme. Les bonnes réponses dans chacun de ces domaines se trouvent plutôt, selon le préjugé populaire actuel, à l'extérieur des administrations gouvernementales.

Chez les libéraux, on ne parle donc plus de social-démocratie. Au Parti québécois, par ailleurs, on est aussi conscient que l'éti-

quette n'est pas plus populaire que celle de la souveraineté, même si les deux ont incarné et incarnent encore, pour bon nombre de citoyens plus progressistes que conservateurs, l'essence d'un parti qui se couperait de ses racines les plus profondes s'il continue de s'en trop éloigner.

En politique, deux tendances ou plutôt deux tentations se posent en permanence: celle du très court terme qui conduit habituellement à l'exercice du pouvoir ceux qui ont les moyens de s'organiser pour y arriver, et celle du long terme qui souvent faute de support populaire suffisant, permet de s'attacher à prévoir des alternatives plutôt que la simple alternance. À Ottawa, par exemple, les libéraux représentent l'alternance et le NPD l'alternative.

Un autre élément s'ajoute, au Québec, pour brouiller les cartes: s'il ne s'agissait que de discuter de libéralisme ou de social-démocratie, les forces politiques se diviseraient plus simplement et plus naturellement. Mais il y a, en arrière scène, l'omniprésente question d'un Canada à construire qui ne peut reconnaître, pour se

développer, les spécificités régionales, en particulier celles du Québec. Il y a aussi celles encore d'un Québec suffisamment différent pour être conscient que son intégration sans nuances dans l'ensemble canadien lui enlèverait de fait plusieurs de ses principaux moyens de développement original.

Les débats qui auront lieu au cours des prochains mois et des prochaines années au sein comme autour du Parti québécois risquent fort de devenir les meilleures garanties pour le Parti libéral, de garder le pouvoir aussi longtemps qu'il le voudra, un peu comme un parti unique. Il ne pourra sans doute pas brandir encore longtemps aux yeux de la population le spectre de l'indépendance appréhendée ou de la souveraineté-association avec suffisamment de crédibilité pour faire peur. Il se s'en privera quand même certainement pas. Dès lors aussi longtemps qu'il y aura une majorité de citoyens pour rejeter la démarche de la souveraineté-association, le Parti libéral n'aurait pas de véritable opposition au moment des élections.

Bien plus, il n'est pas impossible que les forces indépendantistes se regroupent efficacement, soit pour tenter de reprendre un parti qu'il aura échappé, soit pour former, en parallèle, une troisième voie, dure et pure.

Si l'on ajoute à cela le fait que bon nombre de citoyens pourraient en arriver à préférer un NPD renouvelé dans ses bases, social-démocrate québécois mais non indépendantiste, tout ce qui pourrait y avoir d'opposition réelle, le temps de l'élection venu, se trouvera à peu près également divisé en parcelles d'aucune façon menaçante pour le parti au pouvoir.

Au-delà de cette analyse sommaire cependant, ce sont les choix politiques que les partis au pouvoir ou dans l'opposition, font dans les faits, au sujet de l'avenir et du développement de la société québécoise et non pas seulement de son économie.

En copiant les principales règles du libéralisme à l'américaine, au niveau du Québec comme au niveau du Canada, on élargit la plupart des voies de dépendance qui nous lient déjà à nos voisins du Sud. Ce n'est pas nécessairement un mal pour les consommateurs ou les producteurs mais cela rend certes aléatoire la définition d'action collective et de politique qui correspondre à nos façons de vivre et à nos façons de voir encore différentes en bien des points de celles de nos voisins du Sud. Seuls les pays les plus forts peuvent se développer en s'appuyant essentiellement sur leurs entreprises privées car leurs entreprises privées sont aussi presque par définition, les plus puissantes sur la scène internationale. Elles font la loi.

Plus les pays sont petits, plus les entités collectives sont dépendantes sur le plan économique, plus elles doivent se constituer en elles-mêmes des moyens de protection et de développement

social et culturel que la simple application des règles du marché ne leur donnerait pas.

Au Québec comme au Canada, pour prétendre être différents et exploiter cette différence à notre avantage, il faut, qu'on le veuille ou non, accepter de vivre plusieurs des règles et des exigences traditionnelles de la social-démocratie telle qu'elle est communément définie.

L'analyse de ce que fait, depuis maintenant près de six mois, le gouvernement libéral du Québec en est un bon exemple. Il était difficile d'imaginer un discours plus libéral et plus à droite, au moment des élections pour battre le Parti québécois. Une fois au pouvoir, on nettoiera bien ici et là quelques structures administratives, on diminuera les budgets et certains services qui font double emploi on vendra les sociétés d'État mais il n'est pas impossible que l'on en crée d'autres: en un mot, le discours demeurera à droite mais l'action et la gestion ne seront pas jamais totalement aussi libérales. Le verbe politique, parce que c'est la mode, sera plus à droite que l'action. En d'autres mots, pour faire contrepoids au Parti québécois par exemple, il était plus à gauche.

Mais l'action demeure au centre et le centre, au Québec, sera toujours plus proche de la social-démocratie qu'il ne le sera jamais dans n'importe quel État américain, par exemple.

Cela signifie que l'État, chez nous, sera toujours plus présent par nécessité plutôt que par choix, en matière de culture comme en matière de sécurité sociale, en matière de protection et de développement de l'emploi ou en matière de recherche et d'enseignement.

Imaginée et vécue par les libéraux, la social-démocratie vise à améliorer le contexte social et la situation des personnes à un coût minimal pour que l'ensemble soit

plus productif à des fins économiques et ultimement, à des fins privées. C'est ce que l'on peut appeler la social-démocratie d'apaisement ou de dépendance.

Vue par un social-démocrate, du NPD par exemple, c'est autre chose: il s'agit plutôt de développer une économie aussi saine et rigoureuse que possible dont les retombées positives soient avant tout d'élever les plus bas communs dénominateurs, de favoriser le développement de la société en elle-même et des individus qui la composent. L'économie n'est pas une fin, elle est un moyen.

Entre les deux, la social-démocratie endossée par le Parti québécois dans le passé est plutôt étriquée. Elle est hybride et se rapproche davantage des concepts qui ont mis au monde le Parti libéral de l'après-duplessisme: l'État se fait entreprise privée mais le développement économique demeure le but ultime.

Une meilleure intégration du Québec dans le Canada, soit dans les faits soit dans l'application plus rigoureuse et plus vigoureuse du cadre fédéral, empêche évidemment une social-démocratie québécoise de se développer ici autrement qu'elle ne le ferait ailleurs dans le pays puisqu'en définitive, le gouvernement fédéral prend à peu près tout l'espace politique utile dans les secteurs qui comptent pour l'avenir.

Si l'on s'intéresse aux affaires politiques et au fond des questions, si c'est le développement même de la société et de nos collectivités qui importe, il faut chercher à rénover l'État et à le rendre plus pertinent et plus fort, ce qui ne veut pas dire, surtout maintenant, le rendre plus gros, plus présent et plus coûteux.

Les défis des sociaux-démocrates, ces années-ci, sont de garder les citoyens et la société comme ultime objectif de leur intervention tout en questionnant

jusque dans leur fondement les thèses et les moyens retenus par eux depuis une trentaine d'années comme les seules façons d'y arriver. En bout de piste, un projet de société basé sur une vision social-démocrate de la politique si elle

est effectivement renouvelée, correspondra toujours mieux aux intérêts du Québec en lui-même comme du Canada dans son ensemble. Au moment où s'affirme plus agressivement que jamais le mimétisme libéral américain, l'ab-

sence de nouvelles définitions de la social-démocratie ne permet pas de véritable choix.

Photo: Jean Lesage, ancien chef du parti libéral et premier ministre du Québec.

Le Devoir, Montréal, Jeudi 17 juillet 1986, page 6

BLOC-NOTES

Le débat sur le néo-libéralisme

[\(Retour à la tdm\)](#)

PAUL-ANDRÉ COMEAU

FAUT-IL encore une fois citer Molière ? “Cachez ce sein...” C'est la question qui s'impose lorsqu'on prend en considération les coups de téléphone, les questions directes, les premières ripostes—voir le texte du politicologue Dorval Brunelle publié en page voisine—suscitées par la publication de la série de quatre textes de l'économiste montréalais Pierre Lemieux. Depuis samedi dernier, M. Lemieux a jugé, à travers la grille néo-libérale, l'attitude du gouvernement Bourassa depuis son accession au pouvoir. Il a aussi jugé, dans la même perspective, les trois rapports déposés au début du mois par autant de comités de “sages bénévoles” en vue d'adapter la structure et le fonctionnement de l'appareil étatique aux idées du moment.

Le néo-libéralisme, tout le monde connaît. On en parle partout. C'est devenue la référence obligée lorsque l'on tente de justifier de nécessaires transformations des pratiques étatiques ou simplement bureaucratiques. C'est le terme qui revient dans la plupart des rapports publiés, ici et dans plusieurs autres pays occidentaux, au terme de l'examen critique du rôle et du pouvoir de

l'Etat. Bref le néo-libéralisme est servi à de multiples sauces sans que le plat lui-même n'ait fait ici l'objet d'appréhension rigoureuse.

À parcourir les publications étrangères, européennes et américaines surtout, on est frappé de l'absence de ce thème majeur dans les médias au Québec. En France notamment, depuis la publication des ouvrages de vulgarisation de cette idéologie—à titre d'exemple, on peut parcourir: *La Solution libérale*, de Guy Sorman, publié chez Fayard, à Paris, 1984—, les journaux ont été le lieu d'affrontements majeurs autour de cette question. Les arguments ont été exposés, développés, confrontés. Les conséquences éventuelles de la *néo-libéralisation* des sociétés occidentales ont été, elles aussi, soupesées et envisagées à travers une foule de scénarios. Ici, le débat n'a pas démarré. Ou si peu. Règle générale, on - s'est contenté de balayer toute l'affaire d'un revers de la main, quand on n'utilisait pas le mot avec la coquetterie des nouveautés. Le terme *néo-libéralisme* s'est inséré dans le vocabulaire passe-partout, au même titre qu'une foule de concepts qui nous ont fait évoluer du vécu aux intervenants en passant par les personnes-ressources.

Pendant un quart de siècle, le Canada français d'abord, puis le Québec ont été le théâtre d'un véritable *débat de régime*. Pour ou contre le fédéralisme ? Pour ou contre l'indépendance ? Ce choix, envisagé, proposé et rejeté, d'un nouveau régime pour le peuple du Québec a polarisé les énergies de toute la classe politique, d'une certaine partie de la population. A certains moments, l'ardeur des engagements a donné lieu à des affrontements dont les cicatrices ne sont pas encore toute refermées.

Épuisement ou lassitude, le référendum scellé, le débat a tourné court. Immédiatement, la conclusion est tombée: on entrait dans une nouvelle phase irrémédiablement orientée vers “le déclin du nationalisme”, pour pasticher le titre d'un ouvrage stimulant de Dominique Clift. La notion même de débat social ou collectif s'est pratiquement évanouie, du moins telle que reflétée sur la place publique, par médias interposés.

Deux indices permettent toutefois de croire que l'idéologie néo-libérale a marqué des points à la faveur de cet apaisement collectif. Il suffit d'écouter les émissions d'appels téléphoniques sur les on-

des radiophoniques pour s'en convaincre. Balivernes ou manifestations vides de toute signification profonde ? Le ressentiment populaire contre la puissance des pouvoirs publics ne constituerait qu'une version nouvelle du vieux fonds d'anti-étatisme développé tout au cours de notre histoire. Retenons cette hypothèse, à défaut de démonstration plus convaincante.

Il sera sans doute encore plus difficile d'étayer l'autre argument qui ne manque de s'imposer à la moindre fréquentation de certains cercles gouvernementaux, entendus au sens des mandarins et autres grands commis de l'État. C'est dans ces milieux que trouvent preneur bon nombre de thèses popularisées en France par Guy Sorman et aux États-Unis par Milton Friedman, pour ne citer que ces chantres populaires du néo-libéralisme. Aucune surprise à ce que les "sages bénévoles" du gouvernement Bourassa aient DU bénéficié d'appuis précieux et d'une collaboration pertinente au moment de l'élaboration et de la rédaction de leurs rapports: c'est un secret de polichinelle que d'évoquer le rôle joué par certains hauts fonctionnaires et quelques universitaires dans la rédaction des rapports Gobeil et Scowen.

Cette idéologie néo-libérale, sous l'une ou l'autre de ses variantes, propose un *choix de société*. Rien de moins. Refuser le débat sur cette question sous prétexte que le précédent débat a fait perdre temps et énergie, c'est implicitement signifier un accord tacite aux tenants de cette nouvelle idéologie.

Pour revenir à Molière, certains soupirent: "Mais que diable allait-il faire dans cette galère"? À la faveur de sa contribution, spéciale et ponctuelle, l'économiste Pierre Lemieux a jaugé à l'étalon de cette idéologie néo-libérale, les propositions des

"sages" du gouvernement libéral. On peut apprécier ou non sa démarche qui ne manque pas d'être provocante. Elle a le mérite de situer le débat autour de cette nouvelle (?) idéologie dans une perspective concrète au lieu de se cantonner dans des principes ou des généralités, terrain de prédilection de nombreux philosophes.

LE DEVOIR ne peut être absent de ce débat qui n'a pas été encore engagé et que pourrait stimuler la publication des textes de M. Lemieux. Il ne s'agit pas d'une coquetterie de journaliste, en mal de copie emballante. Ramenée à ses principes fondamentaux, l'idéologie néo-libérale interpelle directement ceux qui professent un quelconque attachement aux droits collectifs, aux valeurs qui établissent une communauté nationale. Et Pierre Lemieux ne s'en cache pas, qui consacre l'un des chapitres de son ouvrage *Du libéralisme à l'anarcho-libéralisme* (Presses Universitaires de France, Paris, 1983) à démontrer que "les droits collectifs sont un mythe". C'est s'inscrire en faux contre les objectifs fondamentaux du fondateur du DEVOIR.

Au lieu de détourner pudiquement le regard, il vaut mieux engager le débat avant que les dés ne tombent.

Le Devoir, vendredi 18 juillet 1986 • 7 DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

De L'État providence à l'État provigain...

du moins pour certains

[\(Retour à la tdm\)](#)

MARCEL LÉGER
Ancien ministre de l'Environnement et du Tourisme dans le gouvernement Lévesque

LE GOUVERNEMENT néolibéral de Bourassa vient de démontrer ses vrais couleurs et d'annoncer ses véritables intentions après six mois d'administration discrète et cachée. Le mariage du gouvernement Bourassa avec le merveilleux monde des affaires est en train d'amener une politique qui vise à freiner et à retarder la progression du Québec vers son autonomie (voire sa souveraineté). Une politique contraire aux intérêts nationaux du Québec.

Que sont ses intentions

— D'abord depuis le “rendez-vous raté” du référendum, le milieu des affaires veut éviter toute autre velléité de souveraineté du Québec et on désire que le Québec redevienne au plus vite une province comme les autres et ceci sur tous les plans.

— Ensuite que le peuple québécois perde son caractère distinct et arrête de prétendre être maître de ses affaires.

— Et finalement que soient sacrifiés sur l'autel de la supposée “efficacité du privé” la plupart des outils d'émancipation et de déve-

loppement qu'il s'est donné depuis 25 ans.

Il ne veut pas accepter que nous ne soyons pas une province comme les autres et qu'il nous faut un système de développement économique qui nous soit propre. L'État est un des rares outils de développement que les francophones contrôlent dans le continent américain. Il doit donc jouer un rôle de déclencheur.

C'est ça le recul libéral fédéraliste, c'est ça la liberté à la sauce Bourassa, celle du renard dans le poulailler et du loup dans la bergerie.

La privatisation

La privatisation de la plupart des sociétés d'État qui ont un rôle majeur dans le développement harmonieux de notre économie aussi bien sectorielle que régionale va amener la *fin de l'entrepreneurs*hip pour l'État québécois. Ça amènera aussi l'abolition de 10 sociétés publiques de développement et de création d'emplois autant industrielles que minières et forestières. C'est la remise en cause et le réexamen d'outils aussi indispensables et puissants pour nous Québécois, qu'Hydro-Québec (ou ses sociétés affiliées) ou que la Caisse de dépôt et de placement (c'est la loi S-31 à

l'envers).

C'est la fin de l'expérience québécoise, unique et originale en Amérique du Nord, de collaboration entre les secteurs public, privé, coopératif et même syndical (Fonds de solidarité de la FTQ).

Qu'on se souviene

Qu'on se rappelle que sans les sociétés d'État et sans cette collaboration il n'y aurait pas d'aluminerie à Bécancourt. Il n'y aurait pas de modernisation de la Domtar à Windsor de développement minier aussi important en Abitibi (mines Noranda et or). Il n'y aurait pas de scierie à Mont-Laurier, en Gaspésie et ailleurs ou des projets de papeterie à Matane.

Montréal ne serait pas redevenu un centre financier majeur. On n'y verrait pas aujourd'hui l'installation de plusieurs sièges sociaux, la construction de nombreux gratte-ciel appartenant à des entreprises québécoises, la montée des francophones dans l'économie et surtout des milliers et milliers d'emplois n'auraient pas été maintenus ou créés.

Le patrimoine national

Le rapport Fortier, c'est la destruction de notre patrimoine national. C'est une plus grande

dépendance économique et ferroviaire. C'est priver notre société d'instruments de développement de grande valeur. C'est aussi la disposition ou la non-cr ation   plus long terme de milliers d'emplois. C'est en fait se placer, nous Qu b cois, dans une position plus faible dans la perspective d'un accord de libre- change avec les  tats-Unis.

La d r glementation

Il faut certes assouplir la r glementation, la r duire dans certains domaines, la rendre moins tatillonne, moins excessive. Mais pas au point de remettre en cause les acquis des travailleurs dans la sant  et la s curit  au travail, les dispositions anti-briseurs de gr ve et de foutre le bordel dans le secteur de la construction. C'est l  provoquer un retour aux tensions sociales d'hier aux affrontements nocifs   notre  conomie,   la loi de la jungle. C'est surtout jeter brutalement par terre l' difice des consensus sociaux et de la concertation construit pierre par pierre depuis dix ans et loin d' tre achev .

Cette concertation qui nous distinguait de nos voisins nord-am ricains et commen ait   rendre notre soci t  plus harmonieuse, plus forte donc plus souveraine surtout en fonction d'un objectif de plein emploi pour les Qu b cois.

Le r le de l' tat

Ce serait le rapport des "sages" dont deux sur cinq repr sentaient le gouvernement Bourassa et non des moindres. M. Gobeil, pr sident du Conseil du Tr sor et M. J.-Claude Rivest, principal conseiller et bras droit

de M. Bourassa. Que Robert Bourassa ne joue pas les Ponce Pilate en se distan ant du rapport. Il a  t  inform  au pr alable et a certes approuv  ce coup de force contre l'Etat qu b cois. Il tentera de mettre en oeuvre le maximum de recommandation venant d'une partie importante de sa client le  lectorale. Comme il a d j  mis en oeuvre l'amnistie des ill gaux de la loi 101 pour plaire   son autre client le les anglophones et allophones de Montr al.

Si M. Bourassa n'avait pas  t  d'accord sur le fonds, le rapport n'aurait pas  t  rendu public. D'ailleurs le rapport pr sent  fin juin aux m dias avait  t  adress    M. Bourassa le 26 mai 1986 comme l'indique la pr face de M. Gobeil   M. Bourassa dans ce m me rapport. Qui est le patron de MM. Gobeil et Rivest ? M. Lortie ? ou M. Bourassa ?

Qu'y propose-t-on ?

Sabrer la mont e des 200 organismes de l' tat et remettre ainsi en cause sinon rendre inefficace et "sans dents": la protection de la langue fran aise, La protection de l'Environnement (BAPE), la protection de territoires agricoles; la protection de la sant  et de la s curit  au travail, l'abandon presque total de l'aide aux PME.

L'entreprise priv e et son gouvernement qu'elle contr le est pr t   abandonner toute une s rie de mesures sociales et  conomiques d'aide de l'Etat dont le r le est vital pour une soci t  comme la n tre dans un but mercantile de diminuer ses imp ts et les contraintes qui la fatiguaient. Voil  un bel exemple du peu de souci de ses responsabilit s sociales qui se retrouvent dans ce rap-

port.

Dans l'environnement par exemple, quand j'ai cr e la charte des droits du citoyen   la qualit  de son environnement je voulais m'assurer que le d veloppeur ne s'enrichira pas en appauvrissant la collectivit  pour longtemps en ne respectant pas la volont  de ce milieu qu'il veut d velopper. Le Bureau d'audience publique pour l'environnement  tait l'instance o  le citoyen qui craignant de voir d grader son milieu de vie avait avec cette loi le droit   l'information, le droit de donner son avis, de s'opposer s'il le veut   l'int rieur d'un processus bien d fini d' tude, d'impact et de s ance publique permettant   cet organisme ind pendant qu' tait le BAPE de pouvoir recommander le rejet ou la modification de tout projet qui pouvait alt rer n gativement la qualit  du milieu de vie des citoyens.

Le rapport Gobeil vient d truire tous ces acquis de notre soci t . Il s'agit en fait pour le comit  et ses amis du milieu des affaires de saborder les bases de l'Etat qu b cois, de le d manteler au profit des plus riches, les plus puissants et... Les autres, c'est l' tat provi-gain (pour certains). C'est surtout une tentative sournoise pour nous affaiblir comme peuple trop minoritaire en Am rique.

D faire ce qu'on a construit. R duire notre marge de libert  et de discussion comme peuple. Faire faire en bonne partie par les autres ce que nous comptons faire nous-m mes.

Voil  comment on esp re bien nous int grer compl tement au syst me canadien et retarder notre  mancipation. Parce que les rouges savent tr s bien que "la libert , c'est la souverainet ".

Le Devoir, Montréal, samedi, 19 juillet 1986, page A 7 - Idées- événements

Le miroir aux alouettes du libéralisme moderne

[\(Retour à la tdm\)](#)

RÉPLIQUE

PIERRE-Y. LAURIN

L'auteur est historien de formation, spécialiste informatique de profession et collabore occasionnellement au DEVOIR

L'été porte traditionnellement en lui le calme, non la tempête. Malheureusement, les rapports sur l'administration gouvernementale présentés par les ministres Fortier, Scowen et Gobeil ont eu l'effet d'une douche froide sur les chaleurs timides de la saison estivale. Hormis leur contenu, l'implication strictement politique de ces documents semble avoir été mal jugé. M. Bourassa, qui les a commandés, s'est empressé d'en nuancer d'emblée les conclusions. Il a donc réussi à satisfaire une certaine droite inquiète de la taille de l'État, tout en se réservant la possibilité de faire exactement ce qu'il veut des suggestions des "sages". Il fallait s'attendre aux réactions négatives et immédiates des syndicats. Mais la critique la plus "musclée" viendra de la droite.

M. Pierre Lemieux, dans quatre grands articles qu'a publiés LE DEVOIR (du samedi 12 juillet au mercredi 16), décerne au groupe libéral à Québec de vigoureuses remontrances mêlées de timides

encouragements. Il pose, en liminaire, la question suivante: y a-t-il un gouvernement libéral à Québec ? La réponse est non. Pourquoi ? Parce que les autorités en place sont mal conseillées. Où devraient-elles chercher l'inspiration ? Chez de vrais libéraux. Mais où diable sont-ils donc ? Selon M. Lemieux, surtout au sein de l'Institut économique de Paris à Montréal. Et qui est le directeur de cette organisation ? Mais ... Pierre Lemieux en personne ! Devons-nous en conclure qu'il est bien marié de ce qui se trame dans les bunkers de la Grande Allée parce qu'il ne s'est pas vu offrir le poste de conseiller du Prince ? Sûrement pas: ce serait faire preuve d'une mesquinerie d'une petitesse qui ne sont certainement pas des traits de caractère de notre auteur.

Tout au long de ses quatre textes il cherche un peu partout les raisons de ces carences gouvernementales. Et tout compte fait le principal problème est la "faiblesse philosophique" des membres du pouvoir en place. Il note par ailleurs que les hommes d'affaires ne sont guère plus ferrés à cet égard. Il reproche à tout ce beau monde le pragmatisme de leur approche. A preuve, les "sages" ont regardé la rentabilité et la viabilité des organismes publics: ils ont commis l'erreur de ne pas

suggérer qu'ils soient tous balayés. Ils ont timidement recommandé que l'État soit plus ou moins géré comme "une business": M. Lemieux, lui veut que l'on fasse de la société tout entière un laboratoire. Car ses thèses néolibérales, jamais éprouvées, nous proposent d'élaguer toutes les réglementations, d'abattre toutes les barrières. "L'économie, comme telle, n'existe pas." À ce compte toute la pensée économique de Ricardo à Marshall, en passant par Pareto et Leontiev, n'est que "morale économique pour république de bananes". Il souhaite que "chaque individu soit libre de s'occuper pacifiquement de sa propre compétitivité et l'économie s'arrangera bien toute seule". Fini les lois de protection des consommateurs, les chartes des droits de l'homme. Ainsi, le citoyen, libre de toute tutelle, de nouveau plongé dans son creuset originel, accéderait au vrai bonheur. En relisant ces articles, on s'interroge songeusement si de de tels propos méritent seulement un seul mot de réplique ! Car, avec ses constructions fallacieuses, notre auteur nie simplement la société elle-même qui, de toute histoire, a dû se créer des règles pour être viable. Il nous apparaît donc logique que la théorie anarcho-capitaliste (que dans un accès étrange de modestie, il ne fait que

citer au passage) soit le fruit d'une imagination aussi fertile (voir *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme* PUF, Paris 1983).

La critique hautaine que fait M. Lemieux du pragmatisme se révèle, elle intéressante dans la mesure où elle pose aux gouvernants et aux intellectuels qui s'en réclament des questions précises. Au passage nous remarquons que l'économiste n'a pas peur des amalgames. Il cite Benito Mussolini: "Le fascisme est pragmatique: il n'a pas d'a priori ni de buts lointains." Robert Bourassa qui semble penser que la politique est l'art du possible plutôt que celui de rêver, qui paraît vouloir gérer et aménager l'État, au lieu de le faire capoter, est-il un fasciste en puissance ? Laissons à Pierre Lemieux le soin de répondre. Mais les hommes d'affaires alors ? Pour diriger une entreprise, il faut avoir le sens des réalités. Ainsi, si on pousse la logique, les entrepreneurs sont aussi des fascistes en puissance ?

Tout bien considéré, je ne vois pas pourquoi le pragmatisme ne serait pas une position philosophique tout à fait soutenable (surtout si nous la comparons au miroir aux alouettes que nous offre notre philosophe-économiste). L'équipe Bourassa, loin d'être parfaite, fait figure de modèle de modération après les coups de griffes de Pierre Lemieux (on doit avoir particulièrement goûté ces articles, dans les officines...). Quand nous y regardons de près, la tâche de dégraissage entamée (malgré les bavures maladroites...) est parfaitement valable. L'État doit se défaire des firmes nationalisées qui s'avèrent à l'occasion être des tonneaux des Danaïdes. Et cela à condition que le

secteur privé puisse prendre le relais (ce qui n'est pas toujours le cas). Après tout, il s'agit ici de l'argent de tous les contribuables: on se doit de bien l'administrer.

A part la question des libertés et des entreprises étatiques, celle des impôts aux particuliers est chère au cœur de notre auteur. Son esprit en flèche nous dresse le portrait d'un peuple en grogne, perclus de taxes, en combat virtuel permanent avec l'État. Si cela était bien vrai, Pierre Lemieux serait un intellectuel écouté, le "Sartre" de notre temps au lieu de l'agitateur de la pensée que ses idées ont fait de lui. D'ailleurs, on a qu'à poser la question à la population. Bien sûr nous aimerions tous payer moins d'impôts: mais les services qui nous sont offerts sont à la hauteur, malgré les problèmes inhérents aux grandes machines. Dans le monde troublé de notre auteur, un fils d'ouvrier pauvre, nécessitant des interventions chirurgicales coûteuses, n'est pas sûr de s'en sortir vivant. On n'arrive pas au "libéralisme" sans casser des oeufs ! Dans notre monde, le problème ne se pose pas: nous sauvons ce malheureux. Nous payons tous la note, et la majorité le comprend aisément. L'économiste Serge-Christophe Kolm a déjà brillamment exposé l'essence de ces comportements altruistes que l'on retrouve partout dans la société (*Le Contrat social libéral* PUF, Paris 1985, chap. 25).

Le libéralisme moderne (non pas celui de notre auteur, mais celui de la réalité) est sans conteste l'idéologie la plus complète et la plus adéquate que nous ait fourni l'histoire. Mais elle n'est pas la propriété de quelques iconoclastes qui prêchent dans le désert: elle

est le bien, le vecteur de toute la population. Elle assure à un groupe social en mutation perpétuelle les moyens de se défaire des scories du passé, et ceux d'appréhender l'avenir. C'est la thèse de la destruction créatrice, défendue par Joseph Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, édition de 1979 chez Payot). Mais de cet écrémage constant, le libéralisme moderne tente de préserver des citoyens fragiles, facilement bousculés par les changements économiques. Cette préoccupation a fait naître les politiques sociales.

"Le libéralisme n'est pas un dogme, mais il peut le devenir [. . .]. Un signe en serait qu'il évacua la politique et prétendit confier à des mécanismes impersonnels, à une main invisible, le soin de résoudre tous les conflits." (Alain Besançon, *L'Express*, 11 juillet 1986, p. 21.) À n'en pas douter, Pierre Lemieux n'a rien à faire de l'avertissement du soviétologue français Besançon. Non, il continuera, avec quelques autres, à psalmodier des litanies, à nous resservir les mêmes poncifs éculés qui nous assurent qu'il suffit de raser l'État au niveau des fondations pour régler le problème. Regardons-les amusés, parcourir leur itinéraire d'aveugle qui les mène tout droit à un abîme de la pensée. "Il n'y aura plus d'État, plus d'exploitation": ne croyez pas que je cite ici M. Lemieux. Cette phrase nous vient plutôt d'un dénommé Vladimir Oulianov, mieux connu sous le nom de Lénine. Décidément, tous les extrêmes se rejoignent...

Le Devoir, Montréal, samedi 2 août 1986, A 1

L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC

I. À l'époque où l'État québécois jouait un rôle supplétif

[\(Retour à la tdm\)](#)

Politologue de formation, le professeur Yves Vaillancourt est actuellement directeur du département de travail social de l'UQAM. Il publiera d'ici quelques mois un important ouvrage sur l'évolution des politiques sociales au Québec de l'immédiat après-guerre, sujet de recherches qui le préoccupe depuis une quinzaine d'années. C'est dans cette perspective qu'il envisage la signification des rapports sur la transformation du rôle de l'État au Québec déposés au début de juillet. LE DEVOIR publie aujourd'hui le premier de cette série de quatre articles.

YVES VAILLANCOURT
Collaboration spéciale

L'État québécois souffrirait présentement d'un grave problème d'obésité: il aurait pris l'habitude, depuis la Révolution tranquille, d'intervenir trop massivement

dans le développement économique et social. Ce diagnostic appelle un remède: il faut soumettre le patient à une cure intensive d'amaigrissement. L'État doit viser à redevenir svelte en se départissant d'un certain nombre d'organismes et en se désengageant de services qui pourront être pris en charge soit par un palier inférieur de pouvoir public (v.g. les municipalités), soit par le secteur privé à but lucratif ou non lucratif. A mesure qu'il rapetissera et s'assagira, l'État québécois laissera enfin l'entreprise privée assumer le rôle premier qui lui incombe dans le développement économique. En outre, le marché sera capable d'intervenir de façon beaucoup plus efficace que lui face aux problèmes sociaux.

Voilà quelques unes des idées forces de rapports rendus publics, au début de juillet, par les trois comités de "sages" qui avaient été mandatés par le gouvernement Bourassa, en janvier 1986, pour travailler sur la priva-

tisation, la déréglementation et la révision des fonctions et des organisations gouvernementales. Ces idées et les propositions concrètes qui les accompagnent ont plu aux uns et déplu aux autres. Elles ont au moins eu l'avantage de relancer chez nous un important débat sur le rôle de l'État dans notre société.

Revenons un peu en arrière dans notre histoire pour voir ce qui se passait au Québec, à la veille de la Révolution tranquille, à l'époque où l'État n'était pas obèse du tout !

Au cours des quinze années de régime Duplessis qui s'intercalèrent entre l'été 1944 et l'automne 1959, le Québec était le paradis de l'entreprise privée et l'État provincial intervenait très peu dans le développement social. Dans le Discours sur le budget de 1959, J.S. Bourque, le dernier ministre des Finances du gouvernement de Duplessis, résumait de la façon suivante la philosophie gouvernementale au sujet des po-

litiques so-

Voir page A-8: État

SUITE DE LA PREMIÈRE
PAGE

• État

ciales: “Avec les années, la sécurité sociale a tendance dans l'esprit de certains gens à remplacer l'épargne populaire, les plans de pensions et les formes d'assurance organisées pour assurer la protection contre certains risques. Cette tendance est de nature à décourager l'initiative privée, l'effort personnel, l'esprit de travail, au détriment de la liberté et du progrès économique de la nation. Le gouvernement de la province a foi en l'entreprise privée, soucieuse de ses droits, mais respectueuse de ses obligations. Il est convaincu que le paternalisme et le socialisme sont les ennemis les plus dangereux du progrès et de la liberté.”

Or, dans le lexique de l'Union nationale, à l'époque, les mots “sécurité sociale”, “paternalisme” et “socialisme” étaient tout simplement synonymes de l'interventionnisme d'État. Année après année, sous le gouvernement de l'Union nationale pendant les années 40 et 50, les discours du budget et les discours du trône, de même que les discours de l'intelligentsia qui appuyait le régime (v.g. la Commission Tremblay) réaffirmaient une profonde méfiance de l'interventionnisme étatique qui devait être combattu parce que susceptible de “décourager l'entreprise privée”. La conception de l'État qui prévalait avait même un nom: la théorie de l'État supplétif”, cette expression suggérait que l'État devait se contenter de compléter à l'initiative privée une fois que cette dernière avait fourni son

effort en tant qu'acteur principal.

La méfiance de l'État ne laissait pas seulement ses traces dans le discours du gouvernement de l'Union nationale. Elle influençait également la pratique gouvernementale dans le domaine social. A la fin des années 50, au moment où sévissait en Amérique du nord une forte récession (taux de chômage: 10% au Québec), le système de politiques sociales et sanitaires était carrément sous-développé. Le vieux régime désuet d'assistance publique, instauré à partir de la législation de 1921, était toujours en place à la manière de l'incarnation même de l'anti-étatisme: l'assistance était fournie par des institutions privées mais financée en partie par l'État provincial; l'assistance publique était d'abord disponible pour les personnes indigentes et admissibles à l'intérieur des murs d'une institution (hôpital hospice, orphelinat, etc.); au fil des ans, les agences de service social, reconnues comme institutions spéciales d'assistance publique, pouvaient dispenser des services à domicile; mais la loi ne permettait pas à ces agences privées de s'occuper directement des problèmes sociaux liés au chômage et à l'insuffisance de revenus.

En plus du régime d'assistance publique qui de fait constituait une sorte de programme d'assurance hospitalisation pour les pauvres, il y avait à la fin des années 50, quatre programmes d'assistance sociale catégorielle dont trois étaient à frais partagés entre le fédéral et le provincial (soit les programmes d'assistance pour les personnes âgées de 65 à 70 ans, pour les aveugles et pour les invalides) tandis que le dernier, soit le programme d'assistance aux mères nécessiteuses, relevait exclusivement de l'État québécois. Ajoutons que l'État québécois attendit jusqu'à l'automne 1959 pour entrer dans le programme d'assistance-chômage

instauré par le gouvernement fédéral en 1956 et devait attendre jusqu'en 1961 pour entrer dans le programme d'assurance-hospitalisation instauré par le gouvernement fédéral en 1957. Quant aux autres programmes sociaux appliqués au Québec, ils provenaient exclusivement de l'initiative de l'État fédéral (l'assurance-chômage, la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales).

La timidité de l'interventionnisme de l'État québécois à la veille de la Révolution tranquille signifiait un énorme coût social pour la majorité de la population qui demeurerait en quelque sorte à découvert par rapport au risque de la maladie, du chômage, de l'insuffisance des revenus de travail. Il faut le dire avec clarté: sur une base comparative avec les autres provinces canadiennes, notamment la Saskatchewan, où l'État provincial assumait davantage ses responsabilités sociales, le système de services sociaux et de santé qui prévalait au Québec était carrément artisanal. Bien sûr, pendant ce temps-là, les compagnies privées d'assurance-maladie, auxquelles les Québécois versaient \$ 50 millions de primes en 1955, faisaient de bonnes affaires. Mais pour les deux tiers de la population québécoise qui n'étaient pas assurés, la maladie était une catastrophe et, accepter de se faire soigner et hospitaliser, c'était s'endetter pour des années, comme devait le rappeler Jean Lesage dans son premier Discours sur le budget en 1961.

Mais ce qu'il faut dire surtout, c'est que pendant la deuxième moitié des années 50, la coalition des forces qui avait appuyé le gouvernement de Duplessis était fissurée. La théorie de l'État supplétif, à la suite des progrès de l'industrialisation, allait à l'encontre des intérêts d'une portion de plus en plus large de la population. Le laisser faire de

l'État provincial était même dénoncé et critiqué par une partie de la bourgeoisie "autochtone". En effet, pour échapper à la marginalité économique à laquelle elle se sentait confinée, cette dernière ressentait vivement le besoin d'un État maître d'oeuvre capable d'intervenir pour favoriser la planification et le développement économique. La Chambre de commerce du Québec, à l'époque, constituait pour cette bourgeoisie québécoise en mal d'émancipation une importante tribune pour faire entendre ses revendications (v.g. Dorval Brunelle, *La désillusion tranquille* HMH, 1978). À partir d'une revue comme *L'actualité économique des HEC*, certains économistes (dont Roland Parenteau à partir de 1954 et Jacques Parizeau à partir de la fin des années 50), prêtèrent main-forte à ce courant. Ils se distancèrent de l'anti-étatisme véhiculé par les Esdras Minville et les François-Albert Angers. Ils plaidèrent vigoureusement en faveur de l'utilisation de l'État québécois comme levier pour planifier et coordonner le développement économique. Autour de l'Université Laval, d'autres universitaires spécialisés dans les questions sociales, notamment les Jean-Marie Martin Claude Morin et Guy Rocher souscrivaient à la conception de l'État interventionniste et préconisaient l'utilisation de l'État québécois comme outil

principal de planification et d'animation sociales.

Les luttes du mouvement ouvrier, porteuses d'une forte demande sociale et d'une grande exigence de démocratisation, jouèrent un rôle central pour appeler une vigoureuse intervention de l'État québécois permettant de s'attaquer aux problèmes sociaux, notamment les problèmes de chômage, de santé, d'accès à l'éducation.

Le Rapport Boucher publié en 1963, en pleine Révolution tranquille, à la manière du fruit mûr des luttes anti-duplessistes des années 50, présentait sur la question du rôle de l'État un nouveau compromis. Ce rapport qui devait malheureusement par la suite demeurer dans l'ombre du rapport de la Commission Castonguay / Nepveu, constituait la pièce maîtresse qui sonnait le glas de la théorie du rôle supplétif de l'État: "... l'État devient le principal et le plus important distributeur de secours. Cette place prédominante ne peut plus sérieusement lui être contestée. Cette situation de fait impose donc à l'État un rôle positif dans le domaine de la sécurité sociale. Désiré ou non, ce rôle doit définitivement être joué. L'État ne peut donc se récuser: il lui faut nécessairement emboîter le pas (...)" . Puis suivait la fameuse re-

commandation 7 qui proposait un saut qualitatif décisif dans le domaine de l'assistance sociale en préconisant la reconnaissance du "principe selon lequel tout individu dans le besoin a droit d'une assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin". (p. 118). Ce principe n'était pas une invention québécoise. Mis de l'avant au Québec, il invitait à rompre avec la tradition de l'assistance catégorielle et à cesser d'associer le droit à l'aide sociale au fait d'appartenir à une catégorie de bons pauvres. Dorénavant, peu importe la cause de l'insuffisance des revenus, les pauvres avaient droit à l'assistance de l'État et c'était là une question de justice plutôt que de charité.

Somme toute, l'interventionnisme responsable de l'État dans le social auquel conviait le Rapport Boucher c'était l'envers exact du cul-de-sac social et sanitaire dans lequel la population québécoise se trouvait enfermée, pendant les années 1950, en cette époque où l'État québécois, loin d'être obèse, se trouvait tout à fait "maigrichon".

LUNDI: le retour du pendule

Le Devoir, Montréal, lundi 4 août 1986, A 1

L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC

II. Le retour du pendule: l'attrait du recours à la privatisation

[\(Retour à la tdm\)](#)

EN RAPPELANT récemment dans les colonnes de ce journal les principaux paramètres du débat sur le néo-libéralisme, M. Paul-André Comeau soulevait une hypothèse intéressante: “le ressentiment populaire contre la puissance des pouvoirs publics” ne pourrait-il pas constituer “une version nouvelle du vieux fonds d’anti-étatisme développé tout au cours de notre histoire” (17 juillet 1986). C’est parce que j’accorde du poids à cette hypothèse que j’ai rappelé la place de la méfiance de l’État dans le discours et la pratique du gouvernement de Duplessis jusqu’à la fin des années 50 et l’importance des recommandations du Rapport Boucher (1963) qui proposaient un véritable renversement des rôles assumés jusque là par le secteur public et le secteur privé.

Mis en oeuvre dans les années 60 et 70, ce renversement amena l’État à assumer le leadership principal dans les politiques sociales en général et les services

sociaux en particulier. En conséquence, le secteur privé fut appelé, du même coup, à jouer un rôle plus résiduel dans l’organisation des services socio-sanitaires. Ainsi, le Québec, si anti-étatiste dans les années 50, devint, au cours des années 70. l’une des provinces canadiennes où l’étatisme était le plus poussé.

Mais le retour du pendule nous guettait à l’horizon ! En cette fin des années 80, le débat a repris de plus belle et, dans les rapports des trois groupes de travail publiés en juillet, on a choisi de mettre l’accent sur les travers de l’étatisme et sur les attraits de la privatisation.

Quand on se réfère à la privatisation — i.e. à l’envers de l’étatisation —,

Voir page 6: État

État

on peut penser d’abord à la privatisation des sociétés d’État et au comité qui a abordé le plus directement cette question, soit le Comité Fortier. De fait, ce groupe de travail recommande au gouvernement dans son rapport de se débarrasser, d’ici 18 mois, d’une dizaine de sociétés d’État sur les quinze qui oeuvrent dans les domaines industriel et commercial.

Mais il y a un autre type de privatisation qu’il ne faudrait pas oublier. Il s’agit de la privatisation des services publics, qui renvoie à des processus à travers lesquels des organismes non gouvernementaux, de type lucratif ou non lucratif, sont amenés à prendre la relève des organismes gouvernementaux dans la livraison ou le financement de certains services. Or, c’est précisément à ce type de privatisation que s’intéresse hautement le Rapport Go-

beil. Dans les pages qu'il consacre à l'évaluation du réseau de la santé et des services sociaux (pp. 31-35), il manifeste à plusieurs reprises son attrait pour la formule de la privatisation d'une partie des services présentement assumés par l'État québécois.

En référence au système de santé qu'il me suffise de rappeler que les scénarios allant dans le sens de la privatisation sont retenus au niveau des recommandations. Je pense à celles qui mettent de l'avant: premièrement, "la possibilité de confier à des firmes externes la gestion complète d'hôpitaux"; deuxièmement "la privatisation des centres hospitaliers de taille petite ou moyenne"; troisièmement, "l'utilisation plus poussée de la politique du faire faire" en confiant par contrat à des firmes privées la gestion de services de soutien". (pp. 33-34). Ajoutons à ces trois recommandations celle concernant la "création de nouveaux centres médicaux, appelés organisations de préservation de la santé (O.P.S.)"; bien que la description de cette formule faite par le Comité Gobeil laisse place à certaines zones d'ambiguïté, ce qui en est dit dégage une forte odeur de privatisation.

Quant à l'évaluation du système de services sociaux (pp. 34-35), elle me manque pas d'être déroutante à plus d'un égard. D'entrée de jeu on est informé que certains types d'établissements ne seront pas évalués parce que jugés performants. Il s'agit des Centres de services sociaux (CSS), des Centres d'accueil et des centres hospitaliers de longue durée. Au sujet des CSS, la décision de passer outre est légitimée de la façon suivante: "ces centres sont bien structurés et ils offrent des services qui semblent assez bien répondre à la demande. Le comité n'a donc pas de questions spéciales à soulever sur ces centres ...". Suite aux trois années de tiraillement

alimenté par le dossier des transferts de ressources des CSS vers les CLSC et à l'incertitude concernant la vocation future des CSS, il est surprenant de voir que le rapport passe si vite sur ce type d'établissement. Au sujet des Centres d'accueil, le rapport ne peut pas s'empêcher de signaler au passage qu'il y a 60 centres d'accueil privés sur un total de 236 et que "cette formule mixte d'établissements privés et publics devrait être maintenue dans les développements futurs de services". Il s'agit là d'un autre coup de chapeau favorable à la privatisation.

C'est en référence aux Centres locaux de services communautaires (CLSC) qu'on retrouve les affirmations et les propositions les plus aberrantes. Le comité commence par dire ceci: "Ce réseau—i.e. de CLSC—a été conçu au tout début sans lui définir une fonction précise et complémentaire par rapport aux autres établissements. On espérait que les populations locales définiraient leurs services en fonction de leurs besoins. Expérimentale au début, la formule a été étendue à tout le territoire..." Jusque là les éléments d'évaluation demeurent vagues et discutables. Par exemple, il est difficile de trancher si, pour le comité Gobeil, le fait que les populations locales n'aient pas réussi à influencer davantage la programmation et la gestion des CLSC constitue un point négatif ou positif. En outre prétendre qu'à leur début les CLSC auraient représenté une "formule expérimentale" tend à occulter que dans la législation de 1971 concernant la réforme des services de santé et des services sociaux, l'intention d'avoir un réseau universel de CLSC sur l'ensemble du territoire était quand même très présente. Mais le plus étonnant, c'est la recommandation suivante: "Du point de vue de l'utilisation optimale des ressources, le comité est d'avis que le gouvernement de-

vrait sérieusement remettre en question le réseau des CLSC".

La remise en question des CLSC proposée et justifiée ne manque pas de trahir, une fois de plus, le fort penchant en faveur de la privatisation des services gouvernementaux. Le rapport souhaite le démantèlement, à toutes fins pratiques, des CLSC de milieu urbain sous prétexte que, dans les centres urbains, il y a déjà des polycliniques, c'est-à-dire des établissements privés, qui dispensent déjà les services de soins de santé relevant des CLSC. Puis le reste de l'analyse se termine en queue de poisson: les CLSC de milieu rural pourraient rester, les CLSC urbains, une fois amputés de leurs programmes de santé, pourraient survivre et le nouveau réseau, une fois dénaturé et dévalué serait abandonné par l'État provincial aux municipalités.

Quant aux Conseils régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS), ils sont, eux aussi, jugés sans appel. Le comité leur reproche d'avoir des conseils d'administration qui "représentent davantage les intérêts régionaux des établissements que les intérêts du ministère". Voilà qui est étrange quelque peu: tantôt les CLSC semblaient fautifs parce que trop peu marqués par la réalité locale; maintenant les CRSSS semblent fautifs parce que trop marqués par la réalité régionale. Mais enfin, on en est pas à une contradiction près: le comité recommande à la fois l'abolition des CRSSS et la restructuration de leurs conseils d'administration. La restructuration proposée se ferait sur le modèle de celle mise de l'avant dans un passage antérieur pour les centres hospitaliers. Le Comité Gobeil exprime alors son penchant pour des petits conseils d'administration efficaces de 5 à 8 membres dans lesquels la moitié de ceux-ci seraient nommés par le gouvernement, tandis que l'autre

moitié serait choisie par cooptation. En outre, le Comité Gobeil insiste sur le principe suivant: "Tous les membres qui ne sont pas nommés d'office devraient venir de l'extérieur de l'établissement".

Ajoutons six brefs commentaires.

1) Il est étonnant, voire disgracieux, que le Comité Gobeil, tout en faisant preuve de beaucoup d'amateurisme dans l'analyse des services socio-sanitaires, ne fasse aucune référence à la Commission Rochon qui mène présentement avec méthode une enquête approfondie sur ce même système et remettra son rapport final en septembre 1987.

2) L'analyse des CLSC est particulièrement décevante et inacceptable. Les 150 CLSC, en dépit de leur fragilité et de leurs lacunes, sont des établissements fort novateurs. Ils représentent un laboratoire riche et original où des efforts valables sont déployés pour favoriser la prévention l'approche multidisciplinaire, la prise en charge communautaire, etc. Leurs conseils d'administration, auxquels le Rapport Gobeil ne semble pas s'intéresser, font une place plus large que ceux des autres établissements du réseau aux usagers.

3) La privatisation des organismes gouvernementaux est mise de l'avant de façon plus audacieuse qu'on le penserait à première vue. En outre, le type de privatisation qui est favorisé va dans le sens de

la commercialisation des services: la relève du désengagement des organismes gouvernementaux serait assumée par des organismes à but lucratif plus que par des organismes non gouvernementaux de type communautaire. Chose étonnante, la privatisation est mise de l'avant sans analyse véritable des avantages et inconvénients de cette formule.

4) Dans le traitement de la question de l'étatisme, le Comité Gobeil occulte systématiquement la question clé de la démocratie et de la participation qui passe par l'implication de la population dans la planification la gestion et l'évaluation des services. Le problème des conseils d'administration est examiné à partir du seul critère de l'efficacité emprunté à l'entreprise privée. On oublie que les c.a. sont souvent appauvris par l'absence des représentants des travailleurs et des usagers et la sur-représentation des gestionnaires. Les pratiques démocratiques d'un grand nombre d'ONG vraiment alternatifs dans le domaine de la santé et des services sociaux pourraient suggérer des pistes intéressantes pour favoriser la démocratisation des organismes gouvernementaux.

5) Le traitement conféré aux CRSSS suscite des interrogations. Il nous manque présentement des bilans de la performance de ce type d'établissement. On semble leur reprocher d'être des tremplins de pouvoir régional rébarbatifs aux directives issues de Québec. Ne sommes-nous pas

habitué à entendre des reproches différents suggérant que les CRSSS seraient davantage des émanations du MSSS que de véritables porte-parole des points de vue et des pouvoirs régionaux ? Ces établissements demeurent trop souvent des clubs fermés de gestionnaires régionaux plutôt que des lieux où se sentiraient également chez eux les professionnels, travailleurs et les usagers ainsi que les représentants d'organismes communautaires du milieu. Avant de rendre un jugement final à leur sujet, ne serait-il pas intéressant de comparer leur fonctionnement démocratique à celui des Social Planning Councils qu'on retrouve dans certaines grandes villes des autres provinces comme à Toronto, Winnipeg, Edmonton, Vancouver et qui semblent faire preuve d'une grande vitalité démocratique et prophétique ?

6) Au sujet de la décentralisation ! il y a là une piste intéressante à explorer, mais rarement de la manière mise de l'avant dans le Rapport Gobeil. L'impatience de ce dernier à confier aux municipalités des responsabilités encombrantes (v.g. dans le zonage agricole, l'environnement le logement) n'aurait-elle pas quelque chose de suspect ?

DEMAIN: le modèle ontarien

Le Devoir, Montréal, mardi 5 août 1986, A 1

L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC

III. Le modèle ontarien vu de plus près

Le modèle ontarien: à suivre?

[\(Retour à la tdm\)](#)

Il y a quelques années encore, en regardant les plaques d'immatriculation dans notre province, on pouvait être amené à penser que "la belle province", du moins aux yeux de plusieurs représentants de nos élites économiques et politiques, ce n'est plus le Québec, c'est l'Ontario ! C'est une habitude, voire une phobie, de plusieurs de nos chefs de file: ils nous incitent constamment à tourner notre regard du côté de l'Ontario comme pour nous per-, mettre de vérifier si nous avons le pas. Pour prendre de bonnes décisions dans tous les domaines de notre vie économique et sociale, nous devons d'abord nous demander comment ça se passe et combien ça coûte surtout en Ontario.

A cet égard, le gouvernement du PQ, principalement à la fin de son deuxième mandat, avait commencé à faire le lit dans lequel le gouvernement Bourassa n'avait plus qu'à s'étendre de tout son long après l'élection de décembre 1985. C'est ainsi que le salaire minimum avait été gelé depuis 1981 au Québec et cela dans le but de conserver notre compétiti-

vité avec l'Ontario. C'est ainsi que, dans le Livre blanc sur la fiscalité (p. 190), on se plaît à nous rappeler que les barèmes de l'aide sociale, pour les bénéficiaires de plus de 30 ans évidemment, sont plus généreux au Québec qu'en Ontario. Inutile d'ajouter qu'on ne précise pas que les barèmes d'aide sociale, pour une famille de quatre personnes comprenant deux adultes et deux enfants, en Ontario, viennent au neuvième rang, juste derrière ceux du Nouveau-Brunswick, comparativement à ceux offerts dans les autres provinces canadiennes.

Depuis le retour des libéraux au pouvoir, nous sommes menacés de torticolis, tellement on nous invite souvent à nous tourner vers l'Ontario. Par exemple, dans la lettre qu'il adressait à M Reed Scowen, le 16 janvier 1986, pour préciser le mandat du groupe de travail sur la déréglementation, le premier ministre Bourassa incitait explicitement le président du comité de travail à privilégier les comparaisons Québec-Ontario en l'invitant à "formuler des recommandations destinées à placer les

entreprises du Québec dans une situation au moins aussi avantageuse que celles de l'Ontario, en ce qui concerne l'ensemble des conditions réglementaires qui affectent leur productivité."

Cette directive fut appliquée à la lettre. Elle a fourni les principaux arguments auxquels se réfère le Comité Scowen, dans son chapitre 4 sur la "réglementation sociale" (pp. 75-144), pour jeter son dévolu sur la Commission de santé sécurité au travail, sur la loi des normes minimales de travail sur les dispositions anti-briseurs de grève, etc. On apprend même en lisant le Rapport Scowen que "la poursuite aveugle d'objectifs sociaux risque d'affecter la capacité éventuelle de l'économie d'être le moteur du progrès social" (p. 79). C'est sans doute pour mieux nous prémunir contre ce danger que le rapport, en faisant référence au salaire minimum, avance la suggestion "de garder le taux du Québec à un niveau légèrement inférieur à celui de notre voisin, l'Ontario, tant et aussi longtemps que nous accuserons des taux de chômage parmi nos jeunes plus élevés que

les taux de l'Ontario (p. 110).

Cette logique bizarre débouche évidemment sur une recommandation qui revient à la manière d'un refrain: dès que la législation sociale dans un domaine particulier se trouve plus avancée au Québec qu'en Ontario, il faut modifier à la baisse. Il semble que les avantages sociaux plus abondants au Québec soient les seuls facteurs qui empêchent nos pauvres entrepreneurs d'être compétitifs avec ceux de l'Ontario. Sabrer dans ces avantages devient évidemment la voie à suivre. Et, comme l'Ontario vient tout

Voir page 8: État

État

juste de sortir de 40 années d'affiliées de gouvernements conservateurs, il est facile de soupçonner ce qui se dessine à l'horizon: dès qu'il y a un indice de justice sociale quelque part, ça nuit au bon fonctionnement de la théorie des "avantages comparatifs", il faut sortir la faux !

De son côté, le Rapport Gobeil fait référence à l'Ontario aussi souvent qu'aux États-Unis, soit une douzaine de fois. Ces références sont faites de façon systématique, notamment dans les passages où il est question d'évaluer les services publics émanant du gouvernement québécois dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Immanquablement, les comparaisons visent à légitimer des recommandations destinées à amener des réductions de coûts: dans le domaine de l'éducation, il s'agit d'augmenter la charge de travail des enseignants et cela à tous les niveaux; dans le domaine de la santé et des services sociaux, comme nous l'avons montré dans

l'article d'hier, ces comparaisons permettent souvent d'encourager, parfois de façon subtile, la tendance à la privatisation des services qui est plus marquée en Ontario qu'au Québec.

Étrangement cependant, le Rapport Gobeil, habituellement si friand des comparaisons Québec-Ontario en termes de coûts/bénéfices, chaque fois que cela permet de préconiser l'augmentation de la charge de travail des employés-es du secteur public au Québec, se montre moins empressé de nous sensibiliser aux bilans disponibles des expériences ontariennes en matière d'étatisation ou de privatisation des services de santé et des services sociaux. Pourtant, ces bilans ne pourraient-ils pas alimenter nos réflexions et éclairer certains des choix que nous avons à faire ? En effet, si le Québec devait, au cours des prochaines années, suivre le modèle ontarien en matière de privatisation des services publics n'aurait-il pas avantage à s'intéresser, dès maintenant, aux hypothèses et conclusions qui commentent à se dégager, à la suite de certains travaux de recherche menés sur les avantages et les inconvénients qu'il y a à privatiser plus ou moins—ou à étatiser moins ou plus—les services sanitaires et sociaux ?

Je vais me référer ici plus spécifiquement aux résultats de quelques recherches en cours sur la privatisation des services sociaux en Ontario. Je pense à des bilans produits au cours des 12 dernières années par le Ministry of Community and Social Services (COMSOC). Je pense également à des recherches récentes fort intéressantes menées par Christa FREILER du Social Planning Council of Metropolitan Toronto (Caring for Profit, The Commercialisation of Human Services In Ontario, Toronto, 1984) et par quelques chercheurs-es universitaires de l'University McMaster à

Hamilton (Lorna F. HURL, David TUCKER Ramesh MISHRA, Glenda LAWS, etc.). Pour peu qu'on prenne connaissance de ces études et de ces recherches à travers notre fenêtre québécoise, il y a un certain nombre de constats et de réflexions qui ne tardent pas à nous interpeller.

1) Au cours des 15 dernières années, les services sociaux ontariens ont été beaucoup moins étatisés et, conséquemment, sont demeurés beaucoup plus privés que les services sociaux québécois. Dans le domaine central de la protection de la jeunesse, par exemple, les services dispensés ici par les Centres de services sociaux (CSS), soit des organismes gouvernementaux, se trouvent, et cela, sans interruption depuis le 19^e siècle, à être dispensés en Ontario par des organismes non gouvernementaux à but non lucratif, soit les Children's Aid Societies qui demeurent cependant très dépendants de l'État pour leur financement. Depuis 1973, COMSOC, soit le ministère responsable des services sociaux en Ontario, a articulé une politique officielle dans laquelle la situation de fait fut tout simplement érigée en théorie. Dans cette dernière, l'État est appelé à jouer un rôle résiduel, ou "supplétif" pour reprendre le langage du Rapport Boucher (Québec, 1963), tandis que les organismes non gouvernementaux de type volontaire (à but non lucratif) ou commercial (à but lucratif) sont appelés à jouer le rôle d'acteur principal.

2) Au cours des années plus récentes, un mouvement de commercialisation des services s'est développé de façon accélérée en Ontario. Cette tendance à la commercialisation s'est déployée au détriment de la place anciennement occupée dans l'organisation des services sociaux, soit par les organismes gouvernementaux, soit par les organismes non gou-

vernementaux de type volontaire. Ce développement rapide des services sociaux à but lucratif se produit principalement dans le domaine des centres d'accueil d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées, dans le domaine des services de soins à domicile et dans le domaine des garderies où le secteur commercial contrôle 42.5% des places en 1983 (comparativement à 18% des places au Québec). Au cours de l'année 1983-84, le gouvernement ontarien a consacré un budget de \$ 18 millions pour soutenir des entreprises commerciales de services à domicile.

3) Le fait que l'État ontarien occupe une place plus restreinte que l'État québécois dans la livraison des services sociaux ne semble pas signifier que le système des services sociaux, qui prévaut en Ontario, se trouverait à l'abri d'un certain nombre de problèmes qu'on retrouve dans les systèmes plus étatisés tel le système québécois. Au contraire ! Les services sociaux non gouvernementaux sont aux prises avec certains problèmes qu'on a ten-

dance parfois à identifier aux organismes gouvernementaux. C'est ainsi qu'on rencontre des problèmes tels la lourdeur bureaucratique des organismes, la difficulté d'innover pour adapter les services aux besoins, les dédoublements de services, l'instabilité du personnel, les listes d'attente, etc. Dans le domaine plus particulier des services commercialisés, on rencontre des problèmes plus spécifiques tels l'écrémage des cas c'est-à-dire la tendance à laisser à d'autres établissements les cas lourds et plus coûteux. En outre, la question de l'imputabilité des services, tant dans les organismes à but non lucratif que lucratif, semble poser de graves problèmes: lorsque les bénéficiaires sont insatisfaits, ils ont de la difficulté à trouver un interlocuteur responsable puisque le gouvernement qui finance les services et les organismes non gouvernementaux qui les dispensent ont développé au fil des ans l'art de se lancer la balle.

4) L'évaluation de services sociaux du secteur privé en Ontario amène un certain nombre de spécialistes (dont HURL,

FREILER et TUCKER) à faire l'hypothèse que le modèle de services sociaux le plus prometteur serait celui dans lequel l'État demeure l'acteur principal et dans lequel les organismes non gouvernementaux assument un rôle supplétif. D'une certaine façon, les conclusions de ces chercheurs semblent à plus de 20 ans d'intervalle, rejoindre celles qui avaient été avancées en contexte québécois par le Rapport Boucher. L'expérience ontarienne démontre qu'il est périlleux de faire ce que préconise le chapitre 20 (sur les services sociaux) du Rapport Macdonald, c'est-à-dire de trop en demander aux organismes volontaires et bénévoles. En effet, on risque alors d'empêcher ces organismes de réaliser leur vocation spécifique en les détournant de leur rôle de défense des droits et en les incitant à s'approprier certains traits des organismes dans un contexte où ils doivent compétitionner avec eux pour obtenir de l'État certains contrats de services en sous-traitance.

DEMAIN: l'aide sociale

Le Devoir, Montréal, mercredi 6 août 1986, A 1

L'ÉTAT ET LE SOCIAL AU QUÉBEC

IV. Un véritable test: celui de l'aide sociale

[\(Retour à la tdm\)](#)

N'est-il pas curieux de constater jusqu'à quel point les assistés sociaux sont redevenus des boucs émissaires dans la société québécoise ? Avec les "visites à domicile" lancées par le gouvernement Bourassa — je dis bien gouvernement Bourassa pour bien suggérer que cette triste opération n'est pas l'initiative du seul ministre Paradis — dans le but de débusquer les "fraudeurs" de l'aide sociale et les débats alimentés par ces visites, il est redevenu de bon ton de pointer du doigt les assistés sociaux dans les lignes ouvertes et dans nos conversations estivales. Comme tous les humains en chair et en os qu'on peut voir de proche, les assistés sociaux concrets ont parfois des côtés qui nous déçoivent. Mais, à la différence d'autres groupes sociaux qui pourraient aussi avoir des choses à cacher (v.g. les personnes de milieux aisés qui fraudent le fisc), les personnes qui vivent de l'aide sociale au Québec, en cet été 1986, sont exposées à notre regard: elles n'ont pas de résidences secondaires, elles ne partent pas en voyage; elles vivent dans des logements collés sur le trottoir et peu protégés par des clôtures des

arbres... Tout le monde peut les voir et les disséquer en petits morceaux, surtout lorsqu'une campagne de délation publique nous y incite.

Tout cela ne manque pas en effet d'être curieux. En 1982-83, lorsque le gouvernement précédent pointait du doigt les employés-es syndiqués-es du secteur public et parapublic comme étant des travailleurs-euses choyés-es qu'il fallait mettre au pas, l'argument le plus fort utilisé par les politiciens, et repris dans plusieurs médias, c'était que les argents ainsi épargnés allaient être utilisés par l'État pour soutenir les plus pauvres et les plus démunis. Quatre années plus tard, à l'aube d'une nouvelle négociation du secteur public, il est difficile de prétendre que le sort des plus démunis s'est amélioré. Car le programme d'aide sociale a déjà été coupé de plus de \$ 30 millions, à la suite de l'élimination de l'indexation à tous les trois mois.

Les opérations visite à domicile ne sont pas menées contre l'ensemble des assistés sociaux, dit-on, mais seulement contre les "faux assistés sociaux". Sous-entendu: les "vrais assistés so-

ciaux" n'ont rien à craindre. Au contraire, c'est pour mieux les aider qu'on a entrepris cette chasse aux fraudeurs ! Pourtant, à regarder autour de soi, on s'aperçoit vite que cette opération fait mal à tous les assistés sociaux et pas seulement à quelques-uns d'entre eux. C'est

Voir page 8: État

SUITE DE LA PREMIÈRE
PAGE

• État

même une opération qui fait mal à toute la société. Elle tend à éveiller la fibre mesquine et hargneuse en chacun d'entre nous. Elle a pour effet de semer la panique, l'insécurité l'humiliation chez les 700,000 bénéficiaires de l'aide sociale parmi lesquels il ne faut pas oublier les 230,000 enfants, notre richesse de demain. Elle a un impact destructeur sur la dignité humaine et sur l'intégrité psychologique et morale de tous les bénéficiaires. Elle porte atteinte

au dynamisme des organisations démocratiques que les assistées sociales se sont données pour défendre leurs droits.

Le risque dans toute cette opération, c'est de perdre de vue que le problème ne provient pas des bénéficiaires mais des défauts inhérents à la structure même du programme d'aide sociale. La Commission Macdonald a vu juste sur cette question: "Les abus commis à l'encontre des programmes de sécurité du revenu résultent bien souvent d'une conception fautive-on peut y remédier beaucoup plus facilement en corrigeant la structure du programme qu'en accroissant les effectifs d'inspection et de vérification. Par exemple, la forme d'abus, qui est de loin la plus courante dans le cas de l'assistance sociale, est la non-déclaration de faibles sommes par les bénéficiaires. La Commission estime que quiconque est en mesure de gagner un revenu modique, afin de compléter ses prestations, devrait être vivement encouragé à le faire (...). La solution, selon nous, consiste moins à renforcer l'appareil répressif, mais à modifier les dispositions du programme." (Rapport Macdonald, Vol. II. p. 855)

Il ne s'agit pas ici de nier qu'il y a des cas de fraudes à dénoncer et à démasquer. Mais il faut bien reconnaître que parmi les personnes soupçonnées de frauder la loi de l'aide sociale, un grand nombre sont tout simplement des personnes qui font preuve de débrouillardise sociale dans le but de rejoindre les deux bouts pour elles et leurs dépendants. L'explication de ce phénomène est simple: d'un côté, l'article 3 de la loi affirme que l'aide sociale doit être proportionnelle aux besoins; mais, de l'autre côté les articles du règlement, qui établissent les barèmes généraux (art. 23) ou spéciaux pour les moins de 30 ans (art. 29) contredisent eux-mêmes les dispositions de la loi relatives

à la prise en considération des besoins, en fixant des montants de prestations qui se situent systématiquement à 55% ou 60% des seuils de pauvreté et à beaucoup moins encore dans le cas des personnes seules de moins de 30 ans considérées comme aptes au travail.

Alors, si les barèmes de l'aide sociale se situent systématiquement en-dessous des seuils de pauvreté, il n'y a plus qu'une voie permettant aux personnes sur l'aide sociale de s'en sortir: elles doivent être astucieuses! Elles compléteront les revenus de l'aide sociale avec des dons de leurs proches ou bien avec des revenus du travail. Mais c'est ici que le règlement de l'aide sociale se révèle le plus désuet. En effet l'article 43 du règlement précise que les revenus de travail autorisés ne peuvent pas dépasser \$ 25 par mois pour une personne seule et \$ 40 par mois pour une personne qui a une famille. Si un montant supérieur à ce plafond est gagné, la balance, soit un dollar sur chaque dollar, doit être remise intégralement à l'État. C'est dans un tel contexte que plusieurs personnes sur l'aide sociale pour s'en sortir, sont amenées à faire preuve de débrouillardise. Dans certains cas, cela veut dire faire du travail au noir et ne pas le déclarer. Dans d'autres cas, ça peut vouloir dire, pour une personne célibataire de moins de 30 ans, de chercher à se faire reconnaître comme inapte au travail.

Dans les cas de fraudes plus importantes, dont quelques-unes nous sont rapportées par les médias, à ce moment-là nous pouvons affirmer avec la Commission des droits de la personne, la Ligue des droits et libertés et plusieurs autres organismes que la loi permet au gouvernement de se prévaloir de plusieurs moyens de contrôle adéquats. Ces derniers permettent de disposer de plusieurs informations confidentielles

sur les bénéficiaires, informations détenues par d'autres ministères. Ils permettent également de confronter les bénéficiaires par téléphone ou en les faisant venir au bureau. Ils peuvent même donner lieu à des visites à domicile mais à condition que la personne sur l'aide sociale ait expressément donné son consentement.

À propos de ces visites sournoises à domicile, rappelons que les femmes constituent 55% des bénéficiaires adultes sur l'aide sociale. Parmi ces dernières il y a 80,000 femmes chefs de familles monoparentales. Ces femmes élèvent et prennent soin de leurs enfants avec tout ce que cela implique de travail, de présence et aussi d'entraves à la mobilité et à la disponibilité. Or, dans les directives fournies par le ministère aux agents enquêteurs, plusieurs des pistes mentionnées pour détecter des indices de fraudes, entre autres des indices ayant trait à la vie privée et affective, concernent exclusivement les femmes. On ne peut s'empêcher de frémir en songeant aux années 50 lorsque les 20,000 mères nécessiteuses, admises au programme d'assistance qui les concernait, devaient obtenir un certificat de bonnes moeurs. Cette pratique a donné lieu à des manifestations arbitraires les plus éhontées et à du sexisme primaire.

Le débat sur les visites à domicile constitue un baromètre à la veille de la réforme de l'aide sociale annoncée pour l'automne, et dont les éléments essentiels se retrouvent dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, préparé par Parizeau en 1984 et publié en janvier 1985. Il est significatif que dans la page consacrée à l'aide sociale dans le Rapport Gobeil (p. 40), on se contente tout simplement de faire référence au Livre blanc de Parizeau. Monsieur Paradis reprend à son compte les propositions de Parizeau. Mon-

sieur Gobeil reprend à son compte les recommandations du Livre blanc de Parizeau. Monsieur Parizeau félicite monsieur Paradis pour son “courage politique”. La boucle est bouclée !

La réforme consistera sans doute, au point de départ, à aménager à l'intérieur de l'aide sociale un programme différencié pour les inaptes et pour les aptes. Les inaptes, quant à eux, auront droit à une aide plus généreuse. Mais les aptes, quant à eux, auront droit à l'aide de l'État à condition d'avoir fait la preuve qu'ils sont de bons aptes, c'est-à-dire des personnes prêtes à relever leur niveau d'employabilité, en acceptant de participer à des programmes spéciaux: stages en entreprises, retour aux études et travaux communautaires. Les autres, c'est-à-dire les personnes aptes au travail, moins empressées à établir cette preuve, verront leurs prestations d'aide sociale réduites ou coupées.

Il est difficile d'être contre certaines dispositions qui visent à maintenir la capacité et le goût de travailler. Mais, encore faut-il que les incitations au travail soient assorties de politiques de création d'emplois mises de l'avant par d'autres ministères à vocation économique. Autrement, on se trouve, ou bien à attirer les assistés sociaux dans de nouveaux culs-de-sac, ou bien à les pousser à accepter n'importe quels emplois, à n'importe quelles conditions, pour n'importe quel salaire. Voilà un choix de toute une société puisque ses effets risquent de changer les règles du jeu de l'organisation du travail et de tout ce qui s'y rattache.

De plus, on risque de revenir à l'assistance catégorielle des années 50 qui, justement, divisait les assistés sociaux en diverses catégories (mères nécessiteuses, handicapés, personnes âgées, aveugles...) et traitait de façon fort diff-

érenciée les aptes et les inaptes. Du même coup, on étiquetait les causes du besoin avec toutes les tracasseries, les humiliations et les coûts administratifs supplémentaires que cela implique.

Tout est fait supposément pour augmenter l'incitation au travail. En guise de conclusion, il serait intéressant de relire. Mais c'est ici un court paragraphe du Livre blanc sur la fiscalité des particuliers: “Quant bien même on chercherait à inciter les assistés sociaux, et d'une façon générale les chômeurs, à accroître leur “employabilité” et à chercher de l'emploi, il faut tenir compte de l'état du marché du travail et du développement des programmes de formation” (Livre blanc, p. 203)

- FIN -

LE DEVOIR, MONTRÉAL, LE MARDI 19 OCTOBRE 1993, PAGE A 9 - IDÉES

Compter sur ses propres moyens

Pour le Congrès du travail du Canada,
le NPD est le seul à proposer un projet de société à tendance
social-démocrate, mais cette prise de position sera-t-elle pro-
fitable au parti le 25 octobre?

([Retour à la tdm](#))

PAULO PICARD
*Professeur de science politique
collège Jean-de-Brébeuf*

La plus importante centrale syndi-
cale canadienne, le Congrès du
travail du Canada (CTC), de-
meure fidèle à sa vieille tradition
d'action politique partisane. En
effet, comme le prévoient ses sta-
tuts, elle accorde encore publi-
quement son appui électoral au
Nouveau Parti démocratique du
Canada.

Le CTC n'est pas
en mesure de contrôler
concrètement
le comportement
électoral de
ses adhérents

Plus précisément, elle fournit
à nouveau des militants au Nou-
veau Parti démocratique canadien,
et elle invite à nouveau ses mem-
bres à travailler activement et à
voter pour cette formation politi-
que, en vue des prochaines élec-
tions fédérales le 25 octobre.

Le CTC affirme toujours que
le NPD est le seul parti politique
canadien qui propose un projet de
société à tendance social-
démocrate.

Ce projet réformiste corres-
pond aux valeurs sociales, éco-
nomiques et politiques de
"gauche" que véhicule l'organisa-
tion syndicale.

Le projet du NPD
correspond
aux valeurs
sociales,
économiques et
politiques de
"gauche" que
véhicule le CTC.

C'est dans cette perspective
qu'elle offre son appui électoral of-
ficiel au NPD.

La prise de position du CTC
en faveur du NPD sera-t-elle une
stratégie électorale efficace pour ce
dernier?

En d'autres termes, la consi-
gène de vote du CTC sera-t-elle

véritablement observée par les
adhérents de cette organisation
syndicale?

Il semble bien, d'entrée de
jeu, que l'on puisse mettre sérieu-
sément en doute la rentabilité
électorale, pour le NPD, de
l'action politique partisane prati-
quée par le CTC en vue du pro-
chain scrutin fédéral.

Notre argumentation se fonde
sur les motifs suivants qui ne
peuvent être présentés que très
brièvement.

Une adhésion à intensité varia- ble

Adhérer au CTC ou à toute
autre organisation ne signifie pas,
pour autant, en devenir un mili-
tant dévoué.

L'intensité de l'allégeance au
CTC ne pouvant être absolue
parce que concurrencée par d'autres
éléments de la culture canadienne
(langue), de la socialisation poli-
tique (diversité des agents et mi-
lieux) et de l'idéologie dominante

(néo-libéralisme), il est probable que la consigne générale de vote émanant de la plus importante organisation syndicale canadienne ne pourra cheminer complètement jusqu'à l'isoloir le 25 octobre prochain.

De toute évidence, la décision officielle prise par le CTC, véritable profession de foi envers la social-démocratie, ne peut avoir un caractère obligatoire pour ses membres.

Cette décision n'est, tout au plus, qu'une recommandation ou qu'une incitation à agir dans un sens politique précis afin de défendre et de promouvoir des intérêts économique-professionnels particuliers.

Le CTC n'est pas en mesure de contrôler concrètement le comportement électoral de ses adhérents et d'appliquer des sanctions (suspension ou exclusion) à ceux qui n'auraient pas respecté la consigne syndicale.

Ainsi, l'absence de contraintes organisationnelles ou légales libère d'autres membres du CTC de toute obligation partisane.

Utilisé au Canada pour l'élection des 295 députés à la Chambre des Communes, le scrutin majoritaire uninominal à un tour tend au bipartisme.

Ce mode de scrutin mène à l'élection d'un bon nombre de candidats de deux grands partis politiques fédéraux qui jouissent de clientèles plutôt étendues et relativement stables.

Même s'il est présent à la Chambre des Communes depuis plusieurs années, le NPD constitue donc un tiers parti.

Le bipartisme s'explique notamment par la tendance que maintiennent les électeurs à voter pour des valeurs sûres et à ne pas "perdre" leur vote.

Le jour du scrutin, les citoyens sont confrontés aux options suivantes: voter pour un nouveau parti politique qui offre un programme intéressant et risquer, du même coup, de "faire passer" un "vieux" parti qui leur déplaît, ou bien donner leur vote pour le "moins pire" des grands partis.

Pas de gaspillage de votes

Il est à prévoir que bon nombre de membres du CTC retiendront cette dernière alternative. Pour ne pas "gaspiller" leur vote dans un système électoral où il y a non-proportionnalité de la représentation, ils ne voteront pas pour le NPD mais appuieront, en grand nombre et par défaut, probablement les libéraux qui parlent aussi de création d'emplois.

Malheureusement, la lutte électorale se transforme souvent en une lutte de personnalités plutôt que d'idées ou de véritables projets de société.

Depuis quelques décennies, l'utilisation de la télévision dans le déroulement des campagnes électorales a accentué ce phénomène.

Le remplacement de plus en plus marqué du discours idéologique par des images, n'est guère favorable au NPD.

En effet, Audrey McLaughlin, chef du NPD, ne jouit pas d'une très grande popularité personnelle parmi les chefs politiques fédéraux. et les intentions de vote

qu'obtient le NPD le placent au cinquième rang national, loin derrière le PPCC et le PLC.

Cela n'aide évidemment pas la cause du NPD, ni, bien entendu, celle du CTC qui ne peut justifier le bien-fondé de sa consigne politique auprès de ses membres, sur la base d'une probabilité réaliste que le NPD canadien accède, enfin, au pouvoir.

Par ailleurs, on ne peut oublier la présence de partis politiques qui défendent des intérêts régionaux, tels le Bloc québécois et le Reform Party of Canada.

De telles formations politiques soutireront probablement peu de suffrages et de sièges parlementaires à l'échelle canadienne, du moins comparativement aux deux principaux partis politiques fédéraux, mais elles risquent néanmoins d'affecter le comportement électoral de quelques membres du CTC au détriment du NPD.

Rappelons que la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), qui fait d'ailleurs partie du CTC, supporte le Bloc québécois et invite ses centaines de milliers de membres à faire de même.

De plus, il y a toujours les nombreux abstentionnistes qui, plus ou moins désabusés politiquement, ignoreront simplement les élections et, par conséquent, la consigne politico-idéologique de leur propre organisation syndicale.

Bref, il semble bien, encore une fois que le Nouveau Parti démocratique du Canada ne puisse "compter que sur ses propres moyens".

Le Devoir, Montréal, Jeudi, 11 avril 1996, page A 6 Éditorial

Les lois du marché

[\(Retour à la tdm\)](#)

Bernard Élie

Quel Parlement a voté ces lois ? Voyons, il ne s'agit pas d'une loi des "hommes" mais de la nature elle-même, nous affirmer-t-on! Il est étonnant que le fonctionnement d'une construction humaine, le marché, fut associé aux lois de la nature au même titre que les lois de la gravitation universelle. Aussi certain qu'une pomme qui quitte son arbre se retrouvera au sol, le marché permettrait un équilibre économique par la libre confrontation de l'offre et de la demande.

Qui est le Newton économiste qui a formulé cette loi? Il faut remonter au Kepler des économistes Adam Smith (1723-1790) avec sa parabole de la "main invisible", puis à Léon Walras qui codifia les lois du marché, à la fin du XIX^e siècle. La conception du marché est directement héritée des philosophes des Lumières, toute analyse devant être faite "à la seule lumière naturelle" disait Descartes. Il faut abolir l'arbitraire des princes et concevoir la société et donc l'économie sur une base naturelle!

La rencontre sur le marché d'individus libres et égaux par nature, assure donc le meilleur résultat dans l'échange. On doit exclure toutes interventions extérieures au

marché, comme celles de l'État, ou qui corrompent les lois du marché, comme les monopoles. Pour que cela fonctionne, aucun acteur ne doit pouvoir influencer à son avantage le marché: chacun doit disposer de la même information et de la même force. Le marché et ses lois sont de pures constructions idéalisées pour asseoir une conception du monde qui s'opposait à l'arbitraire de l'ancien régime et à ses lois surnaturelles.

En effet, dans le système des économistes d'avant les révolutions bourgeoises, il existait deux pivots: le prince et la monnaie. Le commerce (ou les affaires) n'était pas la relation naturelle et unique entre des individus, réclamée par les économistes actuels, car l'échange était une forme de transfert possible comme le sont le vol, le pillage ou le don — d'où la nécessité d'une contrainte pour socialiser les individus. Le prince et les instruments monétaires décrétés par le prince jouaient ce rôle dans le maintien de l'ordre social.

Après des siècles de fermentation, la prise de pouvoir (économique et intellectuel) par la bourgeoisie au XVIII^e siècle sera une victoire sur le prince, c'est-à-dire contre l'État féodal. L'État fut donc rejeté du processus de socialisation. Les individus égaux et libres furent vus comme des êtres

naturels et agissant selon les lois de la nature. Ces lois sont bonnes et rationnelles parce que "naturelles"!

Si en biologie les individus sont habituellement égaux au sortir du ventre de leur mère, en société ils ne sont certainement pas égaux. Cette première notion d'égalité pose problème pour les croyants du marché, à moins de nier le social et de rêver à l'homogénéisation de tous. Mais la condition essentielle à la bonne lubrification du marché est l'information. Selon les apôtres du marché, plus l'information est grande pour tous, plus il y aura transparence et mieux se comportera le marché. Les délits d'initiés, les transactions entre quelques-uns et les complots contre le marché sont bannis. Le rôle actuel de l'État ou des organismes internationaux, selon les économistes libéraux, doit être de rendre le marché le plus transparent possible par une grande information.

Aujourd'hui, la complexification et la lourdeur des marchés rendent la tâche de transparence très difficile, pour ne pas dire impossible. C'est particulièrement le cas pour les marchés financiers qui sont d'une telle complexité que les autorités publiques, prises de panique, réclament plus de transparence et plus d'information. Le

contrôle direct des flux de capitaux serait certes plus efficace mais il est exclu comme anti-marché.

Les idéaux d'égalité et liberté sont bien théoriques et oubliés. Le marché, aujourd'hui mondialisé, globalisé et omniprésent, nous est présenté comme un lieu de confrontation d'individu et d'entreprises qui recherchent leur survie par la perte des autres. Cette ambiance sacrificielle devrait nous transformer tous en Rambo féroces sans foi ni loi, individualistes et sans aucune compassion pour l'autre puisqu'il est un ennemi réel ou potentiel, à abattre.

Comment pouvons-nous adhérer à une telle conception du monde qui relève plus de la barbarie primitive que d'un monde en société qui est beaucoup plus qu'une simple addition d'individus? Cette image stéréotypée des rapports humains nous est imposée comme la meilleure.

Pourquoi? Tout simplement parce qu'elle correspond exactement à ce qu'on attend. Un monde que l'on voudrait compréhensible et prévisible grâce à des "lois" simples. La société libérale est réduite à l'analyse de simples rapports marchands, les rapports sociaux, culturels et politiques étant

évacués parce que jugés trop complexes et aléatoires. La perversion atteint son comble lorsque certains "radicaux" vont jusqu'à affirmer que si les membres de la société ne répondent pas aux lois du marché il faut les y contraindre. Comment peut-on être contre "nature"?

Pourtant, je croyais que le propre des humains était d'avoir réussi à contrôler la nature dans ses excès et non de s'y soumettre aveuglément. Arrêtez de nous présenter le marché comme incontournable parce que naturel. Ses abus nous tuent.

Le Devoir, Montréal, lundi 24 février 1997, page A1

Comment le Canada tourne le dos à l'État providence

[\(Retour à la tdm\)](#)

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le Canada tourne-t-il le dos à l'État providence? Beaucoup le pensent en voyant comment les gouvernements donnent la priorité à la lutte contre le déficit.

En fait, nous assisterions à "une transformation profonde de la société canadienne", avertit le sondeur Angus Reid dans un livre paru en 1996. Le Canada, écrit-il dans "Shakedown" (éditions Doubleday), entre dans une ère dominée par un individualisme mesquin encouragé par la nouvelle économie et la mondialisation des marchés ("Sink-or-Swim Era").

Cet explorateur de l'âme canadienne croit voir apparaître une nouvelle lutte des classes. "Au long de ma carrière de sondeur, écrit-il, j'ai vu des divisions profondes entre les Canadiens basées sur le sexe, l'âge la géographie. Mais jamais n'avais-je vu celles qui ont émergé ces dernières années, des divisions basées sur le revenu."

Reid a constaté pour la première fois, dans un sondage récent, qu'une majorité de Canadiens est contre le soutien économique des régions pauvres et qu'une large proportion de la population est déterminée plus que jamais à restreindre la portée du fi-

let de sécurité sociale avant que trop de gens ne puissent en profiter.

"Les gens sont plus enclins à blâmer les pauvres bien que, ajoute-t-il en soulignant le paradoxe, il soit de plus en plus facile de sombrer dans la pauvreté."

"Nous étions plus généreux pour des gens qui avaient plus de chance de s'en sortir dans les années 1970 et 1980 que nous le sommes maintenant, en cette période difficile."

Le plus grand risque qui accompagne ce changement d'époque est de dilapider "le capital social" du Canada et de jeter avec l'eau du bain les valeurs qui ont façonné ce pays, écrit Reid. Ce risque, ajoute-t-il, est plus important pour l'avenir du Canada que la menace de la séparation du Québec.

La transformation est-elle aussi profonde que le croit, avec nostalgie, ce libéral déçu? Chose certaine, le changement de mentalités est réel. Si Angus Reid propose des éléments d'explication, quatre autres livres publiés au Canada anglais ces derniers mois donnent d'autres éclairages que nous avons recensés ici.

Un des plus réputés démographes au pays, David K Foot, montre dans "Boom, Bust and Echo" (éditions Macfarlane, Wal-

ter and Ross), quel est l'impact du poids du baby-boom sur l'air du temps au Canada Son livre est en tête depuis 39 semaines du palmarès des best-sellers du Globe and Mail. Il est paru en français cet hiver chez Boréal, collection Info Presse, sous le titre "Entre le Boom et l'écho".

Dans leurs mémoires, deux anciens premiers ministres néo-démocrates, Bob Rae (Ontario) et Mike Harcourt (Colombie-Britannique) s'en prennent plutôt à l'incapacité de la gauche à mettre en œuvre ses propres réformes.

Enfin les journalistes Greenspon et Wilson-Smith racontent dans "Double Vision" (Doubleday) comment le gouvernement de Jean Chrétien, sous l'impulsion principalement de Paul Martin, a négocié avec succès, après les élections fédérales de 1993, un virage conservateur évident.

Le titre de ce livre qu'il faut lire pour comprendre les jeux d'influence au sein d'un gouvernement a un double sens. Autant il réfère aux deux visions de la politique incarnées respectivement par Jean Chrétien, vieux singe qui tire les ficelles, et Paul Martin le moderne. Il évoque également les deux visions du Canada proposées par le Parti libéral avant et après les élections.

Edward Greenspon dirige le bureau du *Globe and Mail* à Ottawa tandis qu'Anthony Wilson-Smith occupe la même fonction pour le magazine *Maclean's*. En 400 pages ils racontent, sur le ton du reportage dénué de critique, le chemin de Damas des libéraux fédéraux. Grâce à la documentation recueillie au cours de quelque 200 entrevues, ils reconstituent comment le PLC a rompu durant le premier mandat du gouvernement Chrétien avec l'héritage socialisant des années Trudeau.

Les auteurs rendent compte, d'ailleurs, du désarroi des héritiers de Trudeau, restés fidèles à la doctrine libérale traditionnelle de la justice sociale: Sheila Copps, Sergio Marchi, David Colenette, David Dingwall, Ron Irwin. Ceux-ci se rendent compte après le budget de 1995 qu'ils ont perdu la partie aux mains des poids lourds du cabinet issus du monde des affaires. Ils se reprochent d'avoir mal organisé leur propre cabale.

De toutes façons, les libéraux de l'aile conservatrice **sont** trop forts. Et ils ont la conjoncture en leur faveur. Début des années 1990, la mauvaise santé financière du fédéral fait peser sur le Canada le spectre d'une tutelle du Fonds monétaire international. La débandade de la Nouvelle-Zélande prisonnière de sa dette extérieure fait sensation. Le tout nouveau chef du PLC, Jean Chrétien, est de ceux qui craignent pour l'indépendance du pays. L'une de ses trois priorités dans l'élaboration du programme libéral en vue des élections suivantes: tenir le FMI à distance.

Dans l'arène libérale s'affrontent deux courants partagés entre la gauche et la droite, le social et les affaires, le nationalisme canadien et le libre-échange.

Le cœur de l'ouvrage expose comment, grâce à des conseils glanés auprès d'un gourou du secteur bancaire et au travail acharné des fonctionnaires des finances, Paul Martin s'est définitivement converti à la lutte contre le déficit, en réalisant le poids paralysant de la dette sur le budget fédéral. Et de quelle manière, par la suite, appuyé par trois mousquetaires de l'aile "business" (on les appelait les "quatre Ms" et ils incluaient Roy MacLaren, John Manley et, plus tard, Marcel Massé), il s'est chargé de convaincre le reste du cabinet

Au moment de prêter serment comme ministre des Finances à l'automne 1993, il estimait que les taux d'intérêt élevés et la faible croissance économique engendraient les déficits. Onze mois plus tard, dans un discours à Washington, il argue que ce sont les déficits qui engendrent les taux élevés et la faible croissance. Le budget Martin 1995 sonnera, en quelque sorte, la fin de l'ère Trudeau au sein du Parti libéral du Canada. En dépit des promesses Radio-Canada passe à la caisse. L'universalité de la sécurité de la vieillesse sera abolie tout comme les subventions au transport du grain dans l'Ouest. On donnera plus de souplesse aux provinces, en échange d'une réduction radicale des transferts financiers. Et M. Martin annonce l'abolition sur quelques années de 45 000 emplois dans la fonction publique fédérale.

Si la conjoncture et le jeu des alliances au sein du cabinet ont aidé Paul Martin, l'évolution des mentalités au Canada y fut aussi pour quelque chose.

"The Boomers behind the budget", titre le *Globe and Mail*, en éditorial mardi, le jour du dépôt du dernier budget fédéral. Le *Globe* estime que c'est grâce au consentement des boomers

qu'Ottawa a pu, sans perdre l'appui de l'électorat, sabrer dans les dépenses fédérales.

Les baby-boomers sont nés entre 1947 et 1966 et composent aujourd'hui le tiers de la population canadienne. Le gros d'entre eux atteint la cinquantaine. À cet âge, on devient moins dépensier, on n'emprunte plus, on finit de rembourser ses dettes, on épargne et on investit. Ce raisonnement, s'il dicte les comportements personnels influence également ses attentes face aux gouvernements.

Dans son best-seller, David K Foot explique remarquablement bien l'influence du baby-boom au pays. "Lors qu'ils toussent, c'est le Canada qui s'enrhume", écrit-il. Ainsi, lorsqu'on croit être en présence de nouvelles tendances sociales au Canada, nous assistons parfois à un phénomène démographique prévisible.

Ainsi en est-il du présumé retour aux valeurs familiales. Il ne s'agit pas en soi d'une nouvelle tendance sociale, écrit Foot. C'est tout bonnement que le tiers des Canadiens sont aujourd'hui âgés de 30 à 50 ans et que, à cet âge, l'âge auquel on élève des enfants, il est bien normal que l'on s'intéresse aux valeurs familiales.

L'impact du nombre de baby-boomers se fait sentir aussi sur les préférences de la population dans les services publics. A cinquante ans, on n'aime pas attendre, écrit Foot "Une population âgée est plus exigeante et mieux informée, elle est moins prête à tolérer des services médiocres. De plus, les gens plus âgés ont des moyens plus considérables que les gens plus jeunes et ils sont prêts à payer pour avoir ce qu'ils veulent" Ils sont prêts à payer aussi pour des services de santé. Ce qui fait prédire à Foot que "les soins donnés à des fins lucratives seront une industrie en croissance", ce

qui menace le système public canadien dont un des principes est l'égalité d'accès pour tous. Angus Reid mentionne dans son livre que 20% des médecins canadiens disent qu'ils iraient se faire soigner à l'étranger s'ils étaient vraiment malades.

Reid reproche aux Canadiens de sombrer dans l'individualisme mais il ajoute que leur comportement est également celui de gens qui croient que les gouvernements ont gaspillé.

L'ancien premier ministre ontarien Bob Rae fait valoir dans ses mémoires ("From Protest to Power", Viking) que la gauche a tardé à comprendre cette simple vérité de la vie. "La révolte anti-taxes que nous entrevoyons est authentique, écrit-il. La gauche a sous-estimé son importance." Tout comme elle fait erreur en refusant de reconnaître que la dette pèse sur la marge de manœuvre des gouvernements.

Dans ce livre, il critique amèrement les syndicats qui ont refusé de discuter avec lui d'un nouveau contrat social dans le secteur public pour réduire le poids de l'État "J'ai tout de suite su, dit-il, que si nous ne réussissions pas à convaincre les syndicats que notre approche était la bonne, d'autres partis seraient élus qui assigneraient une punition plus dure." Il regrette d'avoir eu raison car les électeurs ontariens ont élu Mike Harris.

L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique Mike Harcourt partage la même amertume envers la gauche de sa province. Dans "A Measure of defiance" (Douglas & McIntyre), il suggère à la gauche de combattre sur le terrain des idées et de leur diffusion, pour reprendre le terrain perdu dans l'opinion publique.

Harcourt constate que la droite subventionne des instituts qui publient des études célébrant les valeurs néolibérales et parviennent par leur large diffusion dans les médias, à gagner la guerre de l'opinion au Canada. Il invite tous les gens de bonne volonté, ceux qui prônent la tolérance et la compassion, reconnaissent les dangers du néo-libéralisme, de créer à leur tour des lieux de réflexion et de diffusion de leurs idées.

Le Devoir, Montréal, 13 décembre 1997, A1

Perspectives

Néo-libéralisme, où es-tu ?

[\(Retour à la tdm\)](#)

Roch Côté

Des mots accèdent à des modes aussi soudaines qu'irrationnelles. Quiconque veut jeter l'anathème à la face de son interlocuteur utilisera, en France, l'expression de "pensée unique". Ici, le pire est probablement de se faire assimiler au courant "n_o-lib_ral". C'est un synonyme de la peste.

Des religieux de tout le Canada réunis à Montréal au début du mois disent avoir constaté que les gouvernements se sont convertis à "la religion néolibérale", qu'ils "n'ont plus de cœur n'écourent plus le peuple" et que "la démocratie est en déclin".

Ils reprennent là un thème largement répandu: l'État aurait sauvagement sabordé sa mission sociale traditionnelle pour livrer la société aux seules lois du marché.

Le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, affirmait le week-end dernier qu'en matière de santé, nous sommes revenus à la situation qui existait "quelque temps avant la Révolution tranquille". A l'époque, donc, où il n'y avait pas de régime public, où l'on devait compter sur le bénévolat et la charité. Il n'y a pas de semaine où une voix quelconque ne vient pas

dénoncer l'effondrement des services publics décrire une société retournée à la préhistoire du capitalisme.

Si l'État s'est aussi massivement retiré de son rôle social, cela doit bien apparaître quelque part dans sa "feuille de route". On ne parlait pas de néolibéralisme il y a 25 ans ni même il y a 10 ans. Il devrait donc s'être produit un cataclysme visible dans quelque sismographe.

À cet égard, une étude publiée dans *Québec 1998* (Fidès- *Le Devoir*) sous la signature de Guy Fréchet permet de se faire une bonne idée de la présence de l'État au Québec pendant les 20 ou 25 dernières années.

On peut en tirer les constats suivants:

- Depuis 25 ans, près de 70% des dépenses de l'État québécois vont à ses grandes missions sociales: santé, services sociaux sécurité du revenu, éducation. Cette part était de 69% en 1971; elle est de 67,6% en 1996.
- Dans le domaine de la santé et des services sociaux, l'État québécois dépensait en 1971 le quart de ses ressources;

l'an dernier, c'était plus de 30%.

- Pour la sécurité du revenu (l'assistance sociale), l'État consacrait l'an dernier plus de 10% de ses revenus; c'était 8% il y a 20 ans.
- En éducation, l'État consacrait près de 27,1% de ses ressources il y a 20 ans. Cette part était de 24,3% en 1996. C'est là que la diminution relative de l'engagement de l'État est la plus visible. Cette tendance remonte à 1991 et n'a pas changé avec les gouvernements. L'État consacrait 1461\$ par habitant pour l'éducation et la culture en 1991 et s'en tenait au même montant en 1996. L'auteur souligne que cette tendance fait "craindre pour la pérennité de l'éducation à titre de programme social".
- Sur 25 ans, c'est la dette qui a exigé du gouvernement les plus fortes augmentations de dépenses, soit plus de 20% pour les cinq dernières années seulement.

Ces chiffres ne prétendent pas tout dire. L'auteur de l'étude souligne que "la taille de l'État n'est pas synonyme de son caractère

plus ou moins providentiel”. Mais il n'en demeure pas moins que le cataclysme n_o-lib_ral n'apparaît pas dans l'évolution des dépenses de l'État québécois sur une longue période.

D'autres données montrent au contraire que depuis quelques années, l'État, loin de se retirer de la vie des citoyens, accapare une part sans cesse croissante de leur richesse. Les statistiques mises à jour par le sociologue Simon Langlois dans Québec 1998 font ressortir les faits suivants:

- Les diverses administrations publiques ont dans leur ensemble augmenté leurs prélè-

vements sur les revenus des contribuables, même dans un contexte de réduction des dépenses publiques. Cette proportion était de 16,9% en 1970, de 20,8% en 1980 et de 26,6% en 1996.

- Les contributions payées à l'État ont continué leur progression alors que la croissance des revenus réels des familles était fortement ralentie. Autrement dit, seules les administrations ont augmenté leurs revenus. Le revenu disponible des familles est passé de 83% en 1970 à 73% en 1996.

- Les transferts de l'État aux individus représentent en gros 20% des sources de revenus personnels depuis le début de la décennie. Cela est plus qu'au cours des décennies précédentes. Le rôle de l'État dans la redistribution de la richesse s'est maintenu et même accentué.

Ces données démontrent au moins une chose: le spectre du néolibéralisme n'est pas une apparition rationnellement déduite de l'évolution, même récente de la présence de l'État dans notre société.

[\(Retour à la tdm\)](#)
